

680

DES
HABITATIONS OUVRIÈRES A LILLE
EN 1896

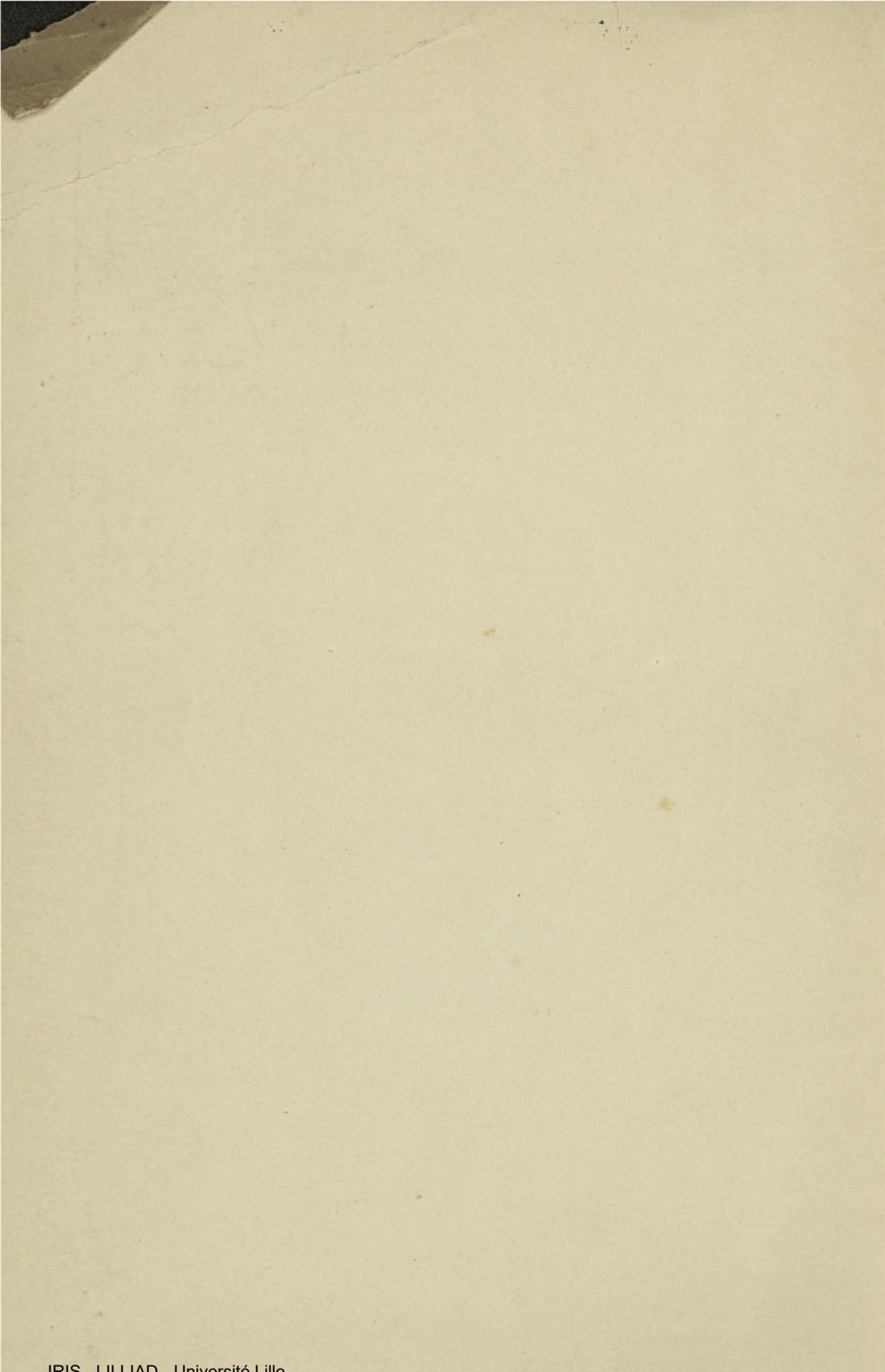
Par M. FERON-VRAU.

Ce Mémoire a obtenu une médaille d'or (Prix Danel)
au Concours de la Société Industrielle en 1898.

*Extrait du Bulletin de la Société industrielle
du Nord de la France. — 1898.*

LILLE
IMPRIMERIE L. DANIEL

1899



9530

11.11.33.

Hommage de l'Auteur.

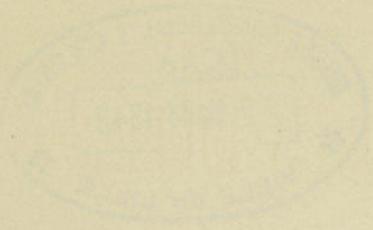


DMic49

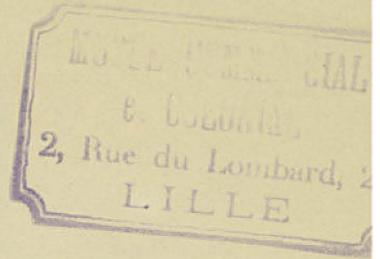
DES

HABITATIONS OUVRIÈRES A LILLE

EN 1896.



N^o bib 3886331-165188



DES

HABITATIONS OUVRIÈRES A LILLE

EN 1896

Par M. FERON-VRAU.

Ce Mémoire a obtenu une médaille d'or (Prix Danel)
au concours de la Société Industrielle en 1898.

*Extrait du Bulletin de la Société industrielle
du Nord de la France.*

LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

1899

1888

HABITATIONS OF VERMILION & BLUE

EN 1888

THE M. VERMILION & BLUE

On the habits of the vermilion and blue ...
in connection with the ...

... of the vermilion and blue ...
... in ...

LILLE
IMPRIMERIE DE ...

1888



DES

HABITATIONS OUVRIÈRES A LILLE

EN 1896

« La réforme des habitations est l'un des moyens les plus puissants de relever la valeur physique et morale de la classe ouvrière. »

INTRODUCTION

I.

Considérations générales.

La question du logement de la famille ouvrière est, de toutes celles qui concernent les classes laborieuses, incontestablement la plus importante, au double point de vue de l'hygiène et de la morale.

Il s'agit en effet pour l'ouvrier d'avoir son foyer et de jouir pleinement et en toute sécurité de tous les avantages qu'il est en droit d'en attendre. C'est là que, après le travail de l'atelier, les membres de la famille se retrouvent durant les courtes heures qui leur sont données pour réparer leurs forces, et pour remplir toutes les obligations de la vie en commun. C'est au foyer de la famille que se passent tous les événements de la vie matérielle et de la vie morale de l'ouvrier. Il y vient au monde, et il devrait tout autant pouvoir être assuré d'y mourir... Il doit aussi pouvoir y puiser toutes les forces nécessaires aux labeurs de sa vie modeste, y exercer les

vertus commandées par les relations réciproques du père, de la mère, et des enfants, y goûter les joies et les consolations constamment nécessaires à notre condition humaine, y traverser enfin ses jours, non pas absolument à l'abri de la pauvreté, mais sans connaître les atteintes de la misère proprement dite, laquelle n'est imputable qu'à la faute des hommes et d'une société mal organisée. L'état de la famille est donc inévitablement lié d'une façon intime à l'état du logement; et des conditions hygiéniques et morales que présente ce dernier va dépendre étroitement la santé des corps et des âmes de ses habitants.

Il est indispensable, dans l'étude que nous allons faire des habitations ouvrières de Lille, de nous maintenir fermement à ce point de vue élevé de l'intérêt primordial de la famille, et de ne pas nous laisser impressionner par le contraste que nous allons rencontrer entre l'idéal et la réalité.

Il ne nous paraît pas douteux qu'à maintes reprises des hommes bien inspirés n'aient senti profondément l'importance de la question; mais ils se sont arrêtés, ou bien ils n'ont pu qu'effleurer le problème, tant il est vaste et de nature à effrayer les bonnes volontés.

De temps immémorial, sans doute, la situation a dû être à peu près ce que nous la trouvons aujourd'hui, et chacun s'y est habitué sans en rechercher les améliorations. On s'est comme endormi sur un état des lieux qui ne pouvait apparemment être différent.

Aujourd'hui, on semble vouloir sortir de cet engourdissement général, et faire des efforts, sans lesquels les classes ouvrières seraient évidemment condamnées à une prolongation indéfinie de leur lamentable situation.

Dans beaucoup de grandes villes de l'Europe, on s'est mis à l'œuvre; on a beaucoup écrit, et déjà entamé de vastes entreprises. Je me suis borné à recueillir méthodiquement des observations et des renseignements sur un certain nombre de logements d'ouvriers de Lille. Mon but précis est de faire connaître l'état de ces logements, rien de plus; nous ne comprendrons que trop les conséquences

lamentables qui découlent directement de leur insuffisance et de leur insalubrité.

Je n'ai donc fait aucune recherche dans les livres et les bibliothèques ; mais les résultats de l'enquête qui sert de base à mon travail ont été consignés en grande partie déjà dans une série de brochures qui ont paru à Lille de novembre 1895 à décembre 1896 et dont on trouvera ci-bas la liste détaillée (1).

D'autre part, il m'a semblé qu'il convenait de faire une exception pour deux hommes qui ont étudié de près les habitations ouvrières

(1) Enquête sur la situation des logements d'ouvriers à Lille :

Préliminaires, novembre 1895, 8 pages.

Paroisse Ste-Marie-Madeleine, novembre 1895 et mai 1896, 48 pages.

Paroisse St-André, avril 1896, 32 pages.

Paroisse Ste-Catherine, février 1896, 24 pages.

Paroisse St-Etienne, mars 1896, 20 pages.

Paroisse St-Maurice, avril 1896, 20 pages.

Paroisse St-Sauveur, février 1896, 22 pages.

Paroisse Sacré-Cœur, février 1896, 20 pages.

Paroisse St-Michel, mars 1896, 16 pages.

Paroisse St-Vincent de Paul, avril 1896, 16 pages.

Paroisse St-Pierre-St-Paul, avril 1896, 24 pages.

Paroisse St-Martin (2^e édition), octobre 1896, 12 pages.

Paroisse N.-D. de Consolation, novembre 1896, 16 pages.

Paroisse St-Maurice-des-Champs, novembre 1896, 16 pages et un plan.

Paroisse N.-D. de Fives, décembre 1896, 24 pages.

Paroisse St-Louis, août 1896, 12 pages.

Toutes ces brochures ont paru à Lille, chez H. Morel et C^{ie}.

Toutes ces monographies paroissiales sont l'œuvre des membres de la Société de St-Vincent de Paul qui ont bien voulu accepter la mission laborieuse de grouper et mettre en ordre des renseignements recueillis et consignés par les Sœurs de Charité dans les 1.358 questionnaires de notre Enquête.

Je ne serais certainement jamais, par mes seules forces, venu à bout d'une pareille tâche. Mes confrères ont voulu, avec une modestie et un désintéressement absolus, coopérer à une œuvre dont ils reconnaissent toute la valeur, et dont Dieu leur réserve respectivement tout le mérite. Dans l'impossibilité où je me trouve de conserver à ce travail final le caractère anonyme qui serait de règle absolue dans notre Société, je veux du moins consigner ici les noms de mes collaborateurs de la première année. Ce sont : MM. André Arnould, Battet, Benjamin Bernard, Cornaille, Coucheron, Delepouille, Gonnet, Guérin-Pellissier, Edouard Labbe, Vandenbroucke et Maurice Vanlaër. Je les prie de vouloir bien agréer l'hommage de ma reconnaissance.

de Lille, et en ont consigné les résultats dans des travaux fort dignes d'intérêt. C'est M. le D^r Villermé, dont on cite le nom chaque fois qu'on évoque le souvenir des *caves* de Lille; c'est ensuite le D^r Binaut.

Ces auteurs écrivaient tous deux vers 1840; le silence s'est déjà fait quelque peu sur leurs ouvrages, que j'ai pu difficilement retrouver. Il m'a paru que mon propre travail aurait des résultats plus féconds, si je mettais mes lecteurs à même de connaître la situation d'il y a cinquante années. C'est ce qui m'a engagé à donner ici, en matière d'introduction historique, des extraits suffisamment longs de ces anciens travaux.

II.

État physique et moral des ouvriers de Lille en 1838.

Villermé, docteur en médecine, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques avait été désigné par l'Académie pour faire dans toute la France une enquête sur l'état physique et moral des classes ouvrières. Il visita ainsi, de 1835 à 1837, les principales régions manufacturières : Mulhouse et la plaine d'Alsace, Ste-Marie-aux-Mines, Lille, Roubaix, Tourcoing, St-Quentin, Rouen, Elbeuf, Darnétal, Louviers, Tarare, Amiens, le canton suisse de Zurich, Reims, Réthel, Sedan, Lodève, Carcassonne, Lyon, St-Etienne, St-Chamond, Avignon et Nîmes, en tout vingt-trois centres importants où il étudia sous ses divers aspects la question ouvrière, les conditions de travail, l'hygiène et la moralité des ouvriers, l'état des salaires rapprochés des divers besoins de la famille ouvrière, la durée de la journée de travail, les accidents, les logements, la nourriture, le vêtement, les mœurs, la santé, la moralité, etc... Toutes ces observations forment la matière d'un ouvrage publié sous le titre de « *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés*

dans les manufactures de coton, de laine et de soie » (1). Le premier volume offre une série de monographies sur les villes visitées ; le deuxième reprend sous la forme didactique tous ces matériaux, et offre un tableau vraiment magistral de la situation des classes ouvrières à cette époque. Une table analytique des matières placée à la fin du deuxième volume facilite extrêmement les recherches. Voici maintenant d'assez longs extraits de cet ouvrage. Puissé-je, en les publiant, attirer l'attention des travailleurs, et faire naître chez l'un d'eux la noble et utile pensée de reprendre l'œuvre de Villermé sur le même plan, et d'en faire une deuxième édition.

Après quelques pages consacrées à prouver la grande importance de Lille et du département du Nord, à l'aide de chiffres statistiques sur la population, et la part de pauvres, qu'elle renferme, l'auteur poursuit en ces termes (2) :

.... On ne sera donc pas étonné, que j'ai vu à Lille une grande misère. Voici comme en parle M. de Villeneuve-Bargemont dans son *Economie politique chrétienne* : « Sans instruction, sans prévoyance, abrutis par la » débauche, énervés par les travaux des manufactures, entassés dans des » caves obscures, humides ou dans des greniers où ils sont exposés à » toutes les rigueurs des saisons, les ouvriers parviennent à l'âge mûr sans » avoir fait aucune épargne, et hors d'état de suffire complètement à » l'existence de leur famille qui est presque toujours très nombreuse. Ils » sont tellement ivrognes que, pour satisfaire leur goût des boissons fortes, » des pères et souvent des mères de famille, mettent en gage leurs effets » et vendent les vêtements dont la charité publique ou la bienfaisance » particulière a couvert leur nudité. Beaucoup sont en proie à des infir- » mités héréditaires. Il s'en trouvait, en 1828, jusqu'à 3.687, logés dans » des caves souterraines, étroites, basses, privées d'air et de jour, où règne » la malpropreté la plus dégoûtante, et où reposent sur le même grabat, » les parents, les enfants, et quelquefois des frères et sœurs adultes ».

Ce tableau effrayant doit paraître exagéré. Les faits que j'ai observés

(1) Paris, chez Jules Renouard, 2 volumes, chacun de 450 pages, 1840.

(2) V. tome I^{er}, chapitre III, pp. 74 et suivantes. Les notes placées au bas des pages qui suivent sont toutes empruntées à Villermé lui-même.

moi-même en 1835, à une époque assez prospère, vient nous apprendre ce qu'il faut en croire.

Le quartier de Lille où il y a, proportion gardée, le plus d'ouvriers pauvres et de mauvaise conduite, est celui de la rue des Etaques, et des allées, des cours étroites, tortueuses, profondes qui communiquent avec elle (1). Il comprend un espace de 200 mètres de longueur sur 120 mètres de largeur moyenne. Ces mesures sont exactes d'après un plan de la ville sur lequel je les ai prises. Le quartier dont il s'agit a donc 24.000 mètres carrés ou environ de superficie. Un recensement fait en 1826, et dont les résultats détaillés (par rues, cours, etc., et état-civil des habitants) m'ont été communiqués, m'a fourni la preuve que sa population était alors de 2.967 individus. C'est, terme moyen, huit mètres carrés de terrain pour chacun, presque comme à Paris dans les quartiers des Marchés et des Arcis où la population a moins d'espace que dans tous les autres.

Mais, dans ces quartiers de la capitale, les maisons ont au moins trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, ordinairement quatre ou cinq, quelquefois six, même sept ; tandis qu'à Lille, dans la rue des Etaques et dans les cours adjacentes, elles en ont deux ou trois au plus, en comptant pour un les caves qui d'ailleurs ne se voient pas, à beaucoup près, au-dessous de toutes les maisons. Par conséquent, les habitants y sont encore plus rapprochés les uns des autres, plus entassés, si l'on peut s'exprimer ainsi, que dans les deux quartiers les plus peuplés de Paris. Je viens de mentionner la rue des Etaques et ses cours ; voici comment les ouvriers y sont logés.

Les plus pauvres habitent les caves et les greniers... Ces caves n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons : elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier qui en est très souvent à la fois la porte et la fenêtre. Elles sont en pierres ou en briques, voûtées, pavées ou carrelées, et toutes ont une cheminée, ce qui prouve qu'elles ont été construites pour servir d'habitation. Communément leur hauteur est de 6 pieds à 6 pieds 1/2 prise au milieu de la voûte ; et elles ont de 10 à 14 ou 15 pieds de côté (2).

(1) Ce sont les cours Muhau, Notre-Dame, l'Apôtre, Sauvage, à l'Eau, des Faces, Saint-Denis, St-Jean, du Soleil, Lottin, Jeannette à vaches, etc...

(2) J'en ai mesuré qui avaient à peine 9 pieds de côté sur 5 pieds 4 pouces de hauteur à l'endroit le plus élevé. J'ai aussi mesuré des caves dans d'autres quartiers de Lille, qui avaient de 20 à 27 pieds de côté, et jusqu'à 7 ou 8 pieds

C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et même travaillent un grand nombre d'ouvriers : le jour arrive pour eux une heure plus tard que pour les autres, et la nuit une heure plus tôt. Leur mobilier ordinaire se compose, avec les objets de leur profession, d'une sorte d'armoire ou d'une planche pour déposer les aliments, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table, de deux ou trois mauvaises chaises, et d'un sale grabat dont les seules pièces sont une paille et des lambeaux de couverture. Je voudrais ne rien ajouter à ce détail des choses hideuses qui révèlent, au premier coup d'œil, la profonde misère des malheureux habitants ; mais je dois dire que, dans plusieurs des lits dont je viens de parler, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y pressent, s'y entassent. Je m'arrête... le lecteur achèvera le tableau, mais je le prévient que s'il tient à l'avoir fidèle, son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtans qui s'accomplissent sur ces couches impures, au sein de l'obscurité et de l'ivresse. Eh bien ! les caves ne sont pas les plus mauvais logements ; elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi humides qu'on le prétend. Chaque fois qu'on y allume le réchaud, qui se place alors dans la cheminée, on détermine un courant d'air qui les sèche et les assainit. Les pires logements sont les greniers, où rien ne garantit des extrêmes de température ; car les locataires sont aussi misérables que ceux des caves, manquent également des moyens d'y entretenir du feu pour se chauffer pendant l'hiver (1).

Un trait manque à ce tableau : c'est celui des cabarets de la rue des

de hauteur. Mais ces dernières, assez souvent divisées en deux pièces sont habitées par des ouvriers ordinairement aisés surtout aux environs de la place, où beaucoup servent de boutiques. Suivant plusieurs personnes de Lille, les trottoirs nouvellement construits dans beaucoup de rues, y diminuent le nombre des habitations dans les caves.

(1) Enfin je ne donnerais pas une idée complète des logements dont il s'agit, si je n'ajoutais que pour tous ceux qui habitent plusieurs des cours dont j'ai parlé, c'est-à-dire pour des centaines d'individus quelquefois, il n'y a qu'un ou deux de ces cabinets indispensables à la propreté des villes où pourtant les anciens ne les connaissaient pas dans leurs maisons. Aussi, les soirs, quand les ouvriers viennent de rentrer chez eux, voit-on communément des femmes sortir des allées, s'arrêter au-dessus du ruisseau de la rue, et là, devant les passants, et coudoyées par eux, faire sans honte ce qu'ailleurs elles ne feraient jamais en public.

Etaques et des rues voisines, observés le soir, les dimanches et les lundis, en 1835, pendant la saison froide.

J'aurais voulu pénétrer dans ces lieux, où j'ai vu, par les portes et les fenêtres à travers un nuage de fumée de tabac, comme des fourmilières d'habitans de ce hideux quartier ; mais il était évident que, malgré la précaution que j'avais prise de m'habiller de manière à leur paraître moins suspect, mon apparition au milieu d'eux aurait excité leur surprise, surtout leur méfiance. Un grand nombre se tenait debout, faute de place pour s'asseoir et l'on voyait parmi eux beaucoup de femmes. Tous buvaient de la détestable eau-de-vie de grain, ou bien de la bière. Quant au vin, il était d'un prix trop élevé pour qu'ils puissent y atteindre. Je me suis donc contenté de suivre toutes ces personnes dans la rue, où beaucoup s'arrêtaient chez les épiciers pour boire de l'eau-de-vie, avant d'entrer au cabaret, et où j'entendais jusqu'aux enfans dire les paroles les plus obscènes (1). Je puis l'affirmer, je n'ai jamais vu à la fois autant de saletés, de misères, de vice, et nulle part sous un aspect plus hideux, plus révoltant. Et que l'on ne croie pas que cet excès du mal soit offert par quelques centaines d'individus seulement, c'est, à des degrés divers, par la grande majorité des 3.000 qui habitent le quartier de la rue des Etaques, et par un plus grand nombre d'autres encore qui sont groupés, distribués dans beaucoup de rues, et dans peut-être soixante cours plus ou moins comparables à celles dont j'ai parlé (2).

Ainsi M. de Villeneuve-Bargemont n'a point représenté les ouvriers de Lille sous des couleurs trop sombres ; et l'on ne doit accuser d'exagération ni sa description, ni la mienne. Si le lecteur peut conserver quelques doutes

(1) J'ai été une seconde fois à Lille pendant l'été de 1837 ; mais, soit par suite de la crise industrielle qui privait les ouvriers d'une grande partie de leurs salaires, soit par l'effet de la saison qui les excitait moins à boire de l'eau-de-vie ; soit par ces deux causes réunies, le fait est que j'ai vu alors bien moins d'ivrognes dans cette ville, que pendant les mois de novembre et décembre 1835.

Dans les pays à vin, la gaieté, les chansons, le bavardage, l'épanouissement des physionomies accompagnent ordinairement l'ivresse commençante ; mais là, elle prend tout de suite un caractère particulier de taciturnité, ce qui tient sans doute à la différence des liqueurs enivrantes.

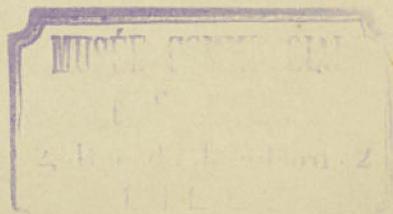
(2) Il y a à Lille plus de cent de ces cours, dont les noms se lisent sur le plan de la ville, et qui sont habitées principalement, je pourrais dire presque exclusivement par de pauvres ouvriers.

à cet égard, je le prie de lire deux autres descriptions que je transcris en note (1).

(1) Voici comment une Commission de l'Intendance sanitaire (Conseil de Salubrité) du département du Nord s'exprimait le 1^{er} avril 1832 touchant l'état des pauvres ouvriers de la Ville de Lille, dans son *Rapport à la municipalité sur les moyens à prendre immédiatement contre le choléra-morbus* :

« Il est impossible de se figurer l'aspect des habitations de nos pauvres, si on » ne les a visitées. L'incurie dans laquelle ils vivent attire sur eux des maux qui » rendent leur misère affreuse, intolérable, meurtrière. Leur pauvreté devient » fatale par l'état d'abandon et de démoralisation qu'elle produit. Dans leurs » caves obscures, dans leurs chambres, qu'on prendrait pour des caves, l'air » n'est jamais renouvelé, il est infect ; les murs sont plâtrés de mille ordures..... » s'il existe un lit, ce sont quelques planches sales, grasses, c'est de la paille » humide et putrescente ; c'est un drap grossier dont la couleur et le tissu se » cachent sous une couche de crasse ; c'est une couverture semblable à un » tamis..... Les meubles sont disloqués, vermoulus, tout couverts de saletés. » Les ustensiles sont jetés sans ordre à travers l'habitation. Les fenêtres, » toujours closes, sont garnies de papier et de verres, mais si noirs, si enfumés, » que la lumière n'y saurait pénétrer ; et le dirons-nous, il est certains d'un pro- » priétaires (ceux des maisons de la rue du Guet, par exemple) qui font clouer les » croisées pour qu'on ne casse pas les vitres, en les fermant et en les ouvrant. » Le sol de l'habitation est encore plus sale que tout le reste ; partout ce sont » des tas d'ordures, de cendres, de débris de légumes ramassés dans les rues, » de paille pourrie ; des nids pour des animaux de toutes sortes ; aussi, l'air » n'est-il plus respirable. On est fatigué, dans ces réduits d'une odeur fade, » nauséabonde, quoique un peu piquante, odeur de saleté, odeur d'ordure ; odeur » d'homme, etc.... Et le pauvre lui-même, comment est-il au milieu d'un pareil » taudis ? Ses vêtements sont en lambeaux, sans consistance, consommés, » recouverts aussi bien que ses cheveux, qui ne connaissent pas le peigne, des » matières de l'atelier. Et sa peau ? Sa peau, bien que sale, on la reconnaît sur » la face, mais, sur le corps, elle est peinte, elle est cachée, si vous le voulez, » par les insensibles dépôts d'exsudations diverses. Rien n'est plus horriblement » sale que ces pauvres démoralisés. Quant à leurs enfans, ils sont décolorés, » ils sont maigres, chétifs, vieux, oui vieux et ridés ; leur ventre est gros et leurs » membres émaciés ; leur colonne vertébrale est courbée, ou leurs jambes torses ; » leur cou est couturé ou garni de glandes ; leurs doigts sont ulcérés et leurs os » gonflés et ramollis ; enfin ces petits malheureux sont tourmentés, dévorés par les » insectes ». — Ce tableau a été rédigé par MM. de Chamberet, Bailly, Brigandat, Kuhlmann et Thémistocle Lestiboulois (Voyez les pages 13 et 14 du rapport).

La partie qui concerne les enfans me paraît un peu exagérée ; mais un *Rapport* fait au Ministre du Commerce et des travaux publics, en 1837, par le *Bureau des manufactures sur les réponses à la circulaire du 31 juillet* (de la même année) relative à l'emploi des enfans dans les fabriques, ne l'est en rien. On y lit ces mots remarquables : « Dans le Nord, on cite des faits dont on ne » peut malheureusement pas suspecter la véracité. On attribue ces faits à des » causes différentes. A Lille, par exemple, les ouvriers habitent en commun la » même chambre et souvent le même lit. Lille étant une ville de guerre, les » portes en sont fermées trop tôt pour que les ouvriers puissent chercher au » dehors une habitation moins chère et plus spacieuse ; en sorte que la nécessité » les contraint à chercher un local où ils vivent en Bohémiens ».



Mais si l'on voit à Lille, un nombre très considérable d'ouvriers tels que ceux de la rue des Etaques et des cours voisines, un plus grand nombre encore est loin d'offrir le spectacle de misère et de dégradation profonde dont je viens de présenter le trop fidèle tableau, quoique il ne gagne pas toujours, à beaucoup près, de meilleurs salaires. Mais propres, économes, sobres surtout, ils savent avec la même rétribution d'une journée de travail, se loger, s'habiller, se mieux nourrir : en un mot, pourvoir plus complètement à leurs besoins. Il serait superflu, je crois, d'en parler ici plus longuement. J'ajouterai pourtant que beaucoup cherchent, dans le choix de leurs demeures, à se rapprocher des autres ouvriers de bonne conduite, et habitent ainsi le quartier St-André, comme les misérables dont il s'agissait tout à l'heure, habitent surtout le quartier St-Sauveur et celui de la rue des Etaques.

C'est ici, du reste, pour le mélange des sexes comme dans tous les ateliers de manufactures, où ils ne sont séparés que lorsque la nature des opérations ne permet pas qu'ils soient réunis. C'est de même pour la longue durée du travail quotidien : chez presque tous les fabricans, la journée est de 15 heures, sur lesquelles on en exige 13 de travail effectif.

Les ouvriers les plus nombreux de Lille appartiennent à l'industrie cotonnière ; et après eux ce sont les *filteurs* ou les ouvriers qui préparent en fil à coudre le fil de lin ordinaire. Viennent ensuite les femmes qui font les dentelles.

Les manufactures de fil retors, ou les *retordeurs*, les *filteries*, comme on les appelle sont principalement concentrées à Lille, où habitent presque tous les ouvriers qu'elles emploient.

La classe des *filteurs* ou *retordeurs de fils* est très remarquable par sa propreté, ses mœurs, ses habitudes, et par sa conduite ordinairement très bonne, surtout si on la compare aux ouvriers en coton.

.
.....

Le reste du chapitre donne ensuite des détails sur la classe des filteurs, puis un tableau indicatif des salaires journaliers (p.p. 94-98). Il résulte de ces tableaux que les ouvriers ordinaires du sexe masculin gagnaient par journée de travail, avant la crise des années 1836 et 1837..... communément 30 sous.

Les plus forts..... 40 à 50 sous. Les plus habiles, les plus intelli-

gents, ceux dont l'apprentissage est long, difficile, ou l'industrie particulièrement recherchée..... 3 fr., ou près de 3 fr.

Les femmes bonnes et adroites ouvrières, de 20 à 40 sous ; les autres de 12 à 20 sous.

Les jeunes gens de 12 à 15 ans, depuis 12 sous jusqu'à 25 sous....
Et les enfants plus jeunes de 6 à 15 ou 16 sous.

Puis vient l'examen des dépenses d'un ménage et à ce propos l'auteur donne la note suivante :

« Les caves que j'ai visitées dans le quartier de la rue des Etaques étaient louées : une de 12 à 15 pieds de côtés 4 fr. par mois, une autre semblable 25 sous par semaine ; une un peu plus grande, 30 sous par semaine ; une de 9 pieds de côtés, 20 sous par semaine, etc. Il n'y en avait pas qui fussent louées moins de 20 sous. Il y a des quartiers où, proportion gardée, les loyers sont moins chers. J'ai vu dans un de ces quartiers des chambres parfaitement éclairées, ayant 18 pieds de longueur sur 16 de largeur, et 9 pieds de hauteur louées 6 fr. 50 par mois et 1 fr. 50 par semaine.

Les associations de secours mutuels sont plus nombreuses à Lille qu'ailleurs (pp. 103-104) ;..... à la fin de chaque année, ce qui reste en caisse au-dessus d'une certaine somme, se partage entre les sociétaires et se dépense immédiatement en débauches, « pour recommencer l'année suivante la formation d'une nouvelle caisse dont les produits auront la même destination ». Cet exemple tiré d'associations instituées dans un but tout moral, montre combien l'ivrognerie est dans les mœurs des ouvriers lillois..... M. Dieudonné, préfet du Nord, affirme dans un de ses rapports..... qu'il n'est pas rare de voir les ouvriers des manufactures de Lille ne travailler que trois jours de la semaine, et passer les quatre autres à boire. Le vice de l'ivrognerie paraît être au surplus fort ancien dans le pays..... On lit dans le *mémoire de la Généralité de Flandre*, dressé par l'intendant en 1698, (il y a maintenant 140 ans) ces mots remarquables sur les habitants de la province dont le département du Nord fait partie : « *Ils sont exacts à la messe et au sermon, le tout sans préjudice du cabaret, qui est leur passion dominante* ».

Voici un fait qui seul prouverait combien l'ivrognerie est dans les mœurs du peuple de Lille. L'usage est dans cette ville de faire prendre aux petits enfants auxquels on veut procurer du sommeil, une dose de thériaque appelée *dormant*. Eh bien ! je me suis assuré chez les pharmaciens qui vendent ces dormans, que les femmes d'ouvriers en achètent surtout les

dimanches, les lundis et les jours de fêtes, lorsqu'elles veulent rester longtemps au cabaret et laisser leurs enfans au logis ».

Dans le tome II, page 23, nous lisons ces lignes :

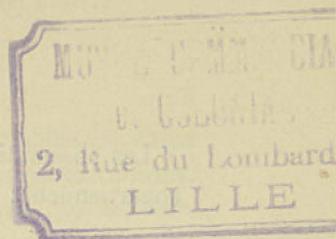
« Dans les villes de Lille, Mulhouse, Amiens, Rouen, etc. et aux portes de ces centres industriels, l'ouvrier loue ordinairement, non pas à l'année, non pas même par trimestre, mais à la semaine. Il en est ainsi, non seulement pour les ouvriers isolés couchant chez les logeurs, mais encore pour les familles qui possèdent les meubles dont elles se servent, en un mot pour presque tous les simples travailleurs. C'est le jour même, où ils reçoivent leur salaire, qu'on exige leur loyer, c'est-à-dire chaque samedi soir ou le lendemain avant le moment où ils vont au cabaret. Certes, partout ailleurs, on n'a aucune idée de termes aussi rapprochés. En général, plus il y a d'ouvriers dans une localité, plus leurs loyers sont chers, et plus l'échéance en est fréquente. Mais à Lyon, à St-Etienne, dans les villes particulièrement industrielles de nos départements méridionaux, et dans les campagnes, il n'y a rien de semblable ».....

Tome II, pp. 49, 50, etc. :

« Ainsi se transmettent de génération en génération, par la force ou la contagion de l'exemple, et se perpétuent par celle de l'habitude, la grossièreté, les mauvaises mœurs, les mauvais penchans, la dépravation et la misère, comme se perpétuent aussi et se transmettent les bonnes mœurs et les bonnes qualités dans d'autres classes, chez d'autres ouvriers, ou bien encore chez les ouvriers des mêmes classes qui habitent des milieux différents. En faut-il des preuves ? Comparez entre eux les ouvriers en coton et les *filtiers* de Lille.....

Et ne savons-nous pas aussi que *très généralement*, sous le rapport moral les ouvriers..... des grands ateliers de manufactures ne valent pas ceux qui travaillent en famille ?

Ainsi, comme les qualités et les défauts, comme les vertus et les vices des autres hommes, les qualités et les défauts, les vertus et les vices des ouvriers sont principalement, j'allais dire uniquement, les résultats de leurs alentours, en un mot, des circonstances dans lesquelles ils vivent, et surtout de celles dans lesquelles on les élève..... ».



III.

Situation matérielle et morale des pauvres patronnés par la Société de St-Vincent-de-Paul en 1843

En 1843, la Société de St-Vincent de Paul de Lille fit faire par quatre de ses membres, MM. de Melun, Rapy, André et César Binaut, une visite générale des familles qu'elle secourait.

Le résultat de cette visite fut consigné dans un mémoire intitulé : *Situation matérielle et morale des pauvres patronnés par la Société*. Le rapporteur fut M. César Binaut, docteur en médecine.

Le rapport est divisé en deux parties : la première qui a pour titre : « Situation matérielle de nos pauvres », comprend cinq chapitres :

- I. De la population de nos familles.
- II. De l'état sanitaire.
- III. Du travail.
- IV. Du salaire, des besoins et des ressources des pauvres.
- V. Des habitations. — Ce dernier chapitre est subdivisé en sept articles :
 1. Des quartiers, rues, cours habités par les pauvres.
 2. De l'insolation des logements.
 3. De l'aération des logements.
 4. Du couchage.
 5. De la propreté.
 6. Du prix des loyers.
 7. Du mobilier.

La seconde partie intitulée : « Situation morale de nos pauvres », se compose de deux chapitres :

- I. Fréquentation des écoles et instruction.
- II. Moralité.

Les observations de la Commission portent sur 200 familles qui appartiennent :

56	à la paroisse	St-Sauveur
35	—	St-Maurice
42	—	Ste-Catherine
24	—	St-André
23	—	La Magdeleine
20	—	St-Etienne

200 familles représentant 1.212 personnes.

Le nombre moyen des personnes par famille, est 6.06.

Le nombre des enfants est de 823, soit 4.11 par famille.

J'arrive sans plus de détails au chapitre V.

Article premier. — Des quartiers, rues et cours habités par les indigents. — Après une description vraiment effrayante des rues dont le quartier St-Sauveur est sillonné, et qui sont presque exclusivement habitées par des pauvres, comme celles des Etaques, du Curé St-Sauveur, de Poids, de la Vignette, des Robleds, Malpart, du Bois St-Sauveur, le rapport constate que beaucoup de familles visitées par la Conférence ont « leurs logements plus mal situés encore ».

« Dans la plupart de ces rues, il y a des cours composées ordinairement » de deux corps de bâtiments situés vis-à-vis l'un de l'autre et laissant entre » eux une ruelle qui, quelquefois, n'a pas un mètre de largeur, mais qui » ordinairement en a un, un et demi, et même deux. Quand on veut entrer » dans ces cours, il est important de regarder à ses pieds, car là se trouvent » souvent, à l'entrée, toutes sortes d'ordures, de petites mares d'eau sta- » gnante, dont l'écoulement est impossible par suite du mauvais état du » sol, ou par suite de l'obstruction du ruisseau par les ordures. Les éma- » nations fétides qui s'élèvent dans ces cours, et qui s'échappent des » chambres habitées, y restent stationnaires, car la ventilation n'y est pas » possible.

» L'auteur du rapport sur la question de l'assainissement des habita- » tions de la classe pauvre de Lille, M. Kolb, dit à ce sujet : « Que la

» police fasse disparaître des cours les maisons de prostitution qui y sont
» établies dans plusieurs et qui sont plus mal placées là que partout ailleurs.
» Il y a quelque chose de souverainement révoltant à voir dans ces cours
» toutes environnées de masures noires, décrépites, tombant en ruines, une
» maison qui se distingue par sa propreté extérieure, par ses murs propres
» et badigeonnés, ses volets peints, cette maison qui prime ainsi toutes
» les habitations voisines, c'est celle du vice officiel. Et lorsque dans l'été,
» et pour profiter d'un peu d'air, et d'un jour plus long, les mères, les
» jeunes filles et les petits enfants viennent se réunir dans l'espace commun,
» à l'extérieur des habitations, les unes pour travailler, les autres pour se
» livrer aux jeux de leur âge, le spectacle le plus offensant pour les mœurs
» est donné à ces petites colonies ; aucun mystère de ces immorales maisons
» ne leur est caché ; et comment ne pas penser que la débauche apparaît
» ainsi à bien de jeunes imaginations comme un moyen d'améliorer
» l'existence ?

» Les principales cours habitées par nos pauvres sont : dans le quartier
» St-Sauveur, celles du Bateleur, Maître Charles, du Puits, Noiret, des
» Sots, du Soleil, du Vert Dubout, Jeannette à Vaches, du Gha.

» Sur la paroisse St-Maurice, se sont les Elites, où les cours se commu-
» niquent et forment une espèce de petite ville. On peut citer encore celle
» de la rue du Bourdeau, la cour des Pauvres Claires, etc.

» Sur la paroisse Ste-Catherine : la rue et la cour de la Baignerie, la
» placette aux Oignons, avec les cours adjacentes, et la rue Ste Catherine.

» Sur la paroisse St-André : celles des rues Princesse, Jemmapes,
» Voltaire et place St-André.

» Sur la paroisse Ste-Marie-Madeleine : les cours qui avoisinent l'hôpital
» général, la rue des Bateliers et la rue St-Sébastien.

» Sur la paroisse St-Etienne : les cours des Trépassés, à Soldats, des
» Poissonceaux, etc.

» Art. 2. — Le soleil et la lumière sont également nécessaires à la vie.
» Les pauvres ne jouissent pas assez de ces richesses communes.

» Sur les 200 familles visitées :	58	occupent le rez-de-chaussée.
»	4	id. l'entresol.
»	49	id. le premier étage.
»	26	id. le deuxième étage.
»	4	id. le troisième étage.
»	1	id. le quatrième étage
»	10	id. la mansarde.
»	42	id. la cave.

- » Sur les 200 familles visitées : 106 familles occupent une pièce.
 » 41 id. en ont deux.
 » 11 id. en ont trois.
 » 42 id. occupent une cave.

» C'est un total de 221 pièces, qui ont 318 fenêtres. 8 caves n'ont d'autre ouverture que l'escalier, 34 ont un soupirail, et 5 en ont deux.

» Les rues sont étroites ; le soleil ne peut guère entrer dans les pièces qu'au second étage. Les vitres des fenêtres sont généralement sales et laissent à peine pénétrer la lumière : quelques-unes sont fixées et ne peuvent s'ouvrir. Les autres restent fermées : en hiver, parce qu'on craint le froid ; en été parce qu'on reste dehors le plus possible.

» Art. 3. — Un air non renouvelé est vicié et exerce sur l'organisme un effet toujours funeste, souvent mortel. Il est admis aujourd'hui qu'il faut de 6 à 10 mètres cubes pour la ration d'air à fournir à un homme par heure, si l'on veut maintenir sa respiration dans les conditions accoutumées. Les pauvres peuvent-ils avoir dans leur demeure cette quantité d'air dont il semblerait que rien ne doit les priver ?

» Voici un tableau donnant les mesures de la capacité des 200 logements, qui répond à la question.

TABLEAU N° 1.

PAROISSES	NOMBRE DE LOGEMENTS	CAPACITÉ EN MÈTRES CUBES			NOMBRE MOYEN de mètres cubes par logement
		de la place où l'on couché	de l'autre quand elle existe	TOTAL	
Saint-André.....	24 dont 10 caves	1.414	340	1.754	73,08
La Madeleine.....	23 — 3 —	1.250	279	1.529	66,47
Saint-Sauveur	56 — 5 —	3.285	410	3.695	65,98
Saint-Maurice.....	35 — 10 —	1.790	466	2.256	64,45
Saint-Étienne.....	20 — 5 —	813	425	1.238	61,90
Sainte-Catherine...	42 — 9 —	1.856	285	2.141	50,97
TOTAUX....	200 dont 42 caves	10.408	2.205	12.613	63,0

- » Chaque logement a donc une capacité moyenne de 63 mètres cubes.
 » Chacun de ces logements renferme en moyenne 6 personnes. Chaque
 » personne dispose donc de 10 mètres cubes 1/2 d'air, sauf cependant

» l'espace occupé par le mobilier. Ce n'est donc pas même 10 mètres cubes
» alors que pour une nuit il en faudrait 50 par personne ; ou même tout
» au moins 25 mètres cubes en tenant compte de l'aération produite par
» les fissures, les fenêtres, la cheminée.

» Les caves, au nombre de 42, ont une capacité moyenne de 49 mètres
» cubes 100. — 21 de ces caves contiennent des latrines ; et de ces 21 caves
» 8 n'ont pas de soupirail ! Une famille composée de 7 personnes couche
» dans une mansarde qui n'a que 20 mètres cubes de capacité. Une autre
» famille composée de 9 personnes habite une cave de 40 mètres cubes. . .
» Ailleurs, c'est 24 mètres cubes pour 10 personnes, etc., etc. (page 87).

» Si on ajoute à ces conditions déplorable pour la respiration, le défaut
» d'insolation, de mauvais aliments, l'ivrognerie et la débauche, on ne
» sera pas étonné que l'homme doué d'un bon tempérament devienne
» scrofuleux, et puis phthisique, et que ses enfants soient rachitiques.

» Art. 4. — **Du couchage.** — Malgré les 45 bois de lit et les 68 pail-
» lasses que la Conférence a donnés à ses pauvres, le couchage est dans un
» état déplorable.

» Il y a dans ces familles 422 lits et 31 paillasses par terre pour 1.085
» personnes ; ce qui fait une couche pour 2,40. 127 enfants ont chacun
» un berceau.

» Deux familles n'ont pas de bois de lit. Pour que deux personnes
» seulement eussent une couche, il faudrait ajouter 90 lits ou paillasses.

» Les lits consistent, en général, en un mauvais bois de lit rempli de
» punaises, en une paille plus ou moins pourrie, contenant un peu de
» paille, qui, le plus souvent, dégage une odeur infecte, et en quelques
» lambeaux de couvertures ; les draps de lit ne sont pas connus. Les
» berceaux ne contiennent non plus qu'une poignée de mauvaise paille
» putréfiée, et de quelques chiffons. C'est là que l'enfant passe un ou
» deux ans jusqu'à ce qu'un frère ou une sœur vienne l'en chasser, alors
» il passe sur une paille par terre, ou dans un lit avec d'autres frères et
» sœurs, ou bien il va coucher sur les pieds de ses parents.

» Art. 5. — La propreté a été trouvée grande dans 4 logements. Dans
» 196, elle a laissé plus ou moins à désirer. Les murs sont généralement
» sales.

» L'insalubrité et la malpropreté des habitations sont augmentées par
» la présence de certains animaux, comme des oiseaux ou des chiens.
» La tête des enfants, et souvent celle des parents est couverte de vermine,
» leur peau a un espèce d'enduit huileux, leurs vêtements sont dans un

» état déplorable, et les chaussures quand elles ne manquent pas, ne
 » protègent qu'imparfaitement la plante des pieds.

» Art. 6. — Le prix des loyers est élevé, si l'on considère leur situation,
 » leur état et leur étendue.

TABLEAU N° 2.

Sur Saint-Sauveur.....	55	logements coûtent	295,80	par mois, ou fr.	5,37	par logement.
Sainte-Catherine	42	—	277,70	—	6,64	—
Saint-André.....	23	—	154,60	—	6,72	—
St-Marie-Madeleine.	17	—	117,00	—	6,88	—
Saint-Maurice.....	34	—	237,65	—	6,98	—
Saint-Etienne.....	20	—	142,55	—	7,12	—
	191	Total..	1.225,30	Moyenne fr.	6,41	par logement.
9 familles étaient en outre logées gratuitement, soit au pavillon de La Madeleine, soit près de la caserne des Buisseries.						
	200					

» C'est une moyenne de 6 fr. 41. La moyenne du prix des caves est
 » de 6 fr. 21 par mois.

» Art. 7. — Le mobilier se compose d'un petit poêle dans lequel on brûle
 » de la houille, d'une table, de deux ou trois chaises en très mauvais état
 » généralement, de quelques poteries, d'un bois de lit, et de quelques
 » paillasses ou berceaux.

» En résumé, les habitations des pauvres sont détestables : tout y
 » conspire contre leur santé. Les quartiers, les rues et les cours qu'ils
 » habitent sont sales, infects ; la lumière bienfaisante du soleil ne pénètre
 » pas dans les chambres et ne peut, par conséquent, donner un peu de
 » ton à leur peau blafarde ; l'air qu'ils respirent est vicié, empoisonné par
 » toutes sortes d'émanations, insuffisant et non renouvelé ; le sale et
 » dégoûtant grabat où ils passent les nuits n'est composé que d'un mauvais
 » bois de lit, d'une paille usée et crasseuse, d'un peu de paille pourrie
 » et de quelques lambeaux de couvertures ; la propreté y est tout à fait
 » inconnue ; le mobilier presque nul ; et enfin le droit de végéter dans
 » une atmosphère corrompue se paie 6 fr. 41 par mois ou 76 fr. 92 par an !

» **Seconde partie.** — Situation morale de nos pauvres : Fréquentation
 » des écoles par les enfants ; instruction. — Moralité des pauvres (1). . .

(1) Nous n'empruntons rien à la seconde partie du mémoire du D^r Binaut dont l'objet est étranger au programme de notre travail.

CHAPITRE I.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Population de Lille. — Lille compte aujourd'hui, d'après le recensement de 1896, une population de 246.276 habitants. Il faut y ajouter un chiffre de 46.447 habitants si l'on veut y comprendre toute la population suburbaine des dix communes englobées dans les cantons de cette grande agglomération.

Il se fait constamment, c'est-à-dire à toutes les heures de la journée, entre Lille et sa vaste banlieue un mouvement d'échange qui va toujours croissant.

La classe ouvrière en fait en grande partie les frais, soit pour aller travailler au dehors, soit pour venir du dehors travailler en ville. La première catégorie est sans doute la plus nombreuse, en raison des secours assurés aux indigents de Lille, à l'exclusion de la population suburbaine, par les hospices et le bureau de bienfaisance.

La classe ouvrière s'obstine ainsi à demeurer dans les murs d'une ville fermée, à se contenter des logements que nous allons juger, et qui ne sont même pas en nombre suffisant.

Nous n'avons eu à notre disposition aucun élément pour l'évaluation précise du chiffre de la population ouvrière. Les travaux encore inachevés du dernier recensement nous aideront peut-être à connaître plus tard cette statistique pleine d'intérêt.

Nous devons jusque-là nous contenter des renseignements officiels antérieurs au recensement de 1896 : la population générale était alors de 204,244 habitants domiciliés à Lille. On comptait 404.832 personnes, y compris la famille et les domestiques, exerçant une

profession industrielle. Sur les 73.701 personnes employées effectivement, on comptait :

Patrons des deux sexes.	2.342
Employés.	2.286
Ouvriers	39.057
Ouvrières.	28.918

L'industrie textile compte à peu près pour les deux tiers dans le chiffre total 73.701 ; je pourrais énumérer beaucoup d'autres genres d'industrie ; mais je crois inutile de m'y arrêter.

Si peu exacts que soient devenus aujourd'hui ces chiffres, ils nous permettent d'apprécier le nombre énorme des logements nécessaires à abriter une aussi grande quantité de travailleurs.

Motifs qui nous ont fait adopter pour sujet de nos recherches les familles visités par la Société de Saint-Vincent de Paul. —

Nous ne pouvions songer à une vaste enquête générale ; il fallait bien nous borner à une partie, et même à une bien petite partie de la population ouvrière. C'est après de mûres réflexions que nous avons choisi pour le champ de nos observations la catégorie des familles visitées par la Société de St-Vincent de Paul. Cette catégorie nous offrait des conditions d'uniformité sociale et morale, de labeur et de pauvreté que nous n'aurions pu trouver ailleurs réunies au même degré, ni en si grand nombre. Les Sœurs enquêteuses n'auraient guère pu visiter d'autres logements, ni suivre, par exemple, la méthode adoptée il y a soixante ans par le savant docteur Villermé, qui a étudié par lui-même les mœurs publiques et privées de la population telle qu'il la trouvait dans les ateliers, les cabarets, les caves, les habitations de toute sorte, et jusque dans les pires quartiers de la ville.

Le docteur Binaut agissait au contraire, comme nous, au sein de la Société de St-Vincent de Paul. Il est intéressant de comparer, dans les longues citations qui précèdent les différences de niveau

social et moral qui résultent des points de départ respectifs de ces deux auteurs.

Avant d'aborder le fond de mon sujet, et pour cela de suivre pas à pas le questionnaire (1) qui nous a servi pour recueillir tous nos matériaux, qu'il me soit permis de rendre un hommage tout particulier de gratitude aux bonnes Sœurs de Charité, les amies de nos pauvres, celles qui les connaissent le mieux, parce qu'elles font de leurs visites l'objet de leur vie tout entière. Loin de reculer devant l'étendue du travail, elles acceptèrent avec élan les propositions qui leur furent faites, parce qu'elles y entrevoyaient l'espérance de changements favorables à la classe ouvrière.

Elles répondirent avec un soin scrupuleux à toutes les questions posées, et leur profonde expérience donne à ces réponses une grande valeur. Sans doute, çà et là il y a des lacunes, mais c'est sur des points accessoires ; jamais elles n'ont entravé l'établissement d'une statistique importante. Comment pourrais-je aussi leur laisser reprocher la modération de leurs appréciations ? ne sont-elles pas, par vocation, toujours portées à l'indulgence ? et puis surtout ne s'agit-il pas d'une situation qui était pire encore il y a cinquante ans ? pouvaient-elles pour apprécier, se forger un idéal qui n'a jamais existé ? ne se sont-elles pas dès l'origine habituées comme nous-mêmes à prendre la situation pour une sorte d'état normal, c'est-à-dire irrémédiable !

Notre préférence pour la division territoriale par paroisses. — Nos lecteurs ont pu déjà se demander pourquoi nous avons adopté la division territoriale par paroisses, et non celle par cantons.

C'est que, pensons-nous, la division par paroisses est plus généralement connue ; elle est aussi beaucoup plus ancienne. Ajoutons que la paroisse étant moins étendue prête plus facilement à l'étude ; elle est plus homogène, elle cadre exactement avec le périmètre de

(1) Nous le reproduisons plus loin (V. page 38).

la ville et même avec la subdivision en Vieux-Lille (6 paroisses), Nouveau-Lille (6 paroisses), et banlieue (3 paroisses seulement).

Nous aurons plus d'une fois à considérer séparément chacune de ces trois agglomérations juxtaposées. Toute la suite de mon travail démontrera aisément leurs analogies et leurs différences ; j'ai tenu d'ailleurs, pour faciliter l'attention et venir en aide à la mémoire, à suivre toujours le même ordre topographique (Consulter le plan de Lille placé en tête de ce travail et y voir les diverses paroisses désignées chacune par son numéro d'ordre).

Renseignements topographiques. — En partant de Ste-Marie Madeleine, j'ai abordé successivement Saint-André, Sainte-Catherine, Saint-Etienne, Saint-Maurice et Saint-Sauveur. Ce sont les paroisses du Vieux-Lille.

J'ai ensuite parlé des paroisses du Nouveau-Lille dans l'ordre suivant : le Sacré-Cœur, Saint-Michel, Saint-Vincent de Paul, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Martin et Notre-Dame de Consolation.

Enfin, au sortir de la ville, j'ai visité successivement St-Maurice des-Champs, Notre-Dame de Fives, et Saint-Louis.

Parcourons très rapidement, dans cet ordre, les divers quartiers pour tracer à grands traits leur physionomie générale et leurs parties insalubres.

Ancien Lille. — Ce qui frappe surtout le regard de l'observateur dans l'ancien Lille, c'est la densité de la population et l'entassement des constructions ; c'est la nécessité d'apporter en maints quartiers des modifications profondes à la voirie.

Sainte-Marie-Madeleine présente nombre de canaux qui seraient à couvrir, d'autant plus que, tantôt à ciel ouvert, tantôt au-dessous des habitations, ils servent trop souvent d'égouts, et l'absence presque complète de courant ne fait que les rendre plus insalubres. Certaines rues, celles des Pénitentes, des Célestines, par exemple, ont le triste privilège d'abriter la plus forte partie de la population pauvre de la paroisse.

Saint-André se distingue par la régularité de ses rues et la salubrité de son orientation ; c'est à bon droit que dans l'enquête de 1896, on en a vanté toute la supériorité sur les autres paroisses. Rien ne manquera bientôt plus à la perfection de sa voirie, car la rue du Guet et ses infectes habitations, sont à la veille d'une complète disparition.

Sainte-Catherine aurait grand besoin de transformations ; on n'y a fait depuis bien longtemps aucun percement. Que dire des nombreuses cours de la rue Sainte-Catherine, de la rue des Bouchers, des rues de la Hallotterie, de la Baignerie, de la placette aux Oignons et des rues qui y aboutissent. On a élargi du côté de la nouvelle ville le périmètre de cette paroisse, mais rien n'a été fait sur l'ancien territoire. Il n'y a de remède que dans l'expropriation et le percement de nouvelles voies plus larges et plus régulières.

Saint-Etienne a vu du moins, grâce à l'agrandissement de l'ancienne ville, survenir ses années d'assainissement. Il ne reste qu'une petite partie de l'ancien quartier des Poissonceaux, qui ne le cédait en insalubrité qu'aux plus infectes cours de St-Sauveur. La démolition de l'ancien Arsenal a fait place à un nouveau et grand quartier bien aéré, où l'on ne retrouve que de rares vestiges améliorés de la situation de 1860. A cette même date reculée où la Grand'Place était le siège presque unique des divers marchés aux légumes, aux fleurs, aux provisions de diverses sortes, qui s'y tenaient en plein air au cours de chaque semaine, il y avait au pourtour de cette place, dans les rues voisines, les rues de Tenremonde, de la Nef (1), Saint-Nicolas, des Trois-Couronnes, etc. une quantité de logements, de caves surtout qui servaient de refuge à une population flottante, très fortement teintée de vagabondage qui empruntait au mouvement de ces marchés leurs moyens d'existence.

J'ai connu à cette époque, à titre de médecin du Bureau de bienfaisance de la paroisse St-Etienne, ces ignobles garnis qui abritaient toute une classe de gens à qui convenait mieux en général

(1) Aujourd'hui disparues par le percement de la rue Nationale.

la surveillance de la police que l'assistance de la charité. L'absence d'un travail régulier, l'incertitude habituelle du salaire, la recherche des occasions d'un gain quelconque, amènent forcément chez toute cette population nomade des habitudes de désordre, de misère, de malpropreté dont la conséquence inévitable est l'insalubrité du logement.— La répartition des marchés dans les divers quartiers a dû déplacer le mal sans le détruire entièrement.

Saint-Maurice nous offre une situation incomparablement plus mauvaise. Nous y rencontrons le morcellement de la propriété poussé à l'extrême, ainsi que le tableau suivant va nous le démontrer.

TABLEAU N° 3. — Paroisse Saint-Maurice.

Superficie	Nombre de maisons	Sans cour	Avec cour de 1 à 4 mètr.	Avec cour de 5 à 18 mètr.	Superficie	Nombre de maisons	Sans cour	Avec cour de 1 à 4 mètr.	Avec cour de 5 à 18 mètr.
mètres									
44	9	2	4	3	<i>Reports</i>	171	69	52	50
43	8	2	3	3	26	17	7	6	4
42	8	4	1	3	25	10	7	1	2
41	8	2	3	3	24	5	5	»	»
40	20	3	12	5	23	7	5	»	2
39	11	6	3	2	22	10	8	»	2
38	5	2	1	2	21	9	9	»	»
37	7	5	»	2	20	10	10	»	»
36	9	3	2	4	19	17	15	1	1
35	6	1	3	2	18	11	10	1	»
34	11	4	6	1	17	7	7	»	»
33	10	3	3	4	16	8	8	»	»
32	4	2	»	2	15	9	9	»	»
31	14	4	5	5	14	2	2	»	»
30	9	6	1	2	13	4	3	1	»
29	6	3	2	1	12	3	3	»	»
28	6	5	1	»	10	1	1	»	»
27	20	12	2	6	7	1	1	»	»
<i>A reporter</i>	171	69	52	50	TOTAUX.	302	179	62	61

C'est dans de vastes cours, et des rues entières, trop longues à énumérer, que nous rencontrons ces petites habitations.

Grâce à l'obligeance du personnel de l'Administration des Contributions directes, j'ai pu faire relever au cadastre des renseignements précis sur les plus petites habitations de deux paroisses, l'une dans le Vieux-Lille, l'autre pour le Nouveau-Lille : c'est St-Maurice et St-Pierre-St-Paul.

J'ai demandé le relevé des habitations d'une superficie inférieure à 45 mètres. Une maison du groupe de la Société immobilière à la porte d'Arras m'avait fourni ces dimensions : 34 mètres bâtis et 14 mètres carrés de cour (Voir au bas de la page précédente pour St-Maurice le tableau qui résume la situation).

En résumé, la paroisse Saint-Maurice comprend en totalité :

4.488 maisons dont 88 bâtiments ne sont pas habités ;

4.098 sont de superficie supérieure à 45 mètres ;

302 ont une superficie inférieure.

De ces 302 maisons :

451 ont une étendue de 28 mètres et au-dessus ;

451 sont d'une superficie inférieure, jusqu'à 7 mètres.

De ces 302 maisons encore :

479 n'ont pas de cour ;

423 ont une cour de dimensions variables de 4 à 18 mètres. Les plus petites cours sont de beaucoup les plus nombreuses.

De ces 302 logements :

223 sont situés dans 39 rues ;

79 sont situés dans 44 cours.

Il n'y a que 13 rues, places et cours de la paroisse qui soient exempts (1).

(1) Il y aurait d'autres recherches à faire au cadastre, c'est d'abord l'inventaire des plus petites habitations des autres paroisses. Il serait ensuite fort intéressant d'y relever toutes les courées et les cités ouvrières pour en connaître le nombre, la disposition. En y ajoutant le nombre des habitants, on se placerait ainsi en face des points de la topographie de notre ville qui appellent la réforme devenue la plus urgente depuis la fermeture des caves.

M. Alfred Renouard a rapporté de longs et intéressants détails sur la paroisse St-Maurice, qu'il semble avoir plus particulièrement étudiée (1).

L'agrandissement de la ville, ou plutôt la création de la gare, ses agrandissements successifs, la nécessité d'en aménager les abords, ont amené à diverses reprises depuis cinquante années de grands travaux de démolitions, de constructions et de voirie qui ont assuré sur de larges étendues une situation meilleure ; mais c'est toute la paroisse qui réclamait pour ses maux séculaires les mêmes remèdes. Il faut d'ailleurs signaler un mal social bien plus grand encore.

Du voisinage de la gare, il est résulté pour les quartiers qui l'entourent une déformation lente et progressive, et toutes les misères que l'on peut attendre de la part de la population nombreuse et nomade qui en a envahi les abords. On y trouve l'encombrement sous toutes les formes, les hôtels pour toutes les conditions, et à profusion les cabarets, les garnis, les commerces de tous les degrés, les métiers de toutes natures et de tous étages. L'expropriation pour cause d'utilité publique est la seule ressource possible contre un ensemble de misères matérielles et morales aussi étendu et aussi invétéré.

J'arrive à *Saint-Sauveur* qui n'a pas encore dépouillé sa rue des Etaques, ni le dédale des nombreuses cours situées entre le Réduit, la rue St-Sauveur et la rue de Paris. Cependant une brèche importante y a été pratiquée au niveau de la rue Lottin. D'autres viendront. Il faut se reporter d'ailleurs à l'ouvrage du D^r Villermé et au mémoire du D^r Binaut pour se rendre compte de la situation de St-Sauveur et de ses habitants en 1838 et en 1843.

La situation s'est bien certainement améliorée depuis lors, et l'emporte maintenant de beaucoup peut-être sur la situation que nous avons constatée à Saint-Maurice.

(1) *Réforme sociale*, 1887, 15 mars : « Les habitations ouvrières de Lille. »

Nouveau-Lille. — Dans les paroisses du Nouveau-Lille, il faut reconnaître d'abord les traces des habitations placées autrefois en deuxième zone militaire sur la paroisse actuelle du Sacré-Cœur, puis les trois anciennes communes de Moulins-Lille, de Wazemmes et d'Esquermes, enfin le faubourg de la Barre. Les terrains libres ont été peu à peu occupés par de nouvelles constructions de manière à unir ces anciennes communes entre elles, et avec l'ancienne ville ; de larges voies de communication ont en même temps été établies à travers les agglomérations anciennes et aussi les terrains libres. Il en est résulté une sorte de ville nouvelle où les six paroisses présentent, à côté des nombreux vestiges du passé, des analogies et des différences assez notables.

La paroisse du *Sacré-Cœur* ne présente guère que dans les anciennes zones militaires des habitations occupées par des ouvriers.

Il a dû cependant se former autour des Halles Centrales de nombreux refuges pour la population des marchés, comme autrefois autour de la Grand'Place.

Saint-Michel a l'avantage d'être de construction toute récente, ses rues sont régulières, larges, rectilignes, c'est la seule paroisse du nouveau Lille où l'on ne rencontre pas de petites maisons pour une seule famille ouvrière.

Saint-Vincent de Paul (ancienne commune de Moulins-Lille) offre une nombreuse population ouvrière ; on y trouve des portions bien malsaines signalées avec soin par le Rapporteur (voir enquête de 1896, paroisse St-Vincent de Paul, pages 1, 2, 3 et 4). Mais il y a encore des terrains disponibles, et le mal n'est pas sans remède. Déjà, à proximité, se trouvent des groupes de maisons appartenant à la Compagnie Immobilière.

Saint-Pierre-St-Paul (le Wazemmes d'autrefois) est la plus étendue de toutes nos paroisses.

Elle a été coupée par de larges artères pour mettre d'une part Moulins-Lille, d'autre part Esquermes et Notre-Dame de Consolation

en communication directe avec le Vieux-Lille. A part ces voies nouvelles où l'on ne rencontre aucune habitation ouvrière, la paroisse a conservé en grande partie sa physionomie ancienne.

La propriété est également morcelée à l'extrême dans quelques-unes de ses parties.

Les renseignements que nous avons obtenus au cadastre nous fournissent pour la paroisse 1.816 maisons d'une superficie de 43 mètres et au-dessous, réparties dans 54 rues et cours (44 rues, places, etc. de la paroisse sont indemnes).

Je n'ai pu arriver à connaître le chiffre total des habitations de la paroisse, pour apprécier la proportion comme à Saint-Maurice.

Voici la superficie des 1.816 maisons :

TABLEAU N° 4.

SUPERFICIE	Nombre de maisons	SUPERFICIE	Nombre de maisons	SUPERFICIE	Nombre de maisons
mètres					
45	»	<i>Report</i>	60	<i>Report</i>	423
44	»	32	9	20	216
43	3	31	8	19	8
42	2	30	27	18	423
41	»	29	2	17	10
40	4	28	45	16	378
39	2	27	10	15	8
38	7	26	32	14	273
37	5	25	20	13	8
36	9	24	92	12	55
35	12	23	14	11	3
34	11	22	90	10	9
33	5	21	14	9	2
<i>A reporter</i>	60	<i>A reporter</i>	423	TOTAL.	1.816

Que l'on veuille bien examiner les chiffres de ce tableau, et particulièrement ceux des maisons de 12 mètres jusqu'à 24 mètres.

On y voit	55	maisons de 12 mètres,
»	273	» » 14 »
»	378	» » 16 »
»	423	» » 18 »
»	216	» » 20 »

le total est de 1.345 ; c'est plus des 2/3.

Ces chiffres ressortent encore plus nettement, si l'on constate la faiblesse numérique des maisons de 13 mètres, 15, 17, 19 ou 24 mètres.

Il y a là certainement un parti pris, un système général de constructions, qu'il faut dénoncer. Cependant j'ai relevé pour 134 logements étudiés à Saint-Pierre-St-Paul, pour l'enquête, 83 noms de propriétaires ou de gérants, donnés par les Sœurs ; ce qui semblerait indiquer une assez grande division des intérêts.

Le terrain est rationné pour chaque maison, c'est 12, 14, 16, 18, ou 20 mètres, rarement plus, rarement moins aussi ; et, circonstance terriblement aggravante, la cour commune, servitude qui engendre les conséquences morales et sociales les plus déplorables.

896 de ces maisons sont situées dans 95 cours nommées,
600 se trouvent dans 406 cours sans nom.

Toutes, c'est-à-dire 1.496, sont tenues les unes aux autres par la servitude de la cour commune.

320 maisons seulement sont bien isolées, situées sur rue, 144 avec cour, 104 sans cour, et 72 pour lesquelles nous ne savons pas s'il y a une cour ou non.

Il ne nous reste donc en définitive que 247 maisons plus ou moins comparables aux 302 maisons de St-Maurice.

Nous en trouvons la physionomie dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 5. — Paroisse St-Pierre-St-Paul.

Superficie	Nombre	Sans cour	Avec cour de 1 à 7 mètr.	Avec cour de 8 à 24 mètr.	Superficie	Nombre	Sans cour	Avec cour de 1 à 7 mètr.	Avec cour de 8 à 24 mètr.
mètres									
43	3	1	1	1	<i>Reports</i>	113	33	43	37
42	1	»	»	1	25	13	4	»	9
40	2	1	1	»	24	13	7	»	6
39	2	»	2	»	23	9	4	»	5
38	4	2	2	»	22	3	1	»	2
37	4	1	3	»	21	7	3	»	4
36	8	2	4	2	20	13	1	2	10
35	10	4	5	1	19	4	1	1	2
34	6	1	3	2	18	20	10	»	10
33	5	2	2	1	17	4	2	2	»
32	5	1	2	2	16	9	4	1	4
31	7	3	4	»	15	7	3	1	3
30	16	5	5	6	14	22	20	»	2
29	2	1	»	1	13	6	6	»	»
28	14	4	4	6	12	1	»	»	1
27	10	4	1	5	11	1	1	»	»
26	14	1	4	9	10	2	2	»	»
<i>A reporter</i>	113	33	43	37	TOTAUX.	247	102	50	95

La superficie des cours est, on peut le voir, très généralement plus grande ici qu'à St-Maurice.

En regard de cette situation créée par l'adoption presque générale d'un même type de construction, il est bon de signaler la *Cité Philanthropique*, située rue de Wazemmes, à l'angle de la rue Gantois.

Bâtie en 1860, elle occupe près d'un hectare de terrain et compte 276 chambres.

Cette construction est due à l'initiative de la Commission admi-

nistrative du Bureau de bienfaisance, comme les cours Pierre Busquet et Jean Fremaux, de la paroisse St-André.

C'est à l'époque où un mouvement important semblait devoir se prononcer à Lille en faveur de la réforme des habitations ouvrières. La Compagnie immobilière de Lille date aussi de cette époque, 1860.

La Cité Philanthropique tout en réalisant à divers égards un grand progrès sur les maisons ouvrières qui l'entourent ne paraît pas être un exemple bon à suivre ; c'est une vaste agglomération où l'on n'a pas réussi à vaincre les profondes difficultés inhérentes au rapprochement d'un grand nombre de pauvres ; M. Alfred Renouard dans la *Réforme Sociale* (1887) en donne une description et des appréciations le plus souvent exactes.

La paroisse *Saint-Martin* d'Esquermes est celle qui a le plus fidèlement gardé sa physionomie d'autrefois. En maints endroits on se croirait au village, les habitations y baignent dans un air plus salubre, les petites maisons occupées par une seule famille y sont plus grandes et plus nombreuses, et il est bien intéressant de constater la différence, tout à l'avantage d'Esquermes, entre ses logements et ceux tout voisins de St-Pierre-St-Paul, entre ses habitants et ceux des autres paroisses.

Déjà les relevés publiés du recensement de 1896 ont fait connaître un fait important, relatif à la population du quartier. « Le Canton » Sud-Ouest de Lille (Esquermes) est le seul qui compte presque » autant de ménages de sept personnes et au-dessus, que de » ménages de deux personnes. Les ménages de six, cinq ou quatre » personnes y sont aussi en plus grand nombre que les ménages de » deux ou trois personnes ».

Notre-Dame de Consolation tient un peu, suivant la partie de la paroisse où l'on se trouve, des caractères du Sacré-Cœur, de St-Pierre-St-Paul et d'Esquermes.

On y pourrait avantageusement améliorer la voirie, comme d'ailleurs dans presque tout le reste de la ville.

Banlieue. — Sortons maintenant des murs de Lille, et visitons la paroisse de *St-Maurice faubourg*. Cette grande paroisse est très peu homogène dans ses différentes parties ; elle est séparée de Fives par le chemin de fer de Roubaix, qui barre d'une façon absolue et très préjudiciable sur une longue étendue les communications entre ces deux paroisses. M. Alfred Renouard a fait une description intéressante de la grande « *Cité St-Maurice* » située à proximité de la voie ferrée, tout près de l'unique entrée de Fives. A un autre bout de la paroisse, on voit de nombreuses cours dont la construction toute récente rappelle les plus mauvais procédés de Saint-Pierre-Saint-Paul.

Notre-Dame de Fives, offre des rues bien percées, et en général suffisamment aérées. A part le quartier traversé par le cours d'eau des Elites et des Dondaines, où les logements sont vieux et se ressentent de la grande humidité du sol, le reste de la paroisse offre à la population des conditions bien meilleures que dans les paroisses *intra-muros*.

Nous retrouvons cependant encore ici la voie ferrée tout au long de laquelle, depuis l'entrée de la rue de Bouvines jusqu'au Pont du Lion d'Or, s'étale tout un quartier trop exclusivement ouvrier, c'est-à-dire trop isolé de toute bonne influence, et très défectueux à bien des égards.

Saint-Louis. — Je me bornerai à mentionner cette paroisse toute récente qui n'est qu'un prolongement de Fives dans la campagne, entre l'Usine de Fives et le réseau des voies ferrées de la Compagnie du Nord.

Je termine ici ma course rapide à travers toutes les paroisses de Lille, renvoyant pour d'autres détails aux diverses monographies de l'Enquête de 1896.

CHAPITRE II.

ÉTUDE DES LOGEMENTS. — MÉTHODE A SUIVRE.

Il ne peut être question de me borner à une description technique et froide, qui serait absolument stérile au point de vue qui domine ma pensée. C'est du logement occupé par ses habitants que je veux parler ; c'est l'habitant seul qui m'intéresse, même lorsqu'il s'agit de détails purement matériels.

Ordre des matières à étudier. — C'est l'ordre adopté dans les 4358 questionnaires que nous avons rassemblés pour notre étude. Partout nous avons commencé par l'examen des habitants du logement.

On peut retrouver dans les diverses monographies de l'Enquête (1) en se reportant aux tableaux qui en occupent les dernières pages, les renseignements principaux recueillis sur chaque logement ; ceux du moins qu'il nous était permis de publier ; car pour diverses raisons il nous était interdit de faire connaître les noms et les domiciles.

Voici maintenant le texte du questionnaire qu'il est bon d'examiner.

(1) Voir note de la page 7.

VILLE DE LILLE.

Canton..... Paroisse..... Rue..... N^o.....

I. — FAMILLE HABITANT LE LOGEMENT.

Nom de la famille.....

Profession du père (*de la mère et des enfants s'il y a lieu*).....

État-civil de la Famille.....

(*Age, sexe des enfants*).
.....

Depuis quand habite-t-elle le logement.....

II. — SITUATION ET DESCRIPTION DU LOGEMENT

Situation et nombre des pièces.....

Fenêtres.....

Cube d'air (1).....

Coucher.....

Lavage et séchage de linge.....

Eau.....

Lieux d'aisances.....

III. — PRIX DU LOGEMENT.

Taux du loyer et mode de paiement.....

Nom du propriétaire ou de l'intermédiaire.....

Rapports entre propriétaire et locataire.....

IV. — CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT DU LOGEMENT

Conséquences hygiéniques.....
.....

Conséquences morales.....
.....

V. — OBSERVATIONS

.....
.....
(inscrire au verso les observations).

(1) Il eut été préférable, pour l'enquête, de subdiviser cette indication de la capacité du logement, et de rechercher d'abord la superficie du logement (longueur et largeur) et puis la hauteur.

Voici, d'autre part, la répartition dans les diverses paroisses des 4.358 logements qui ont fait l'objet de l'enquête :

TABLEAU N° 6.

PAROISSES	FAMILLES	FAMILLES	PERSONNES
	COMPLÈTES	INCOMPLÈTES	VIVANT SEULES
Sainte-Marie-Madeleine.....	98	66	43
Saint-André.....	73	30	24
Sainte-Catherine.....	48	16	10
Saint-Étienne.....	40	24	37
Saint-Maurice.....	54	26	10
Saint-Sauveur.....	60	6	4
Sacré-Cœur.....	53	23	2
Saint-Michel.....	38	11	»
Saint-Vincent-de-Paul.....	45	33	4
Saint-Pierre-Saint-Paul.....	121	13	»
Saint-Martin.....	59	10	»
Notre-Dame de Consolation.	32	6	»
Saint-Maurice-des-Champs..	81	25	»
Notre-Dame de Fives.....	72	20	4
Saint-Louis.....	26	11	»
	900	320	138

Ces 4.358 logements sont habités par une population de 7.608 individus, soit :

138 personnes pour la catégorie des **personnes vivants seules**,
 4.258 » » les **familles incomplètes**,
 6.242 » » » » **complètes** : Nous réservons

 Total 7.608

ce nom à toutes les familles où existent le père, la mère et les enfants, n'y eût-il qu'un seul enfant. Il faut constater en effet, une différence fondamentale entre le logement d'une personne vivant seule, et celui occupé par une famille complète ou incomplète.

Là où il n'y a qu'un habitant, les principales règles de l'hygiène sont presque toujours respectées ; et quant au problème moral il n'existe pas, puisqu'il n'y a pas de foyer, c'est-à-dire de vie commune.

Tout change là où nous rencontrons la famille. Chacun réclame sa place au foyer, et la satisfaction due à ses légitimes besoins. La première condition essentielle, c'est que le logement soit suffisamment grand ; et il ne l'est jamais.

Aux 320 familles incomplètes, aussi bien qu'aux 900 familles complètes dont nous avons à parler, la capacité du logement, c'est-à-dire l'air respirable, fait défaut (1).

Il y manque bien d'autres choses encore. C'est partout, avec des conséquences exactement proportionnées aux dimensions du logis et au nombre des habitants, l'*encombrement*, ce fléau terrible à tant d'égards, et presque inévitable dans toutes les populations agglomérées.

Nous pouvons répéter ici que notre travail n'a pas d'autre but que de passer en revue toutes ces conséquences physiques et morales.

Voir les deux tableaux ci-contre, l'un pour les personnes vivant seules, l'autre pour les familles incomplètes, dont les différences ne manqueront pas d'être appréciées presque au premier examen.

On voit par le premier de ces tableaux que les personnes vivant seules sont installées à raison de 138 dans 152 pièces où elles peuvent respirer largement, puisqu'elles ont de 30 à 45 mètres cubes d'air en moyenne pour chacune d'elles.

Elles ont aussi chacune leur lit.

Ces personnes sont âgées pour la plupart ; ce sont des veuves, ou des vieilles filles ; très rarement ce sont des hommes. Elles ne sont

(1) 40 fois seulement sur 900 dans les familles complètes,
44 » » 320 » » incomplètes, le cube d'air par tête est égal ou supérieur à 25 mètres cubes.

TABLEAU N° 7. — Personnes vivant seules.

PAROISSES	PERSONNES	PIÈCES	M. C. D'AIR par TÊTE
Sainte-Marie-Madeleine.....	43	45	34,583
Saint-André.....	24	28	37,688
Sainte-Catherine.....	10	11	40,743
Saint-Étienne.....	37	42	40,416
Saint-Maurice.....	10	10	36,880
Saint-Sauveur.....	4	4	40,882
Sacré-Cœur.....	2	4	30,802
.....
Saint-Vincent-de-Paul.....	4	4	42,075
.....
Notre-Dame de Fives.....	4	4	45,806
.....
	138	152	

TABLEAU N° 8. — Familles incomplètes.

PAROISSES	FAMILLES	PERSONNES	MOYENNE par FAMILLE	PIÈCES	CUBE D'AIR par TÊTE	COUCHAGE par LIT
			personnes		M. C.	personnes
Sainte-Marie-Madeleine.	66	199	3	98	19,980	1,62
Saint-André.....	30	111	3,70	47	16,831	1,66
Sainte-Catherine.. ...	16	62	3,87	21	15,472	1,90
Saint-Étienne.....	24	67	2,79	35	19,300	1,55
Saint-Maurice.	26	80	3,	34	12,475	1,86
Saint-Sauveur.....	6	15	2,50	7	19,960	1,66
.....
Sacré-Cœur.....	23	80	3,47	46	16,342	1,48
Saint-Michel.....	11	60	5,45	17	11,058	1,96
Saint-Vincent-de-Paul ..	33	163	4,94	63	12,882	2,01
Saint-Pierre-Saint-Paul.	13	70	5,38	23	9,536	2,37
Saint-Martin.....	10	51	5,10	21	17,840	1,88
N.-Dame de Consolation	6	25	4,16	9	13,732	2,08
.....
St-Maurice-des-Champs.	25	126	5,04	54	14,876	1,96
Notre-Dame de Fives...	20	97	4,85	44	16,459	1,82
Saint-Louis.	11	52	4,72	26	18,532	1,92
	320	1258	3,93	545		

plus en mesure d'exercer aucune profession ; elles vivent de la charité privée ou publique, et se contentent parfois de ressources les plus modiques et les plus précaires plutôt que d'entrer dans un hospice.

Pour elles, pas d'encombrement, les logements sont très souvent entretenus proprement, et le coucher est assuré dans les meilleures conditions. Pas donc de problème, physique ni moral, à résoudre pour cette catégorie de pauvres beaucoup plus nombreuse qu'on ne pourrait se l'imaginer de prime abord.

Neuf paroisses seulement nous en ont fourni des exemples, mais rien ne nous fait supposer qu'il n'y en ait pas sur les six autres paroisses dans les mêmes conditions.

Le deuxième tableau est loin de nous montrer des conditions aussi simples. Bornons-nous toutefois, quant à présent, à signaler le contraste des chiffres du premier et du deuxième tableau.

Une seule pièce suffit évidemment aux personnes vivant seules, et quelques-unes en ont deux. Au contraire, dans les familles incomplètes, il faudrait au moins deux pièces, et l'on voit que le chiffre total des pièces occupées est loin d'arriver au double du nombre des familles. Cependant, il y a en moyenne quatre membres par famille. Le cube d'air par tête varie de 9 à 19 mètres au lieu de 25 mètres cubes.

Il semble que la capacité du logis soit presque partout uniforme, et que là où une ou deux personnes trouveraient de l'air, on en veuille trouver pour 3, 4, 5 personnes et plus encore. Si les pauvres changent souvent de logis, ce n'est pas d'ordinaire parce que le logis devient trop peu aéré par suite de l'augmentation de la famille ; c'est là un très grand tort.

L'exiguïté du logement empêche ordinairement de placer les lits pour le couchage en nombre suffisant, les chiffres de la dernière colonne montrent qu'il y a à Sainte-Marie-Madeleine par exemple 1,62 % personnes par lit, c'est-à-dire 162 personnes pour 100 lits.

Le mal est bien plus grand pour les familles complètes.

Je n'entreprends pas ici l'examen de tous les problèmes que soulèvent les chiffres de ce deuxième tableau. Toutes les difficultés à résoudre sont indistinctement les mêmes, à l'intensité près, pour les familles incomplètes et pour les familles complètes. Je renvoie donc les détails au chapitre suivant qui traite de la situation des logements des familles complètes.

FAMILLES COMPLÈTES

Il faut tout d'abord noter que les chiffres de ce tableau sont en fait des moyennes. Ils ne représentent pas la situation de chaque famille, mais la situation moyenne de toutes les familles de la même catégorie. C'est pourquoi il est intéressant de voir que les chiffres de ce tableau sont très voisins de ceux du tableau précédent. Cela signifie que la situation des familles complètes est très voisine de celle des familles incomplètes.

La composition de la famille est un facteur très important dans la détermination de la situation des logements. On voit que les familles complètes ont une composition plus variée que les familles incomplètes. Cela est dû au fait que les familles complètes peuvent être composées de personnes de différents âges et de différents sexes. Cela explique pourquoi les chiffres de ce tableau sont plus élevés que ceux du tableau précédent.

Il est intéressant de noter que les chiffres de ce tableau sont très voisins de ceux du tableau précédent. Cela signifie que la situation des familles complètes est très voisine de celle des familles incomplètes. Cela est dû au fait que les familles complètes ont une composition plus variée que les familles incomplètes.

CHAPITRE III.

FAMILLES COMPLÈTES.

Il faut tout d'abord que nous parlions de ces 900 familles complètes disséminées sur toute la surface de la ville, et qui vont désormais absorber toute notre attention. Quelle en est la composition générale ?

A défaut d'une étude spéciale de leur budget, quelles sont les professions auxquelles appartiennent les chefs de famille ? Enfin dans quelles conditions d'installation allons-nous les rencontrer ? Nous répondrons successivement à ces trois questions.

Composition de la famille. — Voici un tableau où se trouvent réunis tous les renseignements sur le total de cette population sur le nombre des parents, des enfants, la moyenne des enfants par famille, et enfin le nombre sur chaque paroisse, des familles chargées de 1 jusqu'à 11 enfants. Le total des habitants (1^{re} colonne) est de 6.242. On compte 4.812 parents, c'est-à-dire, pères, mères et quelquefois une grand'mère ou un aïeul, ou tout autre membre de la famille. Il y a 4.400 enfants, c'est-à-dire près de cinq enfants en moyenne par famille.

Il est aisé de voir que les familles les plus chargées d'enfants habitent de préférence la banlieue de Lille, et les quartiers d'Esquermes et de Vauban.

TABLEAU N° 9. — Statistique des Familles.

	TOTAL DES HABITANTS	PARENTS	ENFANTS	MOYENNE DES ENFANTS	FAMILLES	NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE											
						11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Ste-Marie-Madeleine..	657	194	463	4,72	98	»	1	1	4	8	23	15	16	21	5	4	»
Saint-André.....	489	147	342	4,68	73	»	»	»	4	6	9	19	18	14	2	1	»
Sainte-Catherine.....	328	96	232	4,83	48	»	1	1	2	5	6	12	11	5	3	1	1
Saint-Étienne.....	267	78	189	4,72	40	»	»	1	3	»	8	7	13	5	3	»	»
Saint-Maurice.....	318	108	210	3,88	54	»	»	1	1	3	4	10	12	9	9	5	»
Saint-Sauveur.....	396	120	276	4,60	60	»	»	»	3	2	11	17	12	10	4	1	»
Sacré-Cœur.....	358	106	252	4,75	53	»	»	1	»	6	12	11	12	5	5	1	»
Saint-Michel.....	225	79	146	3,84	38	»	»	»	1	2	3	4	10	11	6	1	»
St-Vincent-de-Paul ...	312	92	220	4,88	45	»	1	»	»	4	8	16	9	5	1	1	»
St-Pierre-St-Paul.....	832	242	590	4,85	121	1	»	2	9	9	17	30	30	14	4	4	1
Saint-Martin.....	468	124	344	5,83	59	1	»	1	10	6	16	11	9	5	»	»	»
N.-D. de Consolation..	238	64	174	5,44	32	»	»	1	3	4	8	6	7	2	1	»	»
Saint-Maurice faub...	613	163	450	5,55	81	1	1	5	6	9	14	21	17	4	1	2	»
Notre-Dame de Fives.	528	145	383	5,32	72	»	»	2	7	10	10	19	16	4	4	»	»
Saint-Louis.....	483	54	429	5, »	26	»	»	»	»	2	8	6	7	3	»	»	»
	6212 habitants	1812 parents	4400 enfants	moyenne générale 4,88	900 familles	3	4	16	53	76	157	204	199	117	48	21	2
900 FAMILLES																	

J'ai fait le relevé des *professions*, je ne l'ai trouvé indiqué que pour 719 ouvriers.

Ils appartiennent à 113 métiers différents.

47 ouvriers des diverses industries de l'alimentation,

89 ouvriers des branches de l'industrie du bâtiment,

67 ouvriers rattachés à l'industrie du vêtement,

35 exerçant de petits commerces de la rue,

50 travailleurs de l'industrie métallurgique,

87 de l'industrie textile,

186 désignés sous la dénomination d'hommes de peine,

62 de métiers annexés aux précédentes industries,

65 de métiers divers,

200 de profession non indiquée suffisamment,

12 sans profession.

900

On ne peut pas se baser sur ces chiffres, ni sur ces renseignements professionnels trop incomplets, pour évaluer le salaire de la famille, ni son niveau social, mais on peut dire que beaucoup de ces ouvriers appartiennent à des industries ou à de petits commerces qui leur offriraient des ressources suffisantes, si les charges de famille, ou la santé, ou d'autres circonstances ne venaient les mettre accidentellement dans la nécessité de rechercher des secours charitables.

Quant à leur admission au patronage de la Société de St-Vincent de Paul, elle dépend des dispositions mêmes de la famille et des chances qu'elle présente de pouvoir, moyennant quelques conseils et quelques secours, arriver à son relèvement matériel et moral.

Variétés de l'installation des familles. — Les trois tableaux qui vont suivre montreront :

1^o le nombre absolu des pièces habitées ;

2^o le nombre des pièces pour chaque famille ;

3^o l'installation des familles à divers étages.



La disposition de ces tableaux permet d'apprécier séparément la situation dans le Vieux-Lille, dans le Nouveau-Lille, dans la banlieue.

On voit, en confrontant ces tableaux, que là où il y a un peu plus de superficie et un peu plus d'air, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage sont beaucoup plus habités, dans le Nouveau-Lille et dans la banlieue.

Au contraire dans le Vieux-Lille, on monte plus souvent aux 2^e et 3^e étages.

Partout cependant c'est le 1^{er} étage qui est le plus habité.

On peut voir aussi que dans le Vieux-Lille les familles n'ont que 1,79 pièce par famille ; dans le Nouveau-Lille, c'est 2,61 pièces ; dans la banlieue, c'est 2,58.

La moyenne générale est 2,45

Il existe dans les quatre paroisses de Saint-Martin, Notre-Dame de Consolation, Saint-Maurice faubourg, et Notre-Dame de Fives un certain nombre de logements qui représentent une véritable petite maison ; il peut y en avoir 125 environ, mais les renseignements manquent de précision. Quoi qu'il en soit, la différence est profonde entre ces maisons, et celles qui sont si fréquentes avec cour commune à Saint-Pierre-Saint Paul.

Là où l'installation est la plus large, c'est à Saint-Martin où il y a en moyenne à très peu de chose près trois pièces par famille. Au contraire à Saint-Pierre-Saint-Paul la moyenne n'est que de deux pièces.

Dans la banlieue, les questionnaires ont assez souvent signalé l'existence d'annexes très utiles des logements, cours, hangars, jardinets, caveaux, greniers, presque inconnus ailleurs.

D'une manière générale, l'installation est incomparablement plus souvent répartie entre le rez-de-chaussée et les étages, que limitée exclusivement au rez-de-chaussée ou à l'un des étages.

TABLEAU N° 10.

PAROISSES	Nombre des familles	NOMBRE ABSOLU DES PIÈCES					
		au rez-de-chaussée	au 1 ^{er} étage	au 2 ^e étage	au 3 ^e étage	mansardes	récapitulation
Ste-Marie-Madeleine.	98	47	55	44	19	18	183
St-André.....	73	43	37	25	26	2	133
Ste-Catherine.....	48	17	27	25	20	4	93
St-Etienne.....	40	12	23	21	11	3	70
St-Maurice.....	54	27	26	18	23	2	96
St-Sauveur.....	60	22	28	23	15	8	96
VIEUX-LILLE.....	373	168	196	156	114	37	671 p.
Sacré-Cœur.....	53	58	47	22	3	4	134
St-Michel.....	38	6	15	20	26	1	68
St-Vincent-de-Paul..	45	38	40	23	6	2	109
St-Pierre-St-Paul....	121	82	95	34	9	22	242
St-Martin.....	59	72	80	17	2	8	179
N.-D. Consolation...	32	29	31	15	2	»	77
NOUVEAU-LILLE...	348	285	308	131	48	37	809
St-Maurice faub.....	81	86	76	14	»	18	193
N.-D. de Fives.....	72	80	69	14	2	32	198
St-Louis.....	26	28	28	13	1	1	71
BANLIEUE.....	179	194	173	41	3	51	462
Récapitulation générale.....	900	647	677	328	165	125	1942 p.

1 p. 79
par famille

2 p. 61
par famille

2 p. 58
par famille

2 p. 15
par famille

TABLEAU N° 11.

PAROISSES	Nombre des familles	NOMBRE DES PIÈCES POUR CHAQUE FAMILLE						MAISON
		1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	
Ste-Marie-Madeleine.	98	35	46	9	2	»	»	6
St-André.....	73	23	41	8	1	»	»	»
Ste-Catherine.....	48	10	32	5	1	»	»	»
St-Etienne.....	40	16	18	6	/»	»	»	»
St-Maurice.....	54	19	28	7	»	»	»	»
St-Sauveur.....	60	27	30	3	»	»	»	»
VIEUX-LILLE.....	373	130	195	38	4	»	»	6
Sacré-Cœur.....	53	2	28	17	5	»	»	1
St-Michel.....	38	11	25	1	1	»	»	»
St-Vincent-de-Paul...	45	8	16	15	6	»	»	»
St-Pierre-St-Paul....	121	28	67	24	2	»	»	»
St-Martin.....	59	4	13	24	14	2	2	»
N.-D. de Consolation.	32	4	13	13	2	»	»	»
NOUVEAU-LILLE...	348	57	162	94	30	2	2	1
St-Maurice faub.....	81	5	47	20	8	1	»	»
N.-D. de Fives.....	72	4	23	35	10	»	»	»
St-Louis.....	26	1	11	8	6	»	»	»
BANLIEUE.....	179	10	81	63	24	1	»	»
Récapitulation générale.....	900	197	438	195	58	3	2	7 familles

TABLEAU N° 12.

PAROISSES	Nombre des familles	INSTALLATION DES FAMILLES A DIVERS ÉTAGES					
		au rez-de chaussée	au 1 ^{er} étage	au 2 ^e étage	au 3 ^e étage	man-sardes	combinaisons diverses
Ste-Marie-Madeleine.	98	13	18	25	10	3	29
St-André.....	73	18	17	14	14	2	8
Ste-Catherine.....	48	5	10	10	8	1	14
St-Etienne.....	40	2	9	12	7	1	9
St-Maurice.....	54	12	8	7	10	»	17
St-Sauveur.....	60	8	15	17	11	2	7
VIEUX-LILLE.....	373	58	77	85	60	9	84
Sacré-Cœur.....	53	7	»	4	2	»	40
St-Michel.....	38	1	7	9	16	»	5
St-Vincent-de-Paul...	45	3	6	4	5	»	27
St-Pierre-St-Paul....	121	7	21	13	5	4	71
St-Martin.....	59	1	3	»	1	»	54
N.-D. de Consolation.	32	4	3	4	»	»	21
NOUVEAU-LILLE...	348	23	40	34	29	4	218
St-Maurice faub.	81	7	8	4	»	»	62
N.-Dame de Fives....	72	7	6	4	»	»	55
St-Louis.....	26	1	1	4	»	»	20
BANLIEUE.....	179	15	15	12	»	»	137
Récapitulation générale.....	900	96	132	131	89	13	439 familles

CHAPITRE IV.

INSUFFISANCE DE CAPACITÉ DES LOGEMENTS. ENCOMBREMENT.

Nous arrivons à la partie grave, je pourrais dire émouvante de notre sujet. Nous nous trouvons renseignés sur les habitants de nos logements, sur les logements eux-mêmes, c'est-à-dire que nous connaissons leur situation, leurs variétés d'installation ; il faut maintenant pénétrer dans le logis lui-même, occupé par les membres de la famille ouvrière.

Capacité des logements — Cube d'air. — On est frappé immédiatement de l'exigüité des logements et de ses funestes conséquences. La première de toutes en gravité au point de vue physique, c'est le manque d'air respirable, l'*insuffisance du cube d'air*.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, avant de donner nos chiffres (tableau n° 13, page 54), que de reproduire ici des extraits d'un ouvrage classique en la matière, extraits qui déjà ont figuré dans notre monographie de Sainte-Marie-Madeleine (1).

« Nous savons tous que l'air est nécessaire à la respiration et
» aussi que l'air d'un local habité est incessamment vicié par l'action
» continue de plusieurs causes.

» C'est d'abord la respiration pulmonaire : un adulte fait par
» minute environ 16 inspirations qui absorbent chacune 4 à 500 cen-

(1) Manuel d'hygiène militaire, par le Dr Ch. Véry, Paris, 1888.

- » timètres cubes d'air, et 16 expirations qui rendent à l'atmosphère
- » un mélange gazeux contenant 4 % d'acide carbonique. L'air pur
- » inspiré contient ordinairement déjà 0, 02 % d'acide carbonique ;
- » l'air expiré en contient 4, 38 %.

» C'est environ 350 à 450 litres d'acide carbonique que l'homme
» expire dans les vingt-quatre heures. Il y a d'autres causes d'alté-
» ration de l'air, indépendamment de l'éclairage et du chauffage.
» Toutes ces causes contribuent à former ce qu'on appelle l'*air*
» *confiné*, dont les qualités nocives sont absolument certaines.

» Becquerel et Gavarret, et plus récemment Brown-Sequard et
» d'Arsonval ont démontré qu'il existe dans l'air expiré un poison
» organique spécial plus dangereux que l'acide carbonique lui-même.

» On sait enfin que plus l'air est chargé d'acide carbonique, plus
» grande aussi est la quantité de poussières organiques vivantes qu'il
» tient en suspension. En inspirant, nous faisons pénétrer une
» certaine quantité de ces matières, et l'air exhalé ne les possède
» plus ; nous absorbons donc réellement les ferments et les germes
» contenus dans l'air ; et le rôle de ces germes dans la production
» des maladies est beaucoup plus considérable que celui que joue
» l'acide carbonique. Si l'échange gazeux entre le sang et l'atmos-
» phère, qui s'opère par les actes de la respiration pulmonaire, est
» habituellement insuffisant, comme cela se passe inévitablement
» dans les logis de nos pauvres, l'individu arrive plus ou moins vite
» à l'anémie, et se trouve en imminence morbide ; si les causes de
» maladie viennent l'atteindre, il ne leur offre aucune résistance,
» et l'organisme est ainsi impressionné facilement et profondément.
» C'est là une des causes les plus fréquentes de la mortalité des
» enfants du premier âge.

» Quelle est donc la quantité d'air nécessaire pour entretenir à
» l'état normal la respiration de l'homme ? Cette quantité est de
» 6 mètres cubes par heure. Si cette quantité n'est pas assurée par
» la capacité du logement, il faut que le renouvellement de l'air
» vienne y suppléer à l'aide d'une ventilation par les fenêtres, par

» la cheminée, par la porte, par les fissures et ouvertures diverses.
» C'est donc une quantité de 48 à 50 mètres cubes d'air qu'il faut
» assurer à chaque individu pour une nuit de 8 heures, si l'on ne
» peut pas compter sur un renouvellement plus ou moins notable.

» M. Binaut, dans son travail de 1843, admettait, par esprit de
» concession, une réduction de moitié : c'est là un chiffre tout à fait
» factice, car nous connaissons peu les lois de la ventilation ; et puis
» les dispositions des logements varient extrêmement, et influent
» beaucoup sur l'efficacité de l'aération. Quoi qu'il en soit, admettons
» avec lui, quant à présent, une capacité nécessaire de 25 mètres
» cubes d'air par tête, comme minimum dans tout logement.
» Donnons une idée de ce que ce chiffre représente. Prenons une
» famille de huit personnes, père, mère et six enfants : il faut leur
» assurer une provision d'air de 200 mètres cubes, c'est la capacité
» de deux chambres semblables communiquant largement entre elles,
» et mesurant 5 m. 75 en longueur, autant en largeur, et 3 mètres
» en élévation. Ce sont là de très grandes chambres, nous ne les
» rencontrons chez aucun de nos pauvres. La capacité totale de
» leurs logements ne leur fournit en moyenne que de 9^{m^c}, 404
» (St-Pierre-St-Paul) à 13^{m^c}, 172 (St-Martin) par tête ; ce n'est
» pas à beaucoup près la moitié de ce qu'il faut rigoureusement
» réclamer au nom de l'hygiène. M. Binaut avait trouvé une
» moyenne de 10^{m^c}, 500.

» Et cependant qu'y a-t-il de plus répandu dans tout l'univers
» que l'air respirable. Le savant Dumas, cité par M. Binaut, a écrit :
» Relativement à l'oxygène, le calcul démontre qu'en exagérant
» toutes les données, il ne faudrait pas moins de 800.000 années
» aux animaux vivant à la surface de la terre pour le faire disparaître
» en entier.

» Voici les chiffres moyens que nous avons nous-mêmes constatés
» dans les différentes paroisses (1) » (V. page 54).

(1) Ces chiffres, empruntés à nos diverses monographies paroissiales, peuvent être considérés comme sensiblement exacts. Nous avons procédé à une nouvelle

TABLEAU N° 13.

PAROISSES	Nombre des familles	Cube moyen des logements	Cube d'air par tête
Ste-Marie-Madeleine.....	98	m.c. 77.303	m.c. 11.404
St-André.....	73	65.077	9.795
Ste-Catherine.....	48	76.566	11.273
St-Etienne.....	40	75.000	11.000
St-Maurice.....	54	68.320	12.134
St-Sauveur.....	60	65.266	9.888
Sacré-Cœur.....	53	78.097	11.562
St-Michel.....	38	66.138	11.495
St-Vincent de Paul.....	45	82.736	11.965
St-Pierre-St-Paul.....	121	63.301	9.404
St-Martin.....	59	104.488	13.172
N.-D. de Consolation.....	32	91.620	12.318
St-Maurice faub.....	81	86.404	11.417
N.-D. de Fives.....	72	98.619	13.429
St-Louis.....	26	91.186	12.954

Ainsi donc il est avéré, par les détails ci-dessus, que nos familles ouvrières ne peuvent trouver dans la capacité des logements qu'elles occupent, la moitié du minimum d'air respirable absolument nécessaire à la vie. — Où trouver le reste? C'est là un problème véritablement des plus poignants, qui se pose à chaque logement, et dont l'importance est hors de proportion avec tout le reste. La situation est bien plus grave encore la nuit, là où nos pauvres ont,

vérification, pour une partie de ces logements, avec l'aide d'un métreur de profession; et nous sommes arrivés à des résultats qui ne se sont écartés que de 0 m c, 400 par tête, des chiffres inscrits à l'enquête de 1896. Dans une seule paroisse, il n'en a pas été de même, c'est à Saint-Maurice : le travail de vérification a dû être porté sur presque tous les logements, c'est ce qui a relevé sensiblement le chiffre moyen, lequel se trouve maintenant beaucoup mieux aussi en rapport avec les chiffres des autres paroisses.

suivant une habitude très répandue, placé tous leurs lits dans la même chambre, au lieu de les répartir dans les diverses pièces du logis ; mais ils veulent le plus souvent, dégager une de leurs pièces pour les besoins de la journée.

Il faut considérer encore que dans tous les chiffres que nous avons cités, il n'est pas tenu compte de la place occupée par les literies, par les meubles de toute nature : c'est là encore un emprunt fait sur la quantité d'air. J'ai demandé d'où venait le reste de l'air indispensable à la vie ; il faut bien admettre que nous ne connaissons pas toutes les ressources de la ventilation par les fenêtres, les portes, les fissures, les cheminées ; il faut bien croire aussi à l'influence de l'échange des gaz à travers les murailles, c'est l'*osmose*, phénomène grâce auquel l'air intérieur se purifie, dans quelle mesure ? Qui saurait le dire ? La lumière est loin d'être faite sur toutes ces ressources d'air du dehors qui viennent suppléer à l'insuffisance du logement.

Les fenêtres sont faites naturellement pour servir à la ventilation, mais il faut s'en servir ; et l'on sait toute la résistance, l'incurie des pauvres à cet égard. On connaît aussi combien ces fenêtres sont insuffisantes.

Quelles que soient les ressources inconnues ou peu connues qui viennent parer plus ou moins à l'insuffisance de l'air du logement, nous ne pouvons douter que les habitants n'y respirent trop souvent que de l'air plus ou moins confiné. Mais l'air du voisinage n'est-il pas déjà d'ailleurs quelque peu altéré à l'avance ? Les rues, les cours surtout, peuvent-elles avoir une aération efficace. Nous avons vu les dimensions des cours de St-Maurice, de St-Pierre-St-Paul ; nous connaissons tous l'infection habituelle des courées et des petites rues de nos pauvres, par les canaux, les dépôts d'immondices et les souillures habituelles du sol. L'air n'est guère mieux renouvelé aux étages qu'aux rez-de-chaussée, que de fois la cour trop petite n'est-elle qu'une sorte de cheminée d'appel qui porte aux chambres des étages les émanations du rez-de-chaussée ou de l'étage inférieur !

Non seulement l'air du logement est insuffisant, et ne peut jamais être pur, mais encore une foule de causes contribuent à l'empoisonner davantage. Il y a en permanence, dans le logis, les miasmes qui s'échappent du mobilier, des vêtements, des vases de nuit, les malpropretés du plancher et des murailles, les vapeurs de la cuisine, la buée de la lessive, le séchage d'un linge mal lavé, la fumée de tabac, les crachats, la fumée du poêle, les animaux, chiens, chats ou lapins, les vers pour la pêche.

Superficie des logements. Hauteur des plafonds. — Le manque d'air respirable ne s'explique que trop facilement par le manque de superficie des logements, et le manque d'élévation des plafonds, en même temps que par le grand nombre des habitants.

C'est l'influence réciproque de toutes ces conditions réunies qui produit l'*encombrement*. Voici un tableau qui a été dressé à l'aide des résultats recueillis par le métreur dans 223 logements.

TABLEAU N° 14.

PAROISSES	1	2	3	4		5	6
	Nombre des logements métrés	Nombre des habitants	Chiffre moyen d'habitants par logement	Superficie moyenne du logement			Hauteur moyenne des logements
				par logement	par tête		
				m. q.	m. q.		m.
Ste-Marie-Madeleine.	25	183	7.32	27.79	3.79		2.64
St-André.....	22	148	6.72	31.57	4.69		2.50
Ste-Catherine.....	15	100	6.66	31.86	4.78		2.52
St-Etienne.....	7	49	7. »	22.04	3.15		2.67
St-Maurice.....	46	267	5.80	27.66	4.76		2.54
St-Sauveur.....	15	101	6.72	25.21	3.75		2.78
Sacré-Cœur.....	15	92	6.13	35.43	5.77		2.37
St-Michel.....	12	68	5.66	29.60	5.22		2.88
St-Vincent de Paul ..	10	66	6.60	31.20	4.72		2.55
St-Pierre-St-Paul. ...	32	231	7.21	27.21	3.76		2.62
St-Martin.....	14	108	7.70	40.42	5.24		2.55
N.-D. de Consolation.	10	70	7. »	36.53	5.22		2.70

Ce tableau est fort instructif. Les colonnes 1, 2, 3 y figurent à titre de renseignements.

Les colonnes 4 et 5 donnent l'indication de la superficie des logements. On pourrait rapprocher de ces chiffres (colonne 4) ceux des plus petites maisons de St-Maurice (Tableau 3, page 28) et de St-Pierre et St-Paul (Tableau 4, page 32). Mais la colonne 5 montre d'une façon précise l'espace dérisoire laissé à chacun des habitants pour y passer sa vie, et y accomplir tous les actes dont elle se compose, dans toutes les conditions d'âge, de sexe, de santé, etc. Cet espace varie de 3^m,45 à 5^m,77; et il faut en déduire la place occupée par le mobilier, par les ustensiles de toutes sortes employés dans la vie commune et même individuelle des habitants, etc.

L'espace qui reste à chacun est donc encore bien réduit; et les conséquences en sont bien graves, j'y reviendrai plus loin.

La hauteur moyenne des plafonds est assez sensiblement partout de 2^m, 50 (voir la colonne 6). Le fait se reproduit avec une uniformité en quelque sorte implacable. Que l'on monte sur une chaise, que l'on se tienne debout sur son lit, l'on touche le plafond. C'est là toute la hauteur de la colonne d'air suspendue au-dessus de chacun des habitants. C'est sa provision d'air, mesurée vraiment avec une parcimonie poignante. Les chambres ne sont, pour ainsi dire, que de grandes boîtes plates, sans air ni lumière, où les objets mobiliers, provisions, résidus de toutes sortes, sont empilés autour des membres de la famille.

C'est l'idée à laquelle on arrive facilement en étudiant les croquis de ces logements, armés des cotes pour la largeur, la profondeur et l'élévation des diverses pièces soumises au métrage. J'en ai rassemblé 223 en deux albums.

J'ai dit qu'il n'y a pas d'air; il y manque aussi de la lumière, les fenêtres sont petites, et souvent sales; les constructions voisines et surtout le peu d'élévation des chambres en empêchent la pénétration. Et cependant la lumière est nécessaire à la vie. Elle est aussi, comme l'air, et l'eau, l'une des richesses communes si répandues dans la

nature. Il y a un proverbe italien qui dit : « Là où n'entre pas la lumière (le soleil), la maladie entre ».

Serait-il donc si coûteux d'arriver à une hauteur habituelle de 4 mètres ? Que l'on multiplie par 4^m, 50 les chiffres des colonnes 4 et 5 (page 56), l'on verra de quel volume d'air on a privé volontairement les pauvres habitants.

Comment peut-on vivre dans de tels milieux ? La vie physique s'amoindrit fatalement, les fonctions s'émeussent et la vie morale s'en ressent. — Il y a bien l'habitude qui, dit-on, est une seconde nature ; mais il serait cruel d'y puiser un prétexte pour se résigner à une telle situation, malgré le nombre des générations qui se sont succédées dans ces conditions d'habitation si peu dignes de l'homme.

Mais les faits sont là pour montrer qu'il n'y a pas d'endurance, que l'acclimatation ne se fait pas. Les adultes, les gens valides vont du moins changer d'air au cours de la journée, mais les femmes, les malades, les infirmes, les vieillards, les petits enfants de ces affreux logis y passent parfois les vingt-quatre heures de la journée, et Dieu sait les ravages que la mort amène parmi cette fraction à qui la salubrité du logement serait la plus nécessaire.

Il manque ici tout un chapitre à nos recherches, c'est le tableau des maladies spéciales à ces logements ; c'est, pour me servir d'un terme technique, l'histoire pathologique de la maison, de la rue, ou du quartier.

Ce n'est pas d'ailleurs que divers médecins n'aient parlé de la mortalité qui frappe les enfants du premier âge.

Je ne citerai qu'un auteur, qui parle, du reste, des travaux de ses devanciers, c'est le D^r Wintrebert (Lille, 1879, chez L. Danel, 64 pages).

On trouve dans ce mémoire un tableau effrayant de la mortalité comparée de la rue Royale et de la rue des Etaques, mais il ne s'agit que du premier âge, et non des autres ; et puis cette mortalité, elle est le fruit des nombreux effets de la misère, du vice, de l'ignorance, plus encore sans doute que de l'état du logement ; il est impossible

de déterminer la part d'influence qui incombe au logement. Je me borne donc à formuler le vœu que des hommes compétents abordent avec plus de précision la partie du problème qui nous intéresse, à savoir l'influence qu'il faut attribuer au logement dans la mortalité de tous les âges. Nous leur demanderions aussi de nous parler de l'aspect physique de tant de gens de la classe ouvrière, qui portent sur eux, comme des stigmates permanents, les empreintes de *la misère*.

L'auteur du rapport de la paroisse St-André a décrit en termes saisissants l'intérieur du logement d'une de ses familles. Voici le récit qu'il fait à la page 9 de son travail :

« Si nous pénétrons dans les logements de nos pauvres, il est certain »
» que nous y trouvons un spectacle lamentable. Les pauvres qui y sont »
» nés et n'ont jamais connu autre chose s'y habituent ; nous-mêmes qui »
» les visitons chaque semaine, nous nous y accoutumons en quelque sorte, »
» et nous portons sur cette matière des jugements par comparaison qu'il »
» ne faut prendre qu'avec un sens très relatif.

» Une des familles dont nous parlons, celle visée par le questionnaire »
» n° 35, est visitée précisément par celui qui rédige ce rapport. A la »
» question posée sur l'état du logement, il est répondu qu'il est sain, sans »
» aucune restriction.

» Or ce logement sain se compose d'une seule pièce, d'environ 4 mètres »
» de long sur 5 mètres de large, encombrée de lits et d'ustensiles de »
» ménage, offrant à ses habitants 63 mètres cubes, soit 9 mètres cubes par »
» personne. La mère y a mis au monde deux jumeaux au milieu d'une épi- »
» démie de coqueluche avec les quintes et toutes leurs conséquences ; bientôt »
» les deux nouveaux-nés étaient atteints par la maladie, l'un deux y suc- »
» combait ; enfin l'un des autres enfants âgé de 6 ans, épuisé par cette »
» maladie, commença une méningite qui lui dura quatre mois, dans cette »
» unique pièce, où l'on faisait la lessive, le ménage et le reste.

» Au bout de ce temps, il succomba ; j'allai voir ses parents le jour de »
» sa mort ; après avoir gravi les deux étages d'un escalier en casse-cou et »
» un très vilain corridor, j'entrai dans cette chambre en désordre. Deux »
» grands lits occupaient tout le côté droit de la chambre ; à côté du lit, »
» un vieux tonneau en bois blanc était rempli de charbon ; à côté du »
» tonneau un pauvre poêle ; en face du poêle, un berceau avec un petit

» enfant ; contre une des fenêtres, le cadavre du petit défunt dans un
» petit lit, une pauvre lampe à pétrole allumée au dessus de sa tête ; dans
» ce qui restait vide, après cela, d'une chambre d'une vingtaine de mètres
» carrés, la femme, les enfants, et tous les ustensiles de ménage.

» Voilà le logement sain du pauvre dans notre ville, voilà la promis-
» cuité de ses habitants, promiscuité des sexes, des malades et des bien
» portants, et quelquefois des vivants et des morts ».

Il serait aisé, on le comprend, de citer un grand nombre de faits analogues ; les éléments de ce tableau se rencontrent partout, même le deuil, à des degrés variables.

Difficultés morales de la vie commune dans un logement insuffisant. — Au cours de la journée, les heures passées au foyer sont rares pour l'ouvrier, et pour les autres membres de la famille qui travaillent au dehors ; mais il n'en est plus de même le soir, la nuit, le matin. Il faut bien que toute la famille passe la nuit au logis ; et que chacun procède plus ou moins sous les regards de tous aux actes du coucher et du lever, aux soins du corps et de la toilette, notamment dans la matinée du dimanche.

Tout ce que la pudeur chrétienne veut couvrir d'un voile discret, vient trop souvent alors offenser les regards, la modestie et la conscience de ceux qui y assistent en témoins plus ou moins involontaires.

C'est à de telles épreuves que la vie morale vient s'émousser davantage, chez des gens que les difficultés matérielles incessantes abaissent fatalement, et rendent incapables de lutter moralement.

Conditions du coucher — La nuit, les dangers redoublent par les conditions du coucher, dont il faut bien que je m'occupe.

Les logements sont toujours trop petits ; toujours aussi les lits sont trop peu nombreux, je ne parle pas de leur état matériel.

Trop souvent, ils sont accumulés dans la même chambre, ce qui aggrave, comme on le comprend, la situation. Les lits sont alors rapprochés les uns des autres. Les parents occupent un lit, les berceaux abritent les très jeunes enfants, les lits qui restent doivent

suffire aux autres enfants sans distinction d'âge ni de sexe. Rien n'est plus triste matériellement et moralement que cet entassement des enfants dans chaque lit.

Comment peuvent-ils arriver à trouver de l'air respirable pendant leur sommeil ? A droite et à gauche, ils rencontrent une bouche qui, 16 fois par minute, c'est-à-dire à chaque expiration, leur envoie 4,38 % d'acide carbonique et du poison organique dont nous avons parlé.

Nous lisons, dans un traité d'hygiène militaire, qu'il y a toujours lieu, dans une chambrée, de ménager entre les lits une certaine étendue de plancher afin que ces lits ne soient pas trop rapprochés et que la respiration des dormeurs ne se fasse pas *de bouche à bouche*. Les enfants de nos ouvriers sont moins bien traités !

On trouvera dans le tableau suivant (page 62) tous les éléments de la situation.

J'y ai mis en regard le nombre des habitants, les ressources du logement, et le matériel des pauvres literies qui s'y rencontrent.

On voit que les 1812 parents occupent ensemble 913 lits ; 533 enfants en bas âge sont reçus dans 533 berceaux ; il reste 1.697 lits pour les autres enfants, au nombre de 3.864. C'est une moyenne de 2,28 enfants par lit, ou 228 enfants par 100 lits.

La moyenne spéciale pour chaque paroisse figure dans une colonne distincte.

Cette moyenne varie de 2,08 à 2,85. Il y a donc toujours plus de 2 enfants par lit, souvent 3, et il peut y en avoir davantage. Souvent les précautions sont prises dans toute la mesure possible pour sauvegarder la moralité. Certains ménages peuvent être d'ailleurs favorisés à cet égard, s'il y a garçons et filles en nombre égal, et si les lits et les pièces se trouvent en nombre convenable pour les isoler.

D'autres fois, les conditions sont plus difficiles ; elles le sont forcément de plus en plus à mesure que les enfants grandissent ; et elles peuvent devenir presque insurmontables. D'autres fois encore, les parents montrent à cet égard une coupable négligence et ne peuvent invoquer que les circonstances atténuantes.

TABLEAU N° 15. — Couchage.

PAROISSES	Logements	Total des habitants	parents	enfants	Logements composés de					Total des pièces	Lits pour les parents	berceaux	Lits pour les autres enfants	Moyenne des enfants par lit	Moralité	
					1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces et plus	maisons						Oui ?	Non ?
Ste-Marie-Madeleine.	98	657	194	463	35	46	9	2	6	183	99	51	198	2.08	275	71
St-André.....	73	480	147	342	23	41	8	1	»	133	75	52	115	2.52	»	17
St-Catherine.....	48	328	96	232	10	32	5	1	»	93	49	27	97	2.11	5	5
St-Etienne.....	40	267	78	189	16	18	6	»	»	70	40	20	70	2.41	31	9
St-Maurice.....	54	318	108	210	19	28	7	»	»	96	54	25	88	2.10	»	»
St-Sauveur.....	60	396	120	276	27	30	3	»	»	96	60	16	102	2.54	206	58
Sacré-Cœur.....	53	358	106	252	2	28	17	5	1	134	53	25	102	2.23	6	2
St-Michel.....	38	225	79	146	11	25	1	1	»	68	41	16	52	2.50	»	»
St-Vincent de Paul..	45	312	92	220	8	16	15	6	»	109	47	32	83	2.26	»	»
St-Pierre-St-Paul....	121	832	242	590	28	67	24	2	»	242	122	55	210	2.54	»	»
St-Martin.....	59	468	124	344	4	13	24	18	»	179	59	48	138	2.14	»	»
N.-D. de Consolation	32	238	64	174	4	13	13	2	»	77	32	22	67	2.26	24	9
St-Maurice faub.....	81	613	163	450	5	47	20	9	»	193	81	59	180	2.17	(2)	»
N.-D. de Fives.....	72	528	145	383	4	23	35	10	»	198	73	67	145	2.17	»	»
St-Louis.....	26	183	54	129	1	11	8	6	»	71	28	18	50	2.22	»	»
	900	6212	1812	4400	197	438	195	63	7	1942	913	533	1697(1)			

(1) Les petits lits sont comptés à raison de 2 pour 1 grand lit, les paillasses sont comptées pour lits.

(2) En résumé, la statistique n'existe pas.

Les Sœurs, invitées plus ou moins nettement, par le texte du questionnaire, à fournir, à cet égard comme pour tout le reste, leurs appréciations, se sont montrées naturellement très réservées dans leurs réponses. Il était d'ailleurs le plus souvent pénible et difficile d'arriver à la connaissance de la vérité. Les renseignements fournis n'ont donc pas pu permettre d'établir des chiffres sérieux. Une statistique de cette nature n'est pas bonne à établir ; nous ne la poursuivrons donc pas. Mais les recherches opérées dans ce sens nous auront du moins permis de rencontrer çà et là, des familles d'une moralité assez éprouvée pour avoir notoirement échappé à ces atteintes de la promiscuité.

Enfin les Sœurs n'ont pas manqué, partout où il y a trois ou quatre pièces dans le logement, de faire ressortir avec un soulagement visible les bonnes mœurs des familles.

Je termine ici ce que j'avais à dire de l'insuffisance des logements et de ses conséquences. Je voudrais avoir réussi à me tenir constamment dans des appréciations modérées. Si, parfois, j'ai paru dépasser cette mesure, ce n'a toujours été que pour faire ressortir la funeste énergie des causes que j'ai passées en revue. Je n'ai pas négligé non plus de laisser apparaître la part de l'inconnu, par exemple le mode de renouvellement insensible de l'air intérieur, renouvellement qu'il faut admettre sans toujours le comprendre, mais renouvellement certain puisque seul il paraît pouvoir expliquer le maintien de la vie dans des conditions en apparence mortelles. Je ne manquerai pas non plus de dire combien il est consolant de voir des familles entières, et plus souvent tel ou tel membre d'une famille échapper victorieusement aux atteintes du mal dans ces milieux dont j'ai signalé tous les dangers. La religion peut seule expliquer ces exemples d'une préservation qui est certainement exceptionnelle.

On voit des chefs de famille, et même des enfants chercher au dehors du foyer des compensations aux ennuis et aux souffrances du foyer, fréquenter les cabarets, les mauvaises compagnies.

Mais il faut rendre hommage aussi à la vertu bien plus fréquente,

il faut le dire, chez la femme que chez l'homme, à cette force de résistance de la mère de famille qui, dans son amour maternel, réussit, malgré parfois tous les obstacles de son entourage, à maintenir la dignité du foyer domestique, et à conserver l'amour et l'obéissance de ses enfants.

L'école et le patronage lui viennent en aide sans doute, mais tardivement. Il faut atteindre l'âge où les enfants peuvent les fréquenter. L'amour maternel est seul capable de donner à la mère de famille la patience et la force de surmonter les fatigues et les émotions incessantes de l'éducation première des jeunes enfants jusqu'à 3 ou 6 ans, dans un logement dont nous avons signalé toute l'insuffisance et toutes les difficultés.

Autre forme de promiscuité provoquée par les influences du voisinage. — Il faut compter aussi, et sérieusement, avec une autre forme de promiscuité, celle qui est trop fréquemment provoquée par le voisinage. Il arrive le plus souvent en effet que les logements ouvriers sont établis au contact les uns des autres sans prudence ni ménagements pour la vie de famille qui a besoin de se passer, en majeure partie, à l'abri de toute influence étrangère.

Si les murs de séparation manquent d'épaisseur, si quelque vasistas reste habituellement ouvert sur un corridor ; si la porte du logis demeure elle-même trop peu fermée, les voisins entendent, voient, et pénètrent vite dans toutes les choses intimes de la famille ; et l'indiscrétion y aidant de beaucoup de façons, il n'y a bientôt plus de défense contre les importunités de ce voisinage qui ne peut jamais amener que de très fâcheuses conséquences.

Les voisins peuvent n'être pas toujours de mauvaises gens, ni même des gens de condition besogneuse ; toujours ce sont des importuns qui entravent la vie du ménage dans sa partie morale plus encore que dans sa partie matérielle ; ils troublent les rapports réciproques et nécessaires des membres de la famille, rapports qui exigent, pour s'exercer, autant de discrétion que d'indépendance. Le mal ne peut aller que grandissant, jusqu'à une sorte de destruction du foyer domes-

tique par des désordres de tout genre qui ne sont que trop fréquents : c'est la promiscuité des âmes après celle des corps, et leur fatal abaissement.

L'homme est créé pour vivre en famille d'abord : l'enfant à tous les âges a besoin de sa mère ; et les soins qu'il en reçoit ne font que se transformer, avec l'intervention du père, à mesure que les années s'écoulent. L'homme est aussi créé pour vivre en société, et l'une des conséquences de cette destinée, c'est l'influence que nous exerçons inévitablement les uns sur les autres. On ne peut jamais vivre dans l'indifférence à l'égard de ses voisins, il se produit toujours une influence bonne ou mauvaise ; c'est comme pour tous les individus l'effet des bonnes ou des mauvaises compagnies. Cet effet dépend de ce que chacun peut fournir à l'entretien de ces rapports de voisinage. Dans l'ordre de la nature un fruit gâté dans une corbeille suffit pour perdre tous les autres ; de même si les hommes n'apportent à leurs rapports sociaux que des faiblesses, ou des besoins, ou des vices ; c'en est fait, on se dégrade. Que l'on ne dise pas que j'exagère. On reconnaît bien vite la différence qui sépare des hommes de même condition, vivant les uns dans des milieux exclusivement besogneux et misérables, les autres au contact de personnes d'une condition sociale et morale plus élevée.

Nous touchons en quelque sorte de la main les faits à l'appui, par exemple dans ces agglomérations ouvrières de Wazemmes où la vie commune s'impose par la communauté des cours, ou encore dans maints endroits du Vieux-Lille, la place aux Oignons et les cours qui y aboutissent.

Les exemples à citer seraient nombreux.

On a reconnu de tout temps l'empreinte sensible que fait sur l'homme l'influence du milieu habité, comme aussi des professions et même des passions : tous ces faits sont de même nature.

CHAPITRE V.

DE L'EAU NÉCESSAIRE AUX FAMILLES OUVRIÈRES

L'eau est aussi nécessaire à la vie que l'air et la lumière.

L'état de salubrité d'une ville est en raison directe de l'abondance de l'eau mise à la disposition de ses habitants. Sa composition, son degré de pureté, sont des sujets d'étude de première importance ; le nombre est grand en effet des maladies aux germes desquelles l'eau sert de véhicule.

Nous n'avons pas à entrer largement dans tous les grands et nombreux problèmes que notre honorable et distingué confrère M. Ange Descamps, de regrettée mémoire, n'a pas craint d'aborder dans son travail sur le Régime des eaux à Lille (1). Nous y renvoyons nos lecteurs.

Nous n'avons à en parler nous-mêmes que dans la limite tracée par les besoins privés de la famille ouvrière, c'est-à-dire la boisson, la préparation des aliments, les opérations de la lessive et des nettoyages divers.

Nous y adjoignons la question des latrines, laissant en dehors les fosses d'aisances et les égouts qui sont du ressort de l'hygiène publique et administrative.

Notre questionnaire était bien court à cet égard ; les Sœurs ne nous firent de même que des réponses un peu trop sommaires, n'ayant, il est vrai, à dire que ce que chacun connaît ou suppose aisément.

(1) Voir Mémoires de la Société industrielle du Nord de la France, Lille, 1892.

Lavage et séchage du linge. — Les Sœurs nous ont dit que la lessive se fait presque toujours à l'intérieur du logement, quelquefois, assez souvent même dans la cour, ou sur une plateforme, ou dans un corridor, si la saison n'est pas très rigoureuse. Le séchage se fait souvent au grenier, parfois dans les chambres.

Il est certain que la lessive à l'intérieur des chambres est une des opérations les plus insalubres qu'on puisse concevoir. Les odeurs nauséabondes, excrémentielles, *sui generis*, que connaissent bien les visiteurs des pauvres, se développent, remplissent et souillent l'atmosphère. Les eaux de lessive mouillent la surface et pénètrent dans les fentes du plancher, le travail manuel est des plus pénibles, car c'est d'ordinaire la mère de famille qui doit aller chercher l'eau, soit dans la cour, soit à la borne-fontaine de la rue, pour la monter dans la chambre. C'est elle aussi qui descend les résidus, à travers un escalier plus ou moins raide et étroit, sombre, souvent aussi mouillé par cette eau fétide que l'on monte et que l'on descend, au prix de quelles fatigues? nous pouvons le deviner.

Nous pouvons aussi nous faire une idée de l'état où se trouve le linge que nos pauvres ouvriers revêtent le dimanche.

Rien n'est plus primitif, ni plus pénible, ni plus défectueux, on le voit, que ces opérations du blanchissage du linge que la plupart des ouvriers s'obstinent, par économie, par défaut d'organisation générale, à pratiquer à l'intérieur du logis.

Eau potable? — Les ouvriers n'ont le plus souvent à leur portée que l'eau de pompe de la cour de leur maison.

Quand il s'agit de lessive ou de nettoyage, cela peut suffire; mais pour la boisson, pour préparer les aliments, il faut se procurer de l'eau pure; et si, comme il arrive très souvent, le puits est contaminé, il faut aller à la borne-fontaine qui distribue de l'eau d'Emmerin, et qui est parfois située bien loin dans la rue.

La privation d'eau pure, jointe à la tendance générale des ouvriers à se servir indifféremment de l'eau qui est à leur portée, constitue l'un des plus grands dangers de la santé publique à Lille.

Il y a une grande réforme à opérer ; il faut donner de l'eau pure en abondance, il faut aussi empêcher l'usage des eaux insalubres.

Les puits sont nombreux à Lille ; mais ils sont souvent souillés par des infiltrations provenant le plus souvent des fosses d'aisances, qu'on ne peut pas creuser suffisamment loin du puits. Nous avons parlé précédemment du morcellement des propriétés à Lille ; les cours des petites maisons, quand la cour existe, sont toujours trop petites. Il faut ajouter que les fosses d'aisances ne sont pas toujours citernées avec assez de soins.

Quand le terrain ne manque pas on agit de même, sans doute pour réaliser dans la construction une économie dont on ne pèse pas assez les redoutables conséquences.

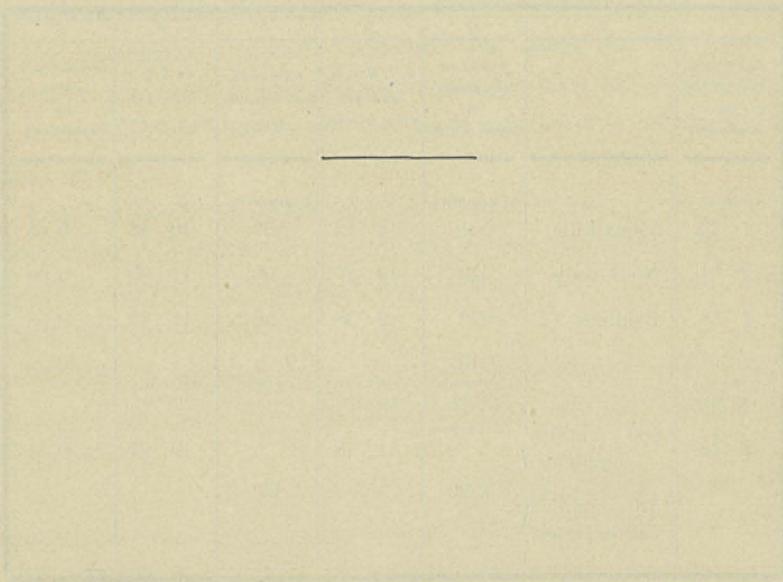
On est arrivé jusqu'à ces dernières années avant de savoir que là se trouve la cause principale d'épidémies graves de fièvre typhoïde qui ravagent toute une maison, ou un pêle-mêle de maisons, ou tout un quartier.

Nous en avons à Lille dans diverses cours, même récentes, des exemples en permanence. On trouve dans le mémoire Ange Descamps (p. 36), un tableau bien intéressant, c'est le tableau comparatif de la mortalité par fièvre typhoïde à Lille avec la consommation ménagère d'eau de source d'Emmerin depuis 1852. On y voit la décroissance exactement proportionnelle du fléau à mesure des progrès de la consommation d'eau d'Emmerin. Ainsi le maximum des décès qui se monte en 1856 à 45,2 décès par 10.000 habitants, décroît rapidement chaque année, et se réduit en 1888 à 4,13. Mais ce dernier chiffre est une moyenne générale qui correspond à 2,70, à 4,24, à 3,31, à 4,44, etc., suivant les divers quartiers de la ville.

Latrines. — Presque toujours situées dans la cour de la maison, quelquefois à l'étage, ou bien dans un corridor, quelquefois dans une cave. Les questionnaires ne nous disent rien de la propreté de ces latrines ; nous garderons le même silence. Il faut souhaiter que

le cube d'air n'en soit pas insuffisant, qu'il y fasse clair ; que les fosses ne débordent pas sur le sol, que des appareils soient placés pour laver les cuvettes, et prévenir les émanations de la fosse, que la fermeture de la porte soit efficace, et toujours utilisée comme l'exige la morale la plus élémentaire.

On aurait beaucoup plus de garanties au point de vue de la morale et de la propreté, si chaque famille pouvait avoir à soi son cabinet d'aisances ; mais on en est partout bien loin ; on ne soigne pas, on ne lave pas des latrines où d'autres ont accès de plein droit ; on se heurte, là encore, aux conséquences de l'encombrement.



CHAPITRE VI.

PRIX DES LOGEMENTS. — RAPPORTS ENTRE PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES — DURÉE DU SÉJOUR. — AMOUR DU FOYER DOMESTIQUE.

Les prix sont assez variés. Je les ai relevés séparément pour le Vieux-Lille, pour le Nouveau-Lille, et dans la banlieue ; mais j'ai réuni dans chacun de ces groupes le chiffre des familles complètes et celui des familles incomplètes. Voici les moyennes auxquelles je suis arrivé.

TABLEAU N° 16.

1	2	3	4	5	6	7
NOMBRE des pièces du logement		FAMILLES complètes et incomplètes	L O Y E R mensuel PRIX MOYEN	FAMILLES incomplètes seules	L O Y E R mensuel PRIX MOYEN	DIFFÉRENCE entre les MOYENNES
Pièce.		Logements.	fr. c.	Logements.	fr. c.	
1 79	Vieux-Lille..	531	11 13	167	10 48	— 0,65
2 61	Nouv.-Lille..	440	12 25	95	11 35	— 0,90
2 58	Banlieue....	233	12 38	56	11 83	— 0,55
moyenne générale.		(1) 46 logements écartés.	moyenne générale.	2 écartés.	moyenne générale.	
2 15	900 familles complètes.	1220	11 78	320	10 97	— 0,81
	320 familles incomplètes.					

(1) J'ai écarté de mes calculs plusieurs logements concédés gratuitement (à des personnes remplissant l'office de concierge) et aussi d'autres logements, souvent de petites maisons dont le prix de location beaucoup plus élevé que d'ordinaire, 24 fr. 25, 26, 28, 32 francs, même 40 francs, aurait mal à propos influencé la valeur moyenne à déterminer.

Je puis conclure de ce tableau que :

1^o Dans le Vieux-Lille, les logements sont plus restreints, mais le loyer moins élevé — pas assez réduit pourtant — comparativement aux autres parties de la ville, francs : 44,43 en moyenne pour 4,79 pièce.

2^o Dans le Nouveau-Lille et la banlieue, les logements sont plus spacieux, coûtent plus cher comme loyer, mais pas autant que le comporteraient l'augmentation de capacité et le nombre des pièces,

francs : 42,25 pour 2,61 pièces ;

francs : 42,38 pour 2,58 pièces ;

3^o J'avais supposé que l'adjonction des familles incomplètes avait abaissé trop sensiblement le taux des moyennes obtenues d'abord, mais la différence paraît être d'environ 10 % en moyenne.

L'écart n'est que de 0,84, si j'en compte à part les logements des familles incomplètes.

J'ai vainement d'ailleurs recherché les bases qui serviraient à établir clairement le prix des logements. Ce n'est pas sa capacité, ni sa situation sur cour ou sur rue, ni le nombre des pièces, ni le choix de la rue.

Les familles incomplètes sont moins nombreuses, et paient en général un peu moins cher ; il faudrait donc reconnaître que les familles complètes trouveraient plus difficilement à se loger, d'où légère augmentation de prix.

En résumé, nous voyons que nos familles paient de 41 à 42 francs de loyer par mois, pour un logement composé en moyenne de 2,45 pièces.

En 1843, M. Binaut établissant les mêmes chiffres pour 200 familles du Vieux-Lille arrivait au loyer moyen de 6,44 pour 4,40 pièce par famille.

C'était juste la moitié de ce que nous constatons aujourd'hui à cinquante ans de distance, tant pour le nombre des pièces occupées que pour le loyer.

Il ne s'en suit pas pourtant que le logement ait doublé en capacité, car le cube d'air en 1843 était en moyenne dans le Vieux-Lille de 40 1/2 m. c. par tête, là où il oscille aujourd'hui entre 9 m. c. 795 et 12,134. L'amélioration est donc bien faible.

D'autre part les Sœurs ont inscrit les taux des loyers tels que les leur ont fournis les habitants, mais ceux-ci ont-ils toujours indiqué le prix réel ? Certains ouvriers interrogés sur leurs charges, et sur leurs ressources croient qu'il est de leur intérêt de grossir les premières et de diminuer les secondes ; il ne faut pas attacher à ces réponses une valeur trop absolue.

Rapports des locataires et des propriétaires. — De même les Sœurs n'ont pu nous renseigner qu'assez sommairement sur les rapports des locataires avec leurs propriétaires.

Quelquefois ces rapports sont assez tendus, le plus souvent ils sont donnés comme bons, et même quelquefois excellents.

Il est certain qu'il y a de mauvais locataires, comme aussi il y a des propriétaires trop exigeants. Il y a des ouvriers qui arrivent à ne jamais payer leurs loyers, et se sauvent en d'autres quartiers pour y faire de nouvelles dettes. — On dit que les propriétaires tiennent leurs locations à un taux plus élevé afin de se couvrir chez les bons locataires des pertes de leurs mauvaises créances. Cela est sans doute vrai, comme en tout autre genre d'affaires, où les bénéfices sont calculés de façon à couvrir les risques encourus.

Mais il est des propriétaires qui ne savent pas être exigeants, qui aiment mieux subir les pertes, et arrivent à être vraiment lésés dans leurs légitimes intérêts. C'est une des diverses raisons qui jettent du discrédit sur cette catégorie de propriétés foncières.

D'autre part, le système de constructions que nous avons rencontrées à St-Pierre-St-Paul indique bien certainement un parti pris de certains propriétaires de bâtir le moins cher possible afin de retirer de ces constructions défectueuses un revenu exagéré. Le fait est notoire, et se rencontre ailleurs encore qu'à Wazemmes.

La vérité me paraît être qu'il faut savoir distinguer parmi les propriétaires, comme parmi les locataires, ceux qui sont bons et ceux qui sont mauvais ; et je crois même que pour la catégorie des logements que nous avons étudiés, les bons sont très sensiblement plus nombreux que les mauvais. Les 134 logements étudiés à St-Pierre-St-Paul par les Sœurs vont m'en fournir des preuves.

Et d'abord je n'ai pu retrouver que 32 de ces logements dans les 1.816 maisons inférieures à 43 mètres que nous avons passées en revue (page 32). Le très grand nombre de ces maisons ne sont donc pas habitées par nos ouvriers. Ceux-ci habitent en très grande partie d'autres maisons (1).

D'autre part les Sœurs nous ont indiqué le caractère des rapports de ces locataires avec leurs propriétaires. Ces rapports sont signalés comme bons 87 fois ; 8 fois ils sont très bons ; 4 fois seulement les propriétaires sont, a-t-on dit, exigeants ou très exigeants.

Enfin 5 fois les rapports sont indifférents, et 30 fois les Sœurs ne disent rien.

Cette petite statistique n'est certes pas défavorable aux propriétaires, non plus qu'aux locataires. Il semble vraiment que les bons locataires n'aient pas eu trop de peine à rencontrer les propriétaires modérés, ou que les bons procédés d'une des parties aient réagi favorablement sur l'autre partie contractante.

Un autre indice qui exclut toute idée d'exploitation à l'égard de nos 134 locataires, c'est que les 134 logements, à en juger par les noms des gérants ou des propriétaires, semblent répartis entre 83 propriétaires différents. C'est à peine si l'un d'eux paraît posséder 5 maisons ; 6 autres 3 maisons ; 15 autres enfin, deux maisons seulement. J'ai relevé les différences de noms ; mais il peut y avoir des homonymes, ce qui augmenterait encore le nombre des propriétaires, et la division des intérêts pécuniaires.

Durée du séjour. — Enfin une dernière considération qui

(1) Nous avons pu faire les mêmes observations à Saint-Maurice.

milite en faveur des bons rapports entre locataires et propriétaires, c'est la *durée du séjour* de nos ouvriers dans les logements qu'ils occupent. Voici une statistique intéressante à cet égard.

TABLEAU N° 17. — Durée du séjour.

PAROISSES	FAMILLES	MOINS D'UN AN	1 à 5 ANS	6 à 10 ANS	Au delà
Ste-Marie-Madeleine..	126	42	53	18	13
Saint-André.....	73	12	43	11	7
Sainte-Catherine.....	74	12	33	13	16
Saint-Étienne.....	38	9	20	6	3
Saint-Maurice.....	54	4	27	13	10
Saint-Sauveur.....	60	7	29	13	11
Sacré-Cœur.....	76	12	35	16	13
Saint-Michel.....	49	10	27	11	1
Saint-Vincent-de-Paul.	82	23	31	14	14
St-Pierre-St-Paul....	134	40	57	22	15
Saint-Martin.....	68	10	33	14	11
N.-D. de Consolation.	32	4	17	8	3
S.-Maurice des Champs	106	13	52	23	18
Notre-Dame de Fives.	72	30	14	17	11
Saint-Louis.....	26	10	7	5	4
	1070	238	478	204	150
		22,25 %	44,70 %	19,05 %	14 %

Sur 1.070 familles (quelques familles incomplètes se trouvent comprises dans notre relevé), il y en a près de 45 % qui ont déjà séjourné entre un an et 5 ans dans leurs logements au moment de l'enquête ;

19 % comptent plus de 5 années de séjour ;

14 % comptent plus de 10 années de séjour ;

22 % seulement compteraient moins d'un an.

C'est une proportion de 78 % pour les familles qui se trouvent fixées depuis plus d'une année dans leurs logements. Il n'est pas rare

de constater une durée de séjour de 20, 30, 40, 45 ans ; on cite même le chiffre de 74 ans.

Me sera-t-il permis de conclure que nos familles ont une tendance marquée à séjourner dans le logement qu'elles occupent ? Ce fait me paraît fort important, et il ne me semble pas trop difficile à expliquer.

Explications. — On a dit que les familles nombreuses trouvent avec plus de peine que les autres à se loger. Le fait est incontestable ; et je sais des familles qui ne veulent pas quitter leur logis parce qu'elles n'en trouvent pas d'autres à leur convenance.

Le caractère des rapports de voisinage exerce aussi sans doute une réelle influence. Si l'on n'a pas à s'en plaindre, on ne songe pas à se déplacer.

Mais il y a une cause de nature plus élevée, c'est *l'amour du foyer domestique*, imprimé profondément au cœur de tous les hommes, comme l'amour du sol natal, l'amour de la patrie ; c'est l'amour des lieux où l'on a vécu la vie de famille, goûté ensemble les joies et les souffrances, et même les privations.

Le foyer, c'est comme un miroir dans lequel on se plaît à se regarder au milieu de ceux que l'on aime et dont on est aimé, qui vous y ménagent la place que l'on y recherche, et aussi tout le bien-être possible.

Prêtez à tous les membres de la famille, ou même à une partie seulement, à la mère surtout, ces dispositions d'âme ; cela suffit souvent pour fixer la famille, et prévenir les déplacements.

Les habitudes venant y aider, on finit par mettre son empreinte aux lieux où les événements vous ont placé. L'ouvrier acquiert pour cela l'*ordre* matériel nécessaire. Cette vertu, qui est en rapport étroit avec les bonnes dispositions de l'âme, est sans doute d'autant plus difficile à pratiquer que le logement est plus restreint, mais elle facilite l'économie et prévient le gaspillage.

On acquiert aussi la vertu de *propreté* qui découle directement

de la vertu d'ordre, qui ajoute à la dignité des parents et des individus, au bien-être et à la santé de tous, qui préserve contre toute souillure de vermine et d'insectes, propreté du corps, propreté des meubles, et du logement tout entier, propreté bien compatible avec une véritable *pauvreté*.

L'ordre et la propreté sont des indices certains de la lutte morale contre les multiples difficultés de l'existence. Rien n'est plus capable de démontrer l'importance du foyer que cette tendance à s'y faire une existence plus supportable, sinon plus agréable.

Ces dispositions morales font sentir leurs effets jusque dans l'aspect des logements, nous devons naturellement les rencontrer plus fréquemment dans la catégorie d'ouvriers que nous avons étudiée, ceux dont le travail est régulier, dont le salaire souvent modique ne suffit pas toujours aux charges de la famille, et que le sentiment de ces charges de famille protège contre les mauvais entraînements.

Si l'ouvrier n'a pas cette crainte salutaire, et qu'il gagne de fortes journées, rarement il est assez prévoyant pour épargner; il dépense tout au jour le jour; c'est ce qu'on voit en certaines industries, en certains corps d'état, où l'ouvrier ne travaille systématiquement que trois ou quatre jours par semaine, et dépense ses gains en de mauvais lieux, les autres jours. La famille souffre, le logement s'en ressent; il n'y a plus de stabilité, plus d'ordre ni de propreté, le foyer domestique est compromis.

Situation comparée en 1838 et en 1898. — Telle est bien, je pense, la situation générale que nous connaissons tous; mais, si défectueuse qu'elle soit, combien elle est supérieure à cette situation de 1838, dont le D^r Villermé a fait une description si énergique, et si humiliante pour notre ville à cette époque.

Soixante années se sont écoulées, pendant lesquelles des améliorations successives se sont produites, grâce à de nouvelles lois, ou à des institutions inconnues jusqu'alors.

En 1838 nous étions en plein développement de l'industrie moderne, il n'y avait d'autre part aucune organisation du travail.

La doctrine qui dominait consistait dans l'absence complète de rapports entre les patrons et les ouvriers, sinon pour le travail produit ; l'ouvrier était une machine dont on tirait le plus de résultats possible. Villermé lui-même, dans ses pages dictées par une âme honnête et attristée, semble cependant plus disposé à trouver la véritable cause du mal dans les vices des ouvriers que dans les excès dont ils sont les victimes, et des atteintes desquels ils ne peuvent se dégager par leurs seules forces.

C'est bien toutefois de l'enquête de Villermé que sont sorties les premières lois sur l'organisation du travail, sur la réduction des heures de séjour à l'atelier pour les hommes, surtout pour les femmes, les jeunes filles et les enfants. Ce fut un immense soulagement pour les corps et pour les âmes. — D'autres lois, de très grande importance suivirent sur l'enseignement primaire et secondaire en 1846 et 1850, sur les sociétés de secours mutuels (loi de 1850 ; décret de mars 1852). Chacune contribua, pour sa part, au rapprochement des classes sociales. Je ne puis les énumérer.

Les salaires ont augmenté. L'ouvrier a trouvé plus d'aisance ; il est devenu plus instruit, souvent aussi plus moral. Enfin la charité s'est fait jour peu à peu, pour remplacer l'égoïsme de 1838, et provoquer, depuis vingt-cinq ou trente ans, l'essor de quantité d'institutions qui ont contribué puissamment au soulagement des misères physiques et morales.

La Société de Saint-François-Régis à Lille a plus qu'aucune autre institution pris sa part de cette transformation lente et progressive au cours de ces soixante dernières années.

Fondée à Lille au commencement d'août 1839, elle s'est laborieusement et persévéramment occupée depuis lors de son but unique : aider l'accomplissement des formalités du mariage à ceux qui viennent s'adresser à elle. Une statistique établie par l'OEuvre nous informe que depuis l'origine jusqu'à décembre 1882, c'est-à-dire pendant une période de quarante-trois années, 34.748 couples se sont inscrits sur ses registres ; 23.273 mariages ont été accomplis par ses soins ;

5.776 enfants ont été légitimés. Ces chiffres ont dû être dépassés, car on ignore souvent la célébration d'un mariage et la légitimation des enfants.

Nous avons une autre statistique bien propre à démontrer la part énorme prise par la Société de St-Régis dans le mouvement des mariages célébrés dans les paroisses de Lille. 40.636 mariages ont été préparés par les soins de l'OEuvre sur un total de 26.442 mariages célébrés dans l'ensemble des paroisses de 1860 à 1879 ; c'est une proportion qui dépasse les 2/3.

Il serait facile de montrer par de nouveaux chiffres que l'OEuvre continue dans la même voie, et avec une puissance plus grande encore, aidée qu'elle se trouve maintenant par des comités auxiliaires qui prennent à tâche de découvrir les unions illicites, et d'aider avec un zèle tout chrétien à la suppression dans la plus grande mesure possible de cette plaie sociale et perpétuelle du concubinage. De tous les services à rendre à la famille ouvrière aucun n'est comparable à celui-là, il rend aux conjoints leur dignité, la paix avec eux-mêmes et avec la société, il place la famille sur sa véritable base, à défaut de laquelle il est impossible de songer à lui rendre les caractères voulus par Dieu, et préparer son relèvement dans l'ordre physique et moral.

Si maintenant nous revenons à la question des logements, nous devons constater qu'ils n'ont pas été améliorés en proportion des progrès matériels et moraux que nous venons de constater. On a institué la Commission des logements insalubres. On a supprimé *les caves* en 1864. Des efforts auxquels il n'est que juste de rendre hommage ont amené la constitution de la Compagnie Immobilière. Mais les logements d'ouvriers sont demeurés à peu près les mêmes ; nous en avons acquis la preuve péremptoire dans la comparaison du cube d'air de ces logements, en 1843 et en 1895.

CHAPITRE VII.

CONCLUSIONS.

Me voici arrivé au terme de ce travail ; il reste à en dégager les conclusions, c'est-à-dire à rechercher et à signaler les remèdes que réclame la situation. On a pu reconnaître combien cette situation est mauvaise, et vraiment effrayante par son étendue, par son intensité, par ses difficultés aussi graves que multiples. Ce n'était pourtant pas un état de choses inconnu ; et l'on n'en a même jamais connu d'autre ; mais on s'est habitué à voir l'ouvrier, le pauvre dans un cadre toujours le même ; et ce sera déjà un progrès très appréciable que de reconnaître le mal et de se préoccuper des moyens d'y apporter de sérieux changements.

I.

La première condition pour réaliser une réforme qui réclamera tant d'efforts et d'années, c'est de se pénétrer, soi-même et tous les autres, qu'elle est nécessaire ; c'est de l'imposer à titre durable à l'opinion publique, c'est de réussir à la mettre pour toujours au premier rang des institutions populaires, malgré toutes les difficultés qu'elle soulève, malgré tous les intérêts qu'elle ne peut manquer de heurter, malgré les dispositions presque instinctives qu'on éprouve à s'en détourner, et à l'oublier.

Je voudrais pouvoir trouver un moyen sûr de rappeler constamment à l'attention publique cet immense intérêt social : il en est un qui m'est resté fixé dans l'esprit depuis le commencement de mes études.

Je me suis demandé ce qu'il serait advenu si les Docteurs Villermé et Binaut avaient trouvé après vingt-cinq ans — et non pas au bout de soixante années seulement, alors que tout le nouveau Lille et sa banlieue ont été traités dans des conditions analogues à celles du vieux Lille, — avaient trouvé, dis-je, un homme disposé à entreprendre une nouvelle enquête, en exprimant à son tour le vœu que son exemple soit suivi vingt-cinq années encore plus tard, et ainsi de suite. Ce n'est là qu'un rêve : la vie de l'homme est trop courte, trop précaire, c'est-à-dire livrée trop complètement à la merci des événements, des impressions et des dispositions variables de chacun ; mais si l'homme isolé se trouve trop faible pour prendre et réaliser un pareil engagement, il n'en est plus de même d'une Société — industrielle, scientifique, ou charitable — dont le devoir est précisément d'élargir sans cesse et d'allonger l'horizon de son programme, et de faire ainsi des projets pour l'exécution desquels elle n'a pas à craindre d'escompter le concours de ses futurs membres. Et d'ailleurs vingt-cinq années d'intervalle, c'est trop peu pour oublier, ce n'est pas trop pour préparer les matériaux de la prochaine enquête de 1925, et plus tard 1950, 1975, etc.

Rien ne me paraît donc plus capable de faire honneur à une Société soucieuse de répondre aux exigences de l'opinion, que d'adopter à perpétuité une telle résolution sur une question qui touche si intimement au bonheur et à la moralité des populations ouvrières.

Le sujet est si vaste d'ailleurs qu'il dépasse les efforts d'une et même de plusieurs générations. Chaque enquête signalera ce qui aura été fait et ce qui paraît pouvoir être entrepris ; et en raison de l'intime solidarité qui unit l'homme et son logement, tous ces cahiers d'enquête périodique constitueront à leur manière l'histoire des progrès matériels et moraux à travers les années et les siècles. Qui peut dire où nous en serions déjà si l'on avait jamais eu avant nous quelques idées de réforme ?

La propriété par exemple, en serait-elle arrivée sur St-Maurice (page 28) et St-Pierre St-Paul (page 32), et ailleurs encore, à ce

encore, à ce degré inoui de morcellement dont il nous faut subir les effets presque irrémédiables ?

Aurions-nous à nous débattre contre les conséquences de l'encombrement, si l'on en avait eu suffisamment avant nous, l'horreur qu'il convient d'en concevoir ?

Je n'insiste pas davantage. Bien des ressources vont s'offrir à nous pour l'amélioration progressive de la situation. On verra bien vite par la somme de travail et d'efforts de tout genre, de préparation longue et patiente des moyens, que la réforme à poursuivre doit être l'œuvre de toutes les bonnes volontés réunies de l'heure présente, et d'un long avenir (1).

(1) Si l'on voulait bien prendre en considération ce projet, il serait bon de tenir compte des écueils que les circonstances et le manque d'expérience ne nous ont pas permis de prévenir, ou d'écarter entièrement, et qu'il n'est cependant pas difficile d'éviter. Il faudrait à l'époque choisie prendre pour point de départ une statistique exacte de la population totale de Lille, de sa population ouvrière, et de sa population assistée, et même reconnaître exactement la population spéciale de chaque paroisse, pour leur emprunter, pour l'étude, un nombre de familles bien proportionné, et faire que, si l'on veut se contenter d'étudier des échantillons empruntés à tous les quartiers, les conclusions de l'étude donnent par leur précision plus de satisfaction aux auteurs de l'enquête. Je pense aussi qu'il serait préférable d'écarter les personnes vivant seules, et même les familles incomplètes qui ne compteraient pas plus de 4 à 5 personnes. Sans doute ce sont là des catégories pleines d'intérêt, mais sans aucun doute aussi elles profiteraient sans retard, par la force des circonstances, des réformes que l'on entreprendrait exclusivement sur des familles entières de 6 à 8 personnes.

Enfin la matière des enquêtes de l'avenir pourrait, à peu de chose près, rester ce qu'elle a été en 1898. J'ai trouvé encore de grandes facilités, après soixante années bientôt, à m'inspirer de la méthode et des résultats de l'enquête du D^r Binaut ; il en sera toujours de même dans l'avenir.

Mais on aura grand avantage à préciser plus rigoureusement que je n'ai pu le faire l'âge des enfants, leur sexe, les professions, la situation et le nombre des pièces habitées.

Il est indispensable aussi de confier le métrage de la capacité du logement à des hommes que leur profession désigne pour ce travail, et d'arriver par là à obtenir et à mentionner séparément le cube d'air, la superficie du logement et la hauteur des plafonds : ces trois questions se résolvent l'une par l'autre, et présentent chacune un intérêt pratique considérable.

Enfin les renseignements demandés sur le prix des logements, sur les rapports des propriétaires et des locataires, sur les influences de voisinage offrent un intérêt dont j'avoue n'avoir pas tout d'abord apprécié suffisamment l'importance.

J'ai du pour réparer les lacunes de mes premières recherches, m'imposer des enquêtes supplémentaires qui m'ont fait perdre beaucoup de temps, et occasionné des difficultés considérables.

II.

Je voudrais encore signaler l'utilité que les travailleurs de l'avenir trouveraient à étudier certaines questions dont les conclusions jetteraient un grand jour sur la situation générale.

Il serait urgent et d'un grand intérêt de poursuivre au cadastre l'étude du *morcellement de la propriété*.

Dans quelle mesure est-il permis d'attribuer aux murailles de l'ancien Lille ce morcellement que l'on a vu poussé dans la paroisse St-Maurice à un degré si extrême ? Dans le nouveau Lille, le morcellement semble être aussi avancé, par une tout autre cause, fort dangereuse si l'on n'est pas maître d'en limiter les conséquences ; c'est le système généralement pratiqué d'établir sur le moins de terrain possible, les plus petites constructions possibles, afin de dépenser le moins possible, et de faire produire ainsi au capital engagé un intérêt exagéré.

Une autre question, très digne aussi d'attention, c'est le nombre des *cours* et leurs dispositions intérieures.

Leur étude spéciale mettrait en relief leurs graves inconvénients, et amènerait peut-être la suppression des plus insalubres et des plus immorales.

J'estime enfin que quelque membre du corps médical de Lille aura tôt ou tard l'heureuse inspiration d'étudier d'une manière précise l'*influence du logement* sur la *mortalité* et sur tout ce qui intéresse la *santé* des habitants.

La question des *cabarets*, qui touche par divers points à celle des logements, prête à des considérations matérielles, morales, sociales, qui méritent d'être étudiées dans un travail spécial et complet. Enfin c'est à l'initiative privée qu'il convient de laisser le problème de la réforme des logements, mais on ne peut cependant se dispenser de réclamer le *concours permanent de l'Administration municipale*, maîtresse responsable de la *réglementation de la voirie*.

Préciser la part qu'il faut réserver à l'initiative privée, celle qu'il convient de laisser à l'Administration, la mesure des charges dont il est permis de grever la propriété au profit des occupants, ce sont là des études délicates qui réclament la science et l'expérience des légistes disposés à nous venir en aide.

III.

Il faut arriver maintenant à passer en revue les moyens de réforme. La tâche est éminemment vaste, complexe et ardue ; et pour la traiter avec compétence, il faudrait être tout à la fois légiste, ingénieur, architecte, financier, etc. Je me contenterai de dire ce que j'ai vu et étudié, faisant appel, pour l'application, aux hommes spéciaux, et renvoyant d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, aux générations à venir la suite à donner à nos premiers efforts.

Le logement de l'ouvrier doit présenter trois conditions essentielles : il doit être *salubre, moral, économique*.

Or tout ce que nous avons vu nous porte à croire qu'on ne peut rencontrer nulle part à Lille la réunion de ces trois conditions, ni même la réalisation satisfaisante d'une ou deux seulement d'entre elles.

Etendue de la réforme à entreprendre. — La situation serait-elle donc tout entière à transformer ? On peut vraiment le croire.

Lille compte 216.276 habitants, dont une moitié constitue approximativement la population industrielle. La population indigente secourue par le Bureau de bienfaisance représente environ le sixième de la population totale, 36.000 individus à peu près, ou 7.809 familles. — Je ne parle pas de la population nomade, ou déclassée.

Les 4.358 logements que nous avons étudiés, où s'abritent 7.608 personnes, ne se confondent certainement qu'en partie avec le chiffre de la population indigente.

Rappelons d'autre part qu'il y a dans la paroisse St-Maurice *intra-muros* 302 maisons d'une superficie inférieure à 45 mètres carrés,

et que St-Pierre et St-Paul nous en offre 1816. Il reste à faire le relevé des treize autres paroisses.

Nous pouvons donc croire que c'est par milliers qu'il faut compter les logements d'ouvriers, d'indigents, et de tous les salariés modestes de notre ville. Il y a là un horizon pour ainsi dire illimité ouvert à nos efforts.

Les communes adjacentes de Lille ne pourront-elles pas recevoir le trop plein de la population ouvrière de la ville ? — Est-il permis d'espérer que tôt ou tard (le mieux serait le plus tôt possible) une partie de cette clientèle si nombreuse des logements à bon marché dans les murs de Lille pourrait se porter au dehors dans les communes adjacentes, Hellemmes, La Madeleine, Mons-en-Barœul, Lambersart, Marquette, Saint-André, Wambrechies, Faches-Thumesnil, Lezennes, Ronchin ? Ces dix communes comprises dans les cantons de Lille comptaient ensemble 41.826 habitants, en 1891 ; le recensement de 1896 y a révélé un accroissement de 5.779 habitants. Cet accroissement porte sur toutes les communes ; et certainement la population ouvrière y figure pour une proportion importante.

Il est bien à craindre que les logements ne s'y élèvent sans contrôle, sans obstacles, dans les conditions vicieuses que nous rencontrons à Wazemmes, et dans la banlieue de Lille. Bientôt on s'y heurtera à ces vastes agglomérations dont nous avons signalé tous les dangers. Pourquoi n'essaierait-on pas de diriger le mouvement d'installation suivant les règles de l'hygiène et de la morale sociales. Le problème serait bien simplifié ; le mal a déjà commencé ; mais il serait relativement facile de reprendre dans des conditions toutes neuves, tout un plan de bonnes installations, dans des maisons individuelles. Il faudrait pour cela l'entente des autorités municipales, et surtout des chefs d'industrie.

Le temps semble approcher où les modes de locomotion rapide, se multipliant sans cesse, faciliteront eux-mêmes l'expansion des populations urbaines ; et dès maintenant les compagnies de chemins de fer peuvent y aider d'une manière fort appréciable en organisant sur

une large échelle des trains ouvriers ; mais ces trains, établis aux prix les plus réduits, devraient être répartis en plus grand nombre aux différentes heures de la journée, même les dimanches où ils peuvent aider le peuple à aller profiter de l'air des champs et des distractions de la campagne. Ces trains ont reçu aujourd'hui un commencement d'organisation en vue des heures d'entrée et de sortie des ateliers ; l'avenir nous réserve sans doute à cet égard d'heureuses surprises.

Il s'est formé en maintes régions de notre pays, pour les besoins de l'agriculture, des caisses rurales faciles à créer, et d'un fonctionnement simple et fécond. Pourquoi ne se formerait-il pas pour les logements, des organismes spéciaux partout où le besoin s'en fait sentir ?

Le problème, dans Lille, est bien plus compliqué. J'ai dit ailleurs que bon nombre d'ouvriers ne veulent pas sortir des murs qui leur garantissent les secours éventuels de l'assistance publique et de la charité privée. Il est certain que l'un des dangers du mouvement suburbain, c'est l'isolement, c'est le manque d'assistance pour tous les besoins de la vie, parce que personne peut-être n'est là pour organiser cette assistance. La question de cette organisation est bien intéressante et vaut certainement la peine qu'on s'y applique : elle est digne de la sollicitude de nos grandes institutions de bienfaisance et d'hospitalité (1).

A l'intérieur de Lille, il faut faire des maisons individuelles et des maisons collectives. — Quoi qu'il advienne, il faut s'occuper des installations ouvrières à l'intérieur de Lille.

Nous y avons trouvé les familles inégalement réparties, soit dans des maisons collectives, soit dans de petites maisons individuelles. Nous n'avons aucun choix à faire entre l'un ou l'autre système. Il est évident que les maisons individuelles sont préférables ; mais là où le terrain manque, — et il en sera bientôt à cet égard du nouveau

(1) La loi du 15 juillet 1893 assure l'assistance médicale gratuite dans toutes les communes de France, mais les effets de cette loi seront-ils suffisants ?

Lille, comme de l'ancien, — on doit se résigner à adopter la maison collective, c'est-à-dire la maison à plusieurs logements. Il faut bien retrouver en hauteur ce qu'on perd en surface ; il faut aussi que le prix trop élevé du terrain soit partiellement compensé par l'installation dans les étages.

Gardons-nous toutefois de songer à ouvrir de vastes cités ouvrières ; l'expérience en est faite, et les cités sont désormais condamnées en principe : elles exposent trop à l'encombrement et à la promiscuité. La solution précise est dans un moyen terme : grouper le nombre de familles strictement nécessaire pour couvrir les frais d'installation et faire ces logements assez spacieux et assez isolés pour en assurer la bonne hygiène physique et morale à un bon marché suffisant.

Faut-il chercher à rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison ? — Ici se pose une question souvent débattue et bien séduisante, qu'il faut savoir résoudre de la façon la plus favorable à tous les intérêts de la classe ouvrière. Est-il bon de faciliter à l'ouvrier l'accès de la propriété de sa maison ? Il est bien certain que le désir de la propriété est inné dans tous les cœurs, que ce désir est très légitime, très louable, et qu'on ne saurait mieux faire que d'aider les ouvriers dans la satisfaction de ce désir.

L'opinion publique est donc très favorable — il n'en pouvait être autrement — au système qui consiste à rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison. L'ouvrier apprécie mieux alors les avantages du foyer domestique ; il devient plus rangé, plus économe ; il est plus fixé au sol ; il devient un partisan et un défenseur de l'ordre social. Nous voyons dans un grand pays tout voisin du nôtre, en Belgique, ce système de la propriété du foyer par l'ouvrier se développer avec une rapidité et dans des proportions déjà considérables.

Résultats obtenus par la Compagnie Immobilière de Lille. — A Lille même, la seule Société qui se soit mise sérieusement à l'œuvre depuis trente années, *la Compagnie Immobilière* bâtit

des maisons pour les louer et surtout pour les vendre aux conditions les plus avantageuses.

J'emprunte à une publication de MM. Alfred Renouard et L. Moy sur les Institutions ouvrières et sociales du département du Nord, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, les résultats obtenus par la Compagnie Immobilière de Lille pendant ses dix-huit premières années.

Sur trois lots de terrain achetés à diverses dates, on a construit 344 petites maisons. Sur ce chiffre, 209 maisons des premier et deuxième lots ont été vendues, 31 maisons sont louées. Les maisons du troisième lot restaient en très grand nombre à vendre ou à louer au 1^{er} janvier 1886. Je n'ai pas connaissance des résultats des douze dernières années.

Ce sont là certainement des résultats importants qui méritent qu'on rende pleinement hommage au dévouement et à l'activité des Administrateurs de cette honorable Société ; mais convient-il de persévérer exclusivement dans cette voie ? ne vaut-il pas mieux la conserver à titre d'exception ?

A mon avis, dans la situation actuelle de la classe ouvrière, il n'y a lieu — je le dis bien à regret, mais avec une conviction profonde, — d'encourager que les ouvriers qui sont capables de réussir, non seulement à payer leur maison, mais aussi à la faire passer aux mains de leurs enfants, de leurs héritiers. Il est beaucoup de gens à qui les ressources, ou même le salaire permettent cette forme de l'épargne, mais à qui cette situation nouvelle peut devenir onéreuse ; leur petite fortune immobilière s'effondrera sous les frais d'une succession ou d'un partage forcé. Il est sans doute bien peu d'ouvriers à Lille à qui il soit prudent d'aborder un tel projet, je devrais peut-être dire une telle aventure.

D'ailleurs c'est là une voie bien lente pour une réforme si générale et si urgente ; nous devons chercher des procédés plus expéditifs. — Il conviendrait aussi de savoir entre quelles mains se trouvent actuellement les maisons vendues : ne sont-ce pas de petits bourgeois, de petits rentiers, pour le très grand nombre ?

Il faut chercher à faire des usufruitiers. — Toutefois, s'il n'est pas possible sans de graves inconvénients de chercher à rendre les ouvriers propriétaires de leur maison dans les conditions actuelles du travail en général, ce n'est nullement pour interdire à l'ouvrier l'accès de la propriété. Rien n'est plus désirable au contraire que de les amener à posséder quelques ressources pour eux et même pour leurs enfants. Quel immense progrès social, si l'on arrivait à faire sortir la classe ouvrière de la condition misérable de prolétaire qui pèse sur un si grand nombre ! Il est certain qu'elle ne le peut pas par ses seules ressources ; il lui faut de toute nécessité l'aide sous toutes les formes des gens placés au-dessus de leur condition. Il sera facile d'ailleurs de répondre au désir très louable des personnes qui cherchent à rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison ; la solution c'est de faire de l'ouvrier non pas un propriétaire, mais un usufruitier. C'est de l'amener à placer son épargne sur le foyer même qu'il habite.

On sera vraisemblablement amené bientôt à rechercher des capitaux au moyen de l'émission d'obligations à créer par les sociétés immobilières qui vont se fonder. Nous encouragerons l'ouvrier à acquérir ces obligations, et s'il le peut, à en acquérir assez pour couvrir de leur revenu le prix de son loyer. Voilà du même coup l'ouvrier en possession indéfinie de son foyer, le voilà maître chez lui autant qu'un propriétaire. C'est ce que l'on verra bientôt, ce que l'on voit déjà dans les grands syndicats mixtes de Tourcoing et de Roubaix (1). — Mais il faut revenir à Lille.

Il convient de travailler pour les familles nombreuses et aptes à le devenir plus encore. — On ne sera pas surpris que je recommande en première ligne à la sollicitude des hommes qui

(1) Voir Conférences d'études sociales de N.-D. du Haut-Mont Institutions patronales et ouvrières d'un groupe d'usines du département du Nord. Lille, 1898, chez Ducoulombier, 1 vol. 280 pages. On y trouvera p. 168 les statuts de la Société civile immobilière de Tourcoing ; et, p. 117, la mention faite de la société immobilière « l'Union » à Roubaix.

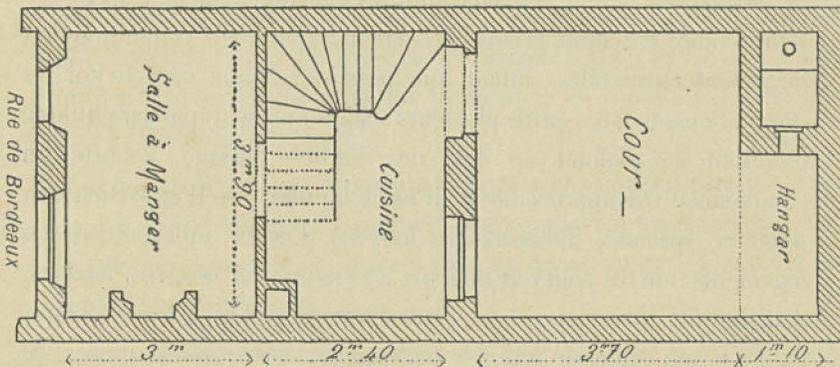
s'intéresseront à la réforme des logements les familles nombreuses, celles de 5 ou 6 enfants, et plus encore.

C'est pour elles qu'il convient de travailler d'abord, et de faire des logements en grand nombre. On n'en fera jamais trop, tant est grande la disette des logements convenables, tant est grand aussi le nombre de ces familles. Il faut d'ailleurs beaucoup de logements pour susciter la concurrence en cette matière, et amener un abaissement des prix.

On pourra se rappeler que la moyenne des membres de la famille a été trouvée par nous de sept membres ; père, mère, et cinq enfants, mais il est fréquent de voir s'élever plus haut le nombre des enfants, il convient d'assurer une réserve d'air en vue de l'accroissement de la famille. Celle-ci ne peut pas changer de logement à chaque naissance.

Maisons individuelles. — Qu'il me soit permis d'insister sur cette question capitale de la capacité du logement et d'emprunter aux maisons individuelles de la Compagnie immobilière un type qui pourra nous éclairer sur les dimensions à assurer.

Voici le tracé d'une maison du groupe de la porte d'Arras.



La superficie s'élève à 45 mètres : 31 mètres carrés sont bâtis et il y a une cour de 14 mètres.

Le tracé est à l'échelle de 1/100.

Hauteur du rez-de-chaussée. 3^m,20

Hauteur de l'étage. 2^m,60

En déduisant l'escalier, le cube d'air est de 105 m. c.

Pour le porter à 150 m. c. il faudrait :

une hauteur du rez-de-chaussée de 4 mètres,

une hauteur d'étage de 4 mètres.

Cette maison, telle qu'elle est, convient à peine pour une famille de quatre personnes, père, mère et deux enfants, car on n'y trouve que 105 mètres cubes d'air.

En portant la hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage à 4 mètres au lieu de 3^m,20 et de 2^m,60 on n'arriverait encore qu'à un cube d'air de près de 150 mètres, ce qui est à peine suffisant pour une famille de six personnes.

J'aimerais mieux une cour moins grande, et une plus large construction.

Il ne faut donc pas, pour les maisons individuelles ménager par trop le terrain.

Maisons collectives. — Ailleurs, dans les maisons collectives, on aménagera des logements composés tout au moins de trois pièces représentant ensemble la capacité requise et pour cela communiquant largement entre elles, autant que possible. Mieux vaut éviter les installations divisées entre plusieurs étages ; on se rappellera qu'une élévation de plafond au delà des limites d'usage, apporte un complément très appréciable d'air et de lumière. — Il appartient aux hommes spéciaux d'étudier les moyens d'isoler suffisamment les logements ; de les pourvoir de leurs accessoires nécessaires, latrines, distribution d'eau, et s'il se peut d'une buanderie, avec séchoir, dont l'usage commun serait à réglementer entre les locataires. Ne pourrait-on pas essayer de rattacher au logis lui-même le gros mobilier de couchage, lits en fer, sommiers élastiques aujourd'hui si simplifiés dans leur confection. Rien ne serait plus favorable à la morale que la

répartition préventive des lits dans les diverses pièces du logis ; la propreté y trouverait largement aussi son compte. Ce ne sont là que des aperçus sur lesquels l'expérience prononcera.

Ce n'est plus guère que dans la banlieue que l'on pourra trouver des terrains assez économiques pour permettre la construction de maisons individuelles. Dans l'Ancien-Lille, et même en une grande partie du nouveau, il y a lieu d'approprier, et de *transformer en maisons collectives d'anciennes usines, ou d'anciens bâtiments* à usage de magasin ou de commerce, mais il importe essentiellement de ne pas se laisser aller au désir d'y loger le plus de monde possible. On peut arriver par cette méthode à d'excellents résultats, si l'on évite l'encombrement, et si l'agglomération est limitée à la maison collective, d'ailleurs placée le plus souvent elle-même au milieu de populations très variées au point de vue social. Rien de plus contraire à l'esprit chrétien que les quartiers exclusivement pauvres, ou exclusivement riches. Le pauvre, en contact trop absolu avec ses pareils, s'appauvrit davantage ; encore et loin d'eux le riche se confine dans son égoïsme. Tous nous avons besoin ici-bas de vivre au voisinage les uns des autres.

Eloigner les cabarets des maisons collectives. — Il faut éviter dans les maisons collectives certains écueils que l'expérience fait connaître : c'est par exemple l'installation d'un cabaret, à moins qu'il n'offre toutes les garanties nécessaires au double point de vue de l'hygiène et de la morale.

Il faut aussi assurer l'indépendance des locataires contre les abus de pouvoir de certains fournisseurs qui s'imposent par le crédit quand le premier locataire se trouve être un fournisseur, et surtout un surveillant de fabrique.

Il faudra aussi trier soigneusement dans les maisons collectives la valeur morale des locataires, écarter les concubinaires, les ivrognes de profession, etc., etc. J'ai connu tel cabaret où ne se trouvaient aux étages que des gens à situation irrégulière : un ménage honnête

fourvoyé dans ce milieu l'a quitté uniquement pour permettre à la femme qui restait seule au logis au cours de la journée de ne pas se compromettre avec ses voisines.

Toutes ces considérations pourraient en amener d'autres à l'esprit lors de la réglementation nécessaire aux maisons collectives.

Le rôle essentiel de la réforme appartient à l'initiative privée secondée par les ressources de l'association. —

Il importe maintenant d'étudier comment on pourrait mener à bonne fin le vaste plan d'ensemble et suivre toutes les voies que nous avons indiquées pour arriver à sa réalisation. — Le rôle essentiel, revient à l'initiative privée appuyée sur toutes les combinaisons auxquelles se prête la force d'association ; la loi du 30 novembre 1894 nous y encourage puissamment. La loi nous assure par son texte certains avantages matériels et l'exemption de certains impôts ; nous saurons en profiter.

Concours préalable à demander à l'Administration municipale. — Mais avant d'aborder toutes les ressources de l'initiative privée, nous devons demander, réclamer à l'*Administration municipale* tout le concours que nous sommes en droit d'en attendre.

Je ne dirai que quelques mots de la *Commission des logements insalubres*, institution créée en vertu des lois du 13 avril 1850 et du 25 mai 1864. Il semble qu'une telle commission doive être le levier efficace de toutes les réformes de nos logements, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. On a fait beaucoup d'améliorations, en effet, à l'aide de cette Commission, mais à la longue son action s'est comme épuisée : « elle pourrait constituer encore une arme utile » contre la négligence et les calculs trop intéressés de certains » propriétaires qui font ainsi sous l'effet de la contrainte, des » réparations qu'on n'arriverait pas à leur faire exécuter par la » persuasion. Mais on ne peut évidemment pas se borner à cette » action toute répressive ; la tâche est trop laborieuse, elle oblige

» à une étroite surveillance ; et quoi qu'on fasse, c'est toujours à
» recommencer, à moins qu'on n'arrive à des mesures radicales ; c'est
» en effet à la requête de la Commission des logements insalubres
» que les caves ont été interdites à titre d'habitation ; c'était en
» 1864 ; et la Commission des logements insalubres était alors
» composée des hommes les plus activement dévoués aux intérêts
» des classes ouvrières.

» Il est essentiel d'ajouter deux faits contre lesquels la Commis-
» sion de 1864 se déclarait, non sans un profond regret, absolu-
» ment impuissante : c'est d'une part l'élévation du taux que
» faisaient subir aux loyers les propriétaires astreints à des répara-
» tions coûteuses ; et d'autre part, la disposition des familles
» indigentes à occuper par nécessité d'économie des logements
» reconnus salubres, mais rendus insalubres par le nombre des
» occupants ». *Enquête sur la situation des logements d'ouvriers
à Lille*, novembre 1895, p. 2.

Il n'entre pas dans mon plan de parler plus longuement de la Commission des logements insalubres, mais il serait intéressant d'étudier les nombreux services qu'elle a rendus depuis ses débuts, et que certaines modifications lui permettraient de rendre encore, tout en lui conservant son caractère répressif qui est dans l'essence de son but.

L'autorité municipale a d'ailleurs dans ses attributions tout ce qui concerne la garde et l'entretien de la voirie, et la salubrité des habitations ; je me contenterai de signaler certaines mesures qu'elle pourrait prendre et qui nous seraient d'une très grande utilité : elle devrait veiller d'une manière incessante à l'exécution des règlements sur l'enlèvement des immondices de toute sorte, et sur tout ce qui intéresse l'hygiène publique : elle devrait exercer un contrôle sévère sur les constructions qui ne cessent de s'élever en divers points de notre ville, et destinées à l'usage de maisons d'ouvriers ; les matériaux sont souvent défectueux, les dimensions prescrites par les règlements ne sont pas toujours respectées. Ces règlements eux-mêmes devraient

être de temps à autre révisés. Je voudrais voir la ville de Lille disposée à poursuivre l'achèvement de son réseau d'égouts, la couverture de ses canaux, et aussi la voir imposer la fermeture de tous les puits contaminés par le voisinage d'une fosse d'aisances.

L'Administration municipale pourrait avantageusement travailler à pourvoir les habitants d'une plus forte provision d'eau potable, et surtout à meilleur prix. Ce serait de sa part un grand bienfait que de créer des lavoirs publics, et surtout de reprendre de grands projets qui sommeillent dans les cartons de ses bureaux, relativement à l'expropriation dans beaucoup de quartiers infects, et au tracé de nouvelles voies de communications plus larges et de constructions salubres.

Il serait bien à souhaiter que le morcellement de la propriété fût toujours arrêté en deçà d'une limite minimum, qui pourrait être par exemple 45 à 50 mètres carrés, avec défense d'y construire plus d'une maison individuelle.

Enfin la *désinfection* des logements constitue une question toute nouvelle, encore à son enfance, mais dont on entrevoit aisément les merveilleuses conséquences, à savoir la destruction des miasmes morbides, la disparition des insectes malfaisants, mouches, puces, punaises, mites, etc. Il faudrait réglementer l'usage des moyens de désinfection, en généraliser l'emploi autant qu'on le pourra faire, afin de nous laisser attendre plus patiemment les logements de l'avenir.

On voit l'immense programme des travaux d'utilité publique à attendre d'une municipalité soucieuse de la santé et du bien-être de ses administrés.

Les hommes spéciaux trouveraient d'autres demandes à formuler, et d'autres termes pour les formuler avec plus de précision. Il y a là ample matière à des rapports qui pourront éclairer la direction à suivre.

Services à demander à certaines autres administrations. — Me sera-t-il permis encore de m'adresser ici à certaines administrations autonomes qui pourraient nous venir puissamment

en aide : par exemple la *Caisse d'Épargne* pour qu'elle prêtât des capitaux suivant des règles, dans une mesure, et pour des considérations que la loi autorise, et que le sentiment public encouragerait assurément ?

La *Commission administrative des hospices et du Bureau de bienfaisance* ne pourrait-elle aussi étendre ses secours à des ouvriers lillois disposés à aller chercher dans la grande banlieue de meilleures conditions de logement ?

Le *Bureau de bienfaisance* ne pourrait-il enfin, sauf modifications suggérées par l'expérience, rentrer de nouveau dans le mouvement de création de nouveaux logements ? Toutes ces mesures générales, toutes ces améliorations que je viens d'indiquer, seraient une excellente préparation à l'*initiative privée*.

Initiative privée. — Celle-ci peut sans doute émaner de l'action individuelle, mais elle fera bien mieux de recourir aux ressources de l'association et aux combinaisons variées qu'elle comporte. Il est très souhaitable de multiplier les sociétés immobilières, de les voir s'assigner chacune un quartier bien limité, une catégorie d'opérations bien précise, sauf à s'entr'aider par les bénéfices de l'expérience générale. On sera assuré d'agir ainsi plus vite et mieux. Tous les gens bien intentionnés peuvent participer au mouvement.

La grosse difficulté, l'affaire la plus importante, c'est la question d'argent. On ne pourra sans doute la résoudre qu'à la longue, mais il ne faut pas s'en préoccuper outre mesure. L'essentiel sera de frayer la voie, et d'agir de manière à mériter la confiance et le crédit.

Nous vivons à une époque de transformation de la fortune publique. La propriété mobilière s'est prodigieusement accrue, et l'on s'occupe constamment de créer de nouvelles formes pour la richesse et l'épargne qui ne savent sur quel placement fixer leur choix. Chacun devrait avoir à honneur de posséder dans son patrimoine une certaine quantité de valeurs afférentes aux logements d'ouvriers, je ne veux parler que de ces logements en tous points

irréprochables qu'il s'agit de construire. De tels placements seraient d'ailleurs susceptibles de produire un intérêt raisonnable, et l'on aurait ainsi la double satisfaction profonde de faire en même temps une bonne affaire et une bonne action.

On comprend bien que certaines catégories sociales se trouvent désignées pour provoquer plus activement que d'autres le mouvement général. Les industriels sont de ce nombre. A la campagne les logements ouvriers sont des annexes indispensables de toute usine parce qu'il n'y a pas d'autre ressource pour le personnel de l'industrie.

Il dépend du patron de vivre comme le chef d'une grande famille au milieu de ses ouvriers, et de faire tourner cette charge onéreuse d'installation au profit du rapprochement des classes sociales. Dans les villes, il n'en est pas de même, les ouvriers s'installent dans les logis qu'ils trouvent, ceux que nous avons étudiés, qui leur servent après avoir servi à tant d'autres ouvriers avant eux, et qu'on voudrait faire servir aussi longtemps que leur délabrement le permettra. Ces logements d'ouvriers à la ville appartiennent à une catégorie spéciale des propriétaires qui ont leurs entrepreneurs et tout leur monde à eux, y compris leurs locataires. C'est toute une agglomération de mauvais aloi, qu'on ne pourra disperser que par l'aiguillon d'une active et puissante concurrence.

Il est plus facile aux patrons qu'à personne autre d'intervenir et d'exercer sur leurs ouvriers à l'aide de la propriété une bonne et heureuse influence.

Ce serait bien mieux encore aux Syndicats, les Syndicats mixtes surtout, institués sous le bénéfice de la loi du 20 mars 1884 sur les Associations professionnelles, à entrer dans la voie que je viens d'indiquer. Les syndicats devraient trouver dans les habitations ouvrières un placement à la fois pour leur patrimoine corporatif et pour les épargnes de leurs membres. Il en adviendra sûrement ainsi lorsque les restrictions d'une législation inquiète auront disparu pour faire place à une liberté sans entraves. Déjà cependant les Syndicats

de Roubaix et de Tourcoing ont réussi à entrer dans cette voie, et leurs premiers résultats constituent un grand exemple à suivre partout.

Si les Syndicats mixtes, ou pour mieux dire les Corporations peuvent arriver quelque jour à atteindre le développement et remplir le rôle social dont ils sont assurément dignes, c'est sur eux surtout que reposera la propriété ouvrière avec ses charges, ses avantages et ses devoirs. On ne peut que faire des vœux pour l'approche d'un tel avenir.

Jusque-là, il faut faire connaître à tout le monde les maux de la situation actuelle et les moyens de les atténuer. Il faut éclairer tout particulièrement les propriétaires, les architectes, les entrepreneurs, sur la nécessité morale de transformer leurs opérations.

Les améliorations à apporter dans les logements actuels pourraient être recherchées activement et encouragées.

Le moment surviendra aussi quelque jour d'intéresser les ouvriers eux-mêmes à la transformation de leurs demeures. On pourrait aisément leur montrer les avantages d'un logement salubre et moral et leur enseigner les moyens de l'avoir à meilleur prix.

Supposons qu'on réunisse un auditoire d'ouvriers bien choisis et même des femmes d'ouvriers. On pourrait leur faire des conférences simples et pratiques sur tous les moyens d'améliorer leur condition — ce n'est pas là une utopie. — On trouverait sans doute beaucoup d'ouvriers méfiants ; mais le nombre de ceux capables d'accorder leur confiance à des hommes dévoués, est déjà suffisant pour commencer.

On pourrait leur exposer tous les dangers du logement insalubre, les moyens de l'améliorer, de le ventiler, de le purger de toutes les causes d'infection ; les dangers divers du voisinage. On leur apprendrait à se protéger contre les abus si variés des ouvertures de crédit chez les fournisseurs de toute catégorie. On pourrait aussi à l'exemple du Bureau de bienfaisance lui-même, récompenser l'ordre et la bonne tenue du logement, la persévérance du séjour au foyer domestique. On pourrait organiser des œuvres économiques capables de venir en aide au budget de l'ouvrier, de le prémunir absolument contre les

dettes et de lui constituer une épargne. Le loyer y trouverait bien aisément sa place, surtout si les patrons consentaient à faire servir sur la demande de leurs ouvriers, les salaires, à la garantie des paiements. Toutes ces combinaisons n'ont rien de commun avec les utopies ; elles ont déjà la sanction de l'expérience.

Il faudrait seulement les pratiquer sur une plus large échelle. Il faut surtout ne les commencer qu'avec la portion saine des populations ouvrières.

Forme coopérative. — Il n'est pas jusqu'à la forme coopérative qui ne puisse nous venir en aide.

Que l'on suppose des ouvriers offrant des garanties morales sérieuses, capables de se soumettre à une réglementation la plus simple possible, mais la plus conforme aux intérêts de tous. S'il sont bien disposés à s'entendre, ne pourrait-on trouver le moyen de les aider à s'installer dans une maison collective ? Un succès de cette nature en amènerait d'autres, et les hommes disposés à garantir le prix du loyer ne manqueraient pas.

C'est ainsi qu'on a pu procéder à Charleville.

Dernière conclusion. — La question du logement peut donc bien devenir à elle seule, si on le veut, une école de moralisation permanente. Elle permet le relèvement de la famille, elle rend plus facile à tous ses membres la pratique des vertus privées ; elle contribue à relever la dignité des travailleurs, et à leur ouvrir l'accès de la propriété.

L'ouvrier propriétaire dans la mesure capable de pourvoir aux principales nécessités de son existence, quand le salaire vient à lui faire défaut dans une mesure quelconque ; l'ouvrier assuré par des associations diverses contre les autres éventualités de l'existence, c'est un idéal que nous devons tous souhaiter, auquel nous devons tous travailler, par tous nos moyens, avec toutes les ressources de notre fortune, de notre intelligence et de notre cœur.



TABLEAUX STATISTIQUES

- TABLEAU n° 1, p. 20. — Nombre des logements étudiés sur les six paroisses de Lille en 1843. Cube d'air par logement.
- n° 2, p. 22. — Prix des logements en 1843.
- n° 3, p. 28. — Relevé de 302 maisons, avec ou sans cour, inférieures à 44 mètres de superficie, sur la paroisse St-Maurice.
- n° 4, p. 32. — Relevé de 1.816 maisons, inférieures à 44 mètres, sur la paroisse Saint-Pierre-St-Paul
- n° 5, p. 34. — Relevé de 247 de ces mêmes maisons avec cour, ou sans cour.
- n° 6, p. 39. — Répartition de 1.358 logements, sur les quinze paroisses du Vieux-Lille, du Nouveau-Lille et de la Banlieue, en trois catégories : 900 familles complètes ; 320 familles incomplètes ; 138 personnes vivant seules.
- n° 7, p. 41. — Tableau relatif aux personnes vivant seules.
- n° 8, p. 41. — Tableau relatif aux familles incomplètes.
- n° 9, p. 45. — Statistique des familles complètes. Nombre des parents. Nombre des enfants. Subdivision des 900 familles en groupes établis d'après le nombre des enfants.
- n° 10, p. 48. — Installation des 900 familles. Nombre absolu des pièces occupées.
- n° 11, p. 49. — Installation des 900 familles. Nombre des pièces pour chaque famille.
- n° 12, p. 50. — Installation des 900 familles aux divers étages.
- NOTA. — *Ces trois tableaux permettent le groupement facultatif des renseignements pour le Vieux-Lille, pour le Nouveau-Lille, pour la Banlieue.*
- n° 13, p. 54. — Capacité des logements. Cube d'air par tête.
- n° 14, p. 56. — Superficie des logements. Hauteur des logements.
- n° 15, p. 62. — Couchage des parents et des enfants des 900 familles complètes.
- n° 16, p. 70. — Prix des logements dans le Vieux-Lille, le Nouveau-Lille, et la Banlieue.
- n° 17, p. 74. — Durée du séjour dans les logements.
-

TABLE ANALYTIQUE

A

ADMINISTRATION. — Du Bureau de bienfaisance, 85, 95; — de la Caisse d'Épargne, 95; — des Hospices, 95; — municipale, sa part à prendre dans la réforme, 82, 92.

AIR. Altérations de l'. — des logements par diverses causes, 56.

AIR CONFINÉ, 52.

SAINT-ANDRÉ (paroisse). Familles étudiées en 1843, 18; familles étudiées en 1896, trois catégories (tableau 6), 39: familles complètes, cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56; — familles incomplètes, et personnes seules (tableaux 6, 7 et 8), 39-41. — Renseignements topographiques, 26.

SAINT-ANDRÉ (quartier). — Bonne tenue des ouvriers qui l'habitent, en 1838, 14.

B

BANLIEUE DE LILLE. — Groupe distinct, 25; topographie, 36; variétés d'installation des familles, 46; prix des logements, 70.

BINAUT (D^r). — Etude de 200 familles en 1843, 17-22; ces familles étaient celles visitées par la Société de St-Vincent de Paul, 24.

BUREAU DE BIENFAISANCE, 85, 95.

C

CABARETS en 1838, quartier St-Sauveur, 11; — question des cabarets, 82.

CAISSE D'ÉPARGNE, 95.

CAISSES spéciales pour les logements, 85.

CAPACITÉ des logements (cube d'air) en 1843, (tableau 1) 20; en 1896, (tableau 13) 54; son insuffisance, 53; conséquences, 55.

SAINTE-CATHERINE (paroisse). — Familles étudiées en 1843, 18; familles étudiées en 1896, trois catégories (tableau 6), 39; familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; familles complètes; cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. — Renseignements topographiques, 27.

CAVES DE LILLE. — description Villermé, 9; description Binaut, 20.

CITÉ SAINT-MAURICE, 36.

CITÉ PHILANTHROPIQUE, 34.

COLLECTIVES. — (Maisons), 85, 90.

COMMISSION des logements insalubres, 92.

- COMMUNES suburbaines pourront recevoir le trop plein de la population de Lille, 84; — tous les moyens de locomotion viendront aider à ce mouvement, 84.
- COMPAGNIE IMMOBILIÈRE de Lille, 86.
- COMPARÉE. Situation — de 1838 et de 1896, 76.
- COMPLÈTES. V. familles.
- CONDITIONS essentielles du logement, salubre, moral, économique, 83.
- CONSTRUCTION. Système de —, à St-Pierre-St-Paul, 33.
- CONTAMINATION des puits, 67.
- COOPÉRATION, 98.
- COUCHAGE (conditions de) en 1843, 21; — en 1896, dans les familles complètes, (tableau 15) 62.
- COURS de Lille en 1838, 10, 12; — en 1843, 18; — en 1896, 29 (note), 82.

D

- DÉSINFECTION, 94.
- DURÉE du séjour dans les logements (tableau 17), 74.

E

- EAU. — Sa nécessité, 66; il faut qu'elle soit pure, 67; — de puits souvent contaminée, 68; eau potable, eau d'Emmerin; épidémies de fièvre typhoïde, 68.
- ENCOMBREMENT dans les familles complètes, 40.
- ENQUÊTE. — par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul en 1895 et 1896, 7 (note); — sur l'état physique et moral des ouvriers de Lille en 1838, par le D^r Villermé, 8-16; — sur la situation matérielle et morale des pauvres patronnés par la Société de St-Vincent de Paul en 1843, par le D^r Binaut, 17-22. Utilité d'une — tous les 25 ans, 80.
- ETAQUES (rue des) en 1838, 10; — en 1843, 18.
- SAINT-ETIENNE (paroisse). Familles étudiées en 1843, 18; familles étudiées en 1896, trois catégories : (tableau 6) 39; familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 27.

F

- FAMILLE. Son état est lié intimement à l'état du logement, 5; tableau d'intérieur d'une —, 59.
- FAMILLES. Nombre et composition des — étudiées en 1843, 18; — raisons du choix des familles visitées par la Société de Saint-Vincent de Paul en 1895, 24; répartition des — complètes et incomplètes dans les diverses paroisses, 39 (tableau 6); — s'occuper d'abord des — nombreuses, 88.
- FAMILLES COMPLÈTES. (tableau 9), p. 45; composition, 44; installation, 47-50 (tableaux 10, 11, 12); professions, 46; couchage (tableau 15), 62; — insalubre et immoral, 60.
- FAMILLES INCOMPLÈTES. Étude, 41-43; (tableau 8) 41.
- FIÈVRE TYPHOÏDE, 68.
- FILTIERS en 1838, 14.
- FOSSES D'AISANCES contaminant les puits, 68.
- FOYER DOMESTIQUE, 5; — amour du, 75.

H

HAUTEUR des logements, 56 (tableau 14).
HOSPICES. — Commission des, 95.

I

IMMORALITÉ du couchage, 61.
INCOMPLÈTES. V. Familles.
INDIVIDUELLES. V. Maisons.
INFLUENCE sur la santé, 58 ; — des voisins, 64.
INITIATIVE PRIVÉE. Son rôle, 92, 95.
INSALUBRES. V. Commission des logements.
INSALUBRITÉ. du couchage, 60 ; — de la lessive dans les logements, 67.
INSTALLATION (variétés d') des 200 familles étudiées en 1843, 19 ; — variétés d')
des 900 familles complètes étudiées en 1896, 48-50 (tableaux 10, 11, 12).
INTÉRIEUR (tableau d') d'une famille en 1896, 59.

L

LATRINES, 68.
LAVAGE du linge, 67.
LESSIVE (insalubrité de la) dans les logements, 67.
LINGE. lavage du —, 67 ; séchage du —, 67.
LOCOMOTION (Influence des moyens de), 84.
LOCATAIRES et propriétaires, 72.
LOGEMENT. Influence de l'état du — sur l'état de la famille, 5. Ses conditions
essentielles : salubre, moral, économique, 83.
LOGEMENTS étudiés en 1843, nombre (tableau 1), 20 ; prix (tableau 2), 22. Répar-
tition des — étudiés en 1896 dans les diverses paroisses (tableau 6), 39 ; cube
d'air (tableau 13), 54 ; superficie, hauteur (tableau 14), 56 ; lessive à l'intérieur
des —, 67 ; durée du séjour dans les —, (tableau 17), 74.
SAINT-LOUIS (paroisse). Deux catégories de familles (tableau 6), 39 ; familles
incomplètes (tableau 8), 41 ; familles complètes : cube d'air des logements
(tableau 13), 54 ; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements
topographiques, 36.
LOYERS. Prix des — en 1843 (tableau 2), 22 ; prix des — en 1896 (tableau 16), 70.

M

MAISONS. — individuelles, 85, 89 ; — collectives, 85, 90 ; — petites, de St-
Maurice (tableau 3), 28 ; — de St-Pierre-St-Paul (tableaux 4 et 5), 32, 34.
MALADIES. Utilité d'étudier les maladies dues à l'influence du logement, 58, 82.
SAINTE-MARIE-MADELEINE (paroisse). Familles étudiées en 1843, 18 ; familles
étudiées en 1896 : trois catégories : (tableau 6), 39 ; familles incomplètes et
personnes seules (tableaux 7 et 8), 41 ; familles complètes : cube d'air des
logements (tableau 13), 54 ; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Rensei-
gnements topographiques, 26.

- SAINT-MARTIN (paroisse). Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 35.
- SAINT-AURICE (paroisse). Familles étudiées en 1843, 18; familles étudiées en 1896, trois catégories (tableau 6), 39; familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 28; morcellement de la propriété, (tableau 3), 28.
- SAINT-AURICE-FAUBOURG (paroisse). Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 36; cité St-Maurice, 36.
- SAINT-AURICE. Cité-, 36.
- SAINT-MICHEL (paroisse).— Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 31.
- MISÈRE, 59.
- MORCELLEMENT de la propriété (tableaux 3, 4 et 5), 28, 32-34.
- MORTALITÉ. — Influence du logement sur la —, 82.
- MOYENS DE RÉFORME, 83-98.

N

- NOTRE-DAME DE CONSOLATION (paroisse de). Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 35.
- NOTRE-DAME DE FIVES (paroisse de). Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 36.
- NOUVEAU-LILLE, ; topographie, 31; variétés d'installation des familles (tableaux 10, 11, 12), 48-50; prix des loyers, 70.

O

- ORDRE dans le logement, 75.
- OUVRIER. — propriétaire, 86; — usufruitier, 88.

P

- PAROISSE (la) préférée au canton pour notre étude, 25.
- SAINT-PIERRE-SAINT-PAUL (paroisse de). Deux catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes (tableau 8), 41; familles complètes : cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 31. Morcellement de la propriété (tableaux 4 et 5), 32-34. — Cité Philanthropique, 34.

- PAUVRETÉ. — Ne pas confondre la pauvreté avec la misère, 76.
PERSONNES SEULES. Étude sur les —, 39; (tableau 7), 41, 42.
PHILANTHROPIQUE (cité), 34.
PIÈCES. Nombre des pièces occupées par les familles en 1843, 20; nombre des pièces occupées par les familles en 1896 (tableau 10), 48.
POPULATION. de Lille, 23; — ouvrière, 23; — assistée, 83.
POTABLE. Eau —, 67.
PRIX des loyers en 1843 (tableau 2), 22; — des loyers en 1896 (tableau 16), 70.
PROMISCUITÉ à l'intérieur du logement, 59; — par le voisinage, 64.
PROPRETÉ du logement, 75.
PROPRIÉTAIRES et locataires, 72; l'ouvrier propriétaire, 86.
PUITS. Contamination des —, 68.

Q

- QUESTIONNAIRE adopté dans l'enquête de 1895-1896; et dans l'ordre des matières du présent mémoire, 38.

R

- RÉFORME. — (Moyens de), 83-98; étendue de la réforme à opérer, 83.
SAINT-RÉGIS, 77.
RÉSISTANCE MORALE des familles, ou de tel ou tel membre de la famille, 63.

S

- SACRÉ-CŒUR (paroisse du). Trois catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; familles complètes: cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 31.
SAINT-SAUVEUR (paroisse). Familles étudiées en 1843, 18; familles étudiées en 1896: trois catégories (tableau 6), 39, familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; familles incomplètes: cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 30.
SAINT-SAUVEUR (quartier). Son état en 1838, 10-12.
SANTÉ, 58.
SÉCHAGE du linge, 67.
SÉJOUR (durée du) dans les logements, 73.
SUPERFICIE des logements (tableau 14), 56.
SYNDICATS MIXTES. Futur Rôle des —, 96.

T

- TOPOGRAPHIQUES. Renseignements — sur les diverses paroisses de Lille, 26-36.
TABLEAU de l'intérieur d'une famille, 59.

U

USUFRUITIER. V. Ouvrier.

V

VIEUX-LILLE, ; topographie, 26; variétés d'installation des familles (tableaux 10, 11, 12), 48-50; prix des loyers (tableau 16), 70.

VILLERMÉ (D^r). Son enquête à Lille en 1838, 8; — n'a pas reculé devant le obstacles pour l'étude des mœurs publiques et privées des ouvriers de Lille, 24.

SAINT-VINCENT DE PAUL (paroisse). Trois catégories de familles (tableau 6), 39; familles incomplètes et personnes seules (tableaux 7 et 8), 41; famille complètes: cube d'air des logements (tableau 13), 54; superficie, hauteur (tableau 14), 56. Renseignements topographiques, 31.

VOIRIE MUNICIPALE. Étude des questions de —, 82; mesures à réclamer, 93.

VOISINS. Influence des —, 64.

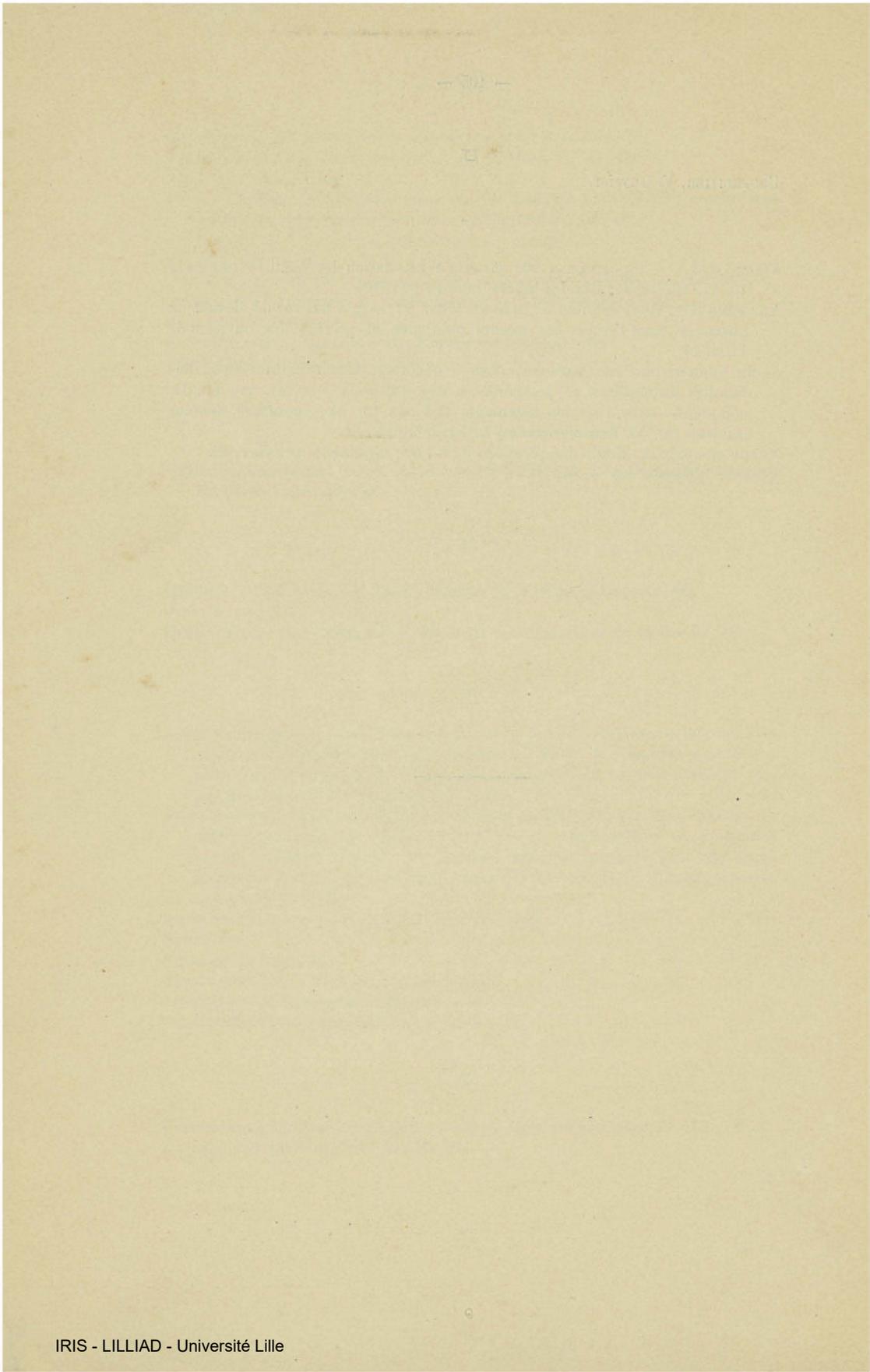


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	
II. — Etat physique et moral des ouvriers de Lille en 1838, D ^r Villermé...	8
III. — Situation matérielle et morale des pauvres patronnés par la Société de St-Vincent de Paul. D ^r Binaut.....	17
CHAPITRE I. — Renseignements généraux.....	23
Population de Lille.....	
Quelle partie de la population nous avons adoptée pour sujet de nos recherches et quelle division territoriale nous avons adoptée.....	24
Renseignements topographiques. Vieux-Lille (6 paroisses).....	26
— Nouveau-Lille (6 paroisses).....	31
— Banlieue (3 paroisses).....	36
CHAPITRE II. — Etude des logements.....	
Méthode à suivre. Questionnaire.....	37
Trois catégories de logements : personnes vivant seules.....	39
— familles incomplètes.....	
CHAPITRE III. — Familles complètes.....	44
Statistique.....	45
Professions.....	46
Variétés de l'installation.....	46
CHAPITRE IV. — Insuffisance de capacité des logements. Encombrement.	51
Cube d'air.....	
Superficie des logements, hauteur des plafonds.....	56
Insalubrité.....	57
Difficultés morales de la vie commune.....	60
Conditions du coucher.....	60
On rencontre des familles qui échappent aux atteintes de la promiscuité.	63
Influence des voisins.....	64
CHAPITRE V. — De l'eau nécessaire aux familles ouvrières.....	66
Lavage et séchage du linge.....	67
Eau potable.....	67
Latrines.....	68

CHAPITRE VI. — Prix des logements.....	70
Rapports entre propriétaires et locataires.....	72
Durée du séjour.....	73
Amour du foyer domestique.....	75
Améliorations sociales successives de 1838 à 1898.....	76
CHAPITRE VII. — Conclusions.....	79
TABLEAUX STATISTIQUES.....	99
TABLE ANALYTIQUE.....	100
TABLE DES MATIÈRES.....	107
